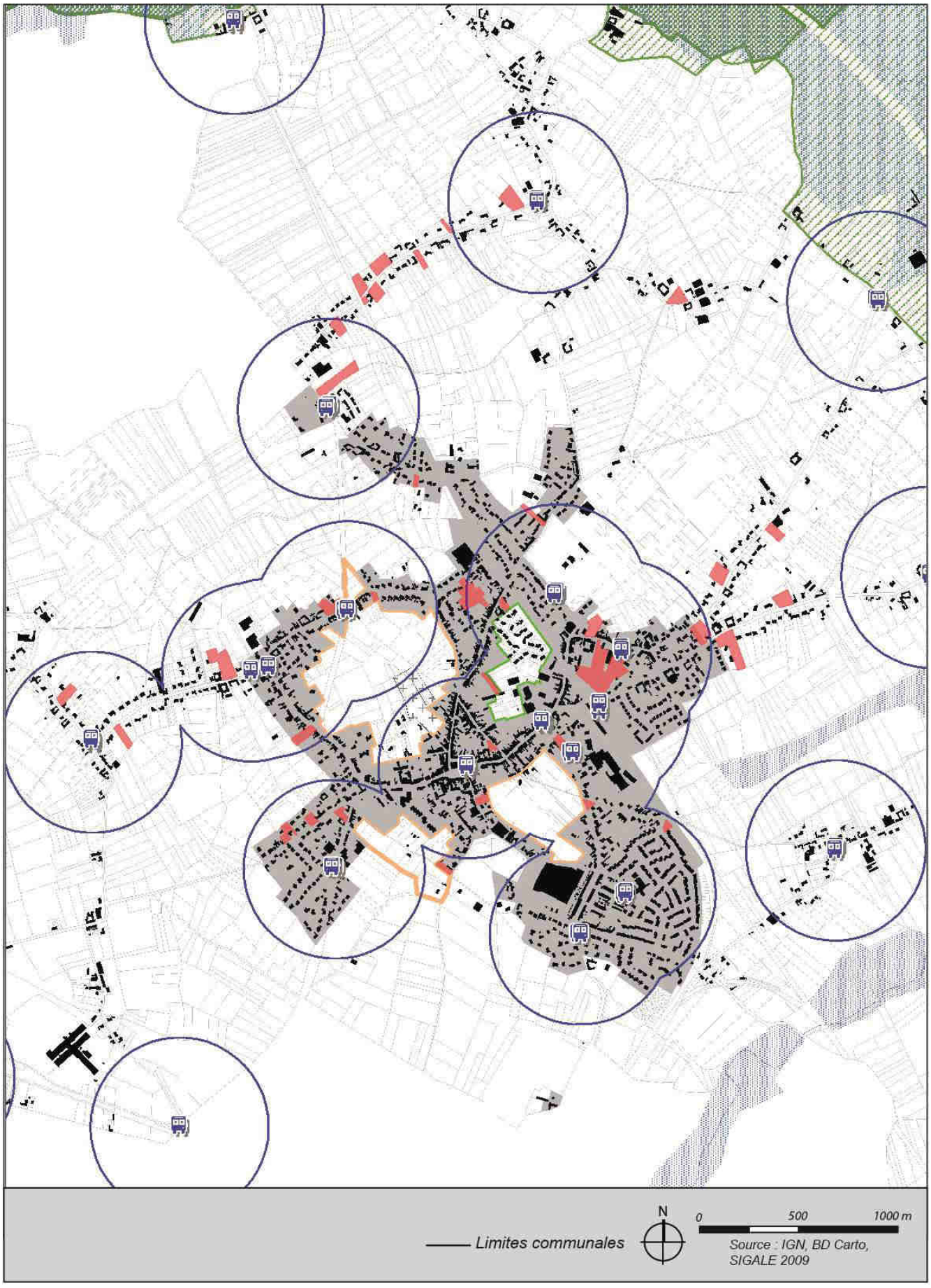
Limites communales
N
0
500
1000 m
Source : IGN, BD Carto, SIGALE 2009

Synthèse de l'environnement naturel

Le territoire se localise à proximité de la vallée de la Marque et le marais d'Ennevelin.

Les prescriptions environnementales sont principalement localisées au Nord avec la présence d'une ZNIEFF de type 1 et d'une ZNIEFF de type 2. Au cœur de cet espace de marais il existe de nombreuses zones à dominante humide qui sont identifiés dans le cadre du SDAGE Artois Picardie.

De même, les espaces naturels situés à proximité et au sein de la trame bâtie sont importants dans le cadre de la qualité du cadre de vie et de la valorisation des continuités naturelles du territoire.

L'ensemble de ces éléments participe à la constitution d'une véritable trame verte et bleue qui concoure au développement de continuités naturelles telles qu'elles sont inscrites dans le cadre du projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

Enjeux :

- **Prendre en compte la localisation du territoire au cœur des espaces naturels de la Marque et des Marais d'Ennevelin.**
- **Intégrer la présence de continuités naturelles en lien avec les trames verte et bleue.**
- **Préserver les éléments paysagers emblématiques (alignements de saules têtards, fossés, parcs,…).**
- **Renforcer la place du végétal dans la ville en facilitant la création d'espaces verts dans les quartiers et en permettant le renforcement des liens entre ces espaces**

4. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

NB : pour des éléments concernant l'état initial de l'environnement urbain, on peut utilement se reporter au chapitre « I - 31 l'urbanisation. »
Les chapitres sur les caractéristiques physiques du territoire, en particulier le réseau hydrographique et la ressource en eau (chapitre I-2) peuvent également compléter l'approche qui suit.

4.1. LES DONNEES DE BASE

4.1.1. Un territoire éloigné des sites Natura 2000

Le territoire communal est éloigné des différents sites Natura 2000 ainsi le projet de PLU n'aura pas d'incidence sur ces espaces naturels de qualité.
Une sollicitation au cas par cas a été réalisé avec un retour négatif en date du 5 Mars 2015.

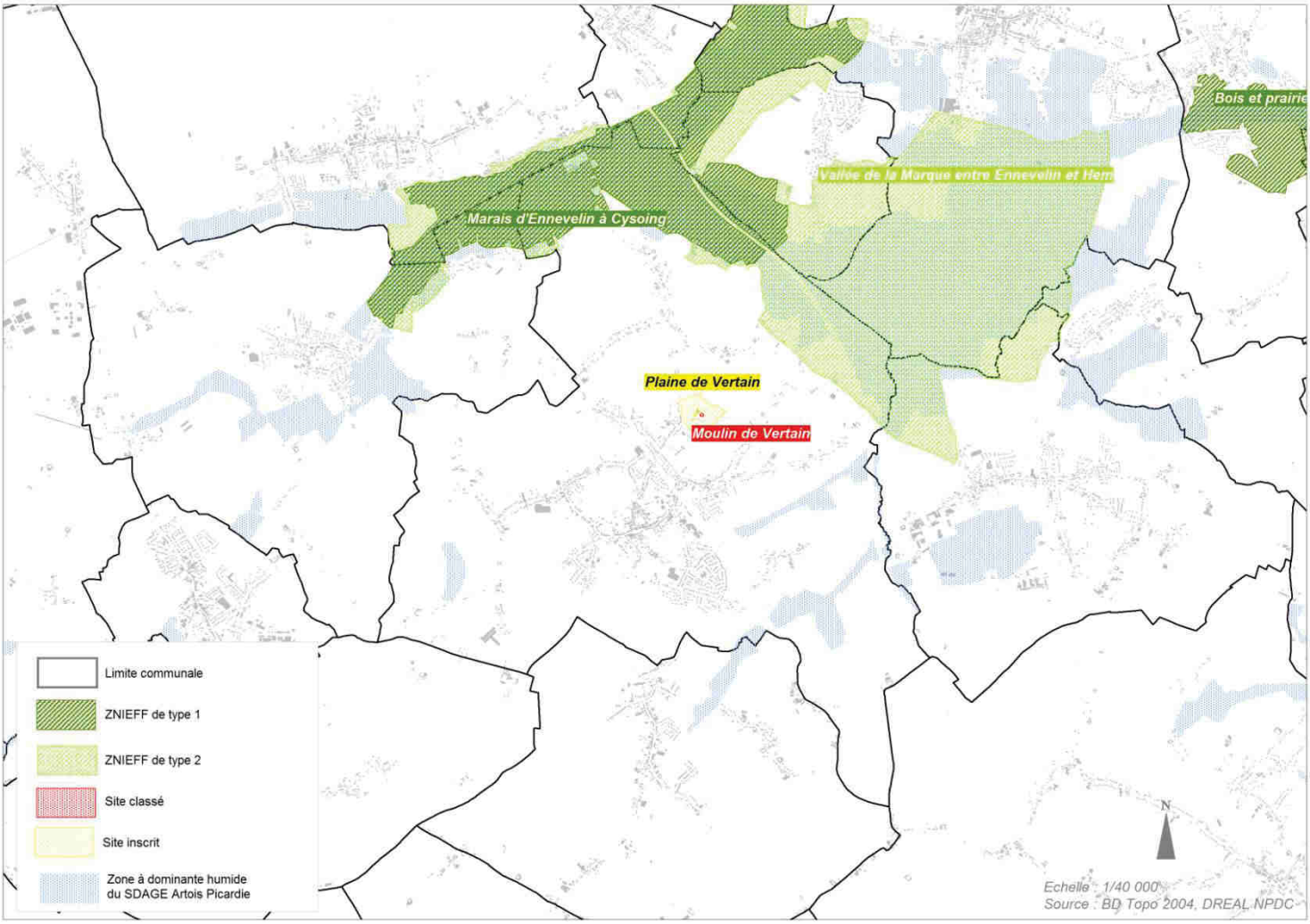

4.1.2. La flore et la faune

La commune de Templeuve-en-Pévèle est concernée par une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) de type I et une ZNIEFF de type II.
Le classement en ZNIEFF a pour objectif la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins. Les ZNIEFF concernent des espaces naturels dont l'intérêt réside soit sur la richesse et l'équilibre de l'écosystème, soit sur la présence de plantes ou d'animaux rares et menacés. L'objectif est d'établir une base de connaissances, accessible à tous et consultable avant tout projet, afin d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel et d'éviter autant que possible que certains enjeux d'environnementaux ne soient révélés trop tardivement. Ce classement permet une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection de certains espaces fragiles. Deux types de zones sont définis:

- Les ZNIEFF de type I sont en général des secteurs de taille limitée, caractérisées par un intérêt biologique remarquable.
- Les ZNIEFF de type II sont des ensembles plus vastes, riches et peu modifiés, qui offrent de grandes potentialités biologiques.

Le classement en ZNIEFF ne constitue pas un outil de protection réglementaire mais il constitue un instrument de connaissance et d'information.

Templeuve-en-Pévèle est donc concernée par ***la ZNIEFF de type I « marais d'Ennevelin à Cysoing »,*** constituée par les zones humides liées au lit majeur de la Marque, dans son extrémité septentrionale. En effet, la topographie peu propice à l'écoulement des eaux a engendré la présence de marais permanents, milieu favorable au développement d'une flore hygrophile. Ces zones de marais et de prairies se développent à la rencontre des zones argileuses et des formations crayeuses du Mélantois.

Quant à ***la ZNIEFF de type II « vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem »,*** elle englobe, en sus des marais, les bois longeant l'autoroute A 23, permettant de faire le lien entre la vallée de la Marque et les Bois des Lagues et de la Tassonière, à Cysoing. Ces boisements font partie de l'ancienne chaîne boisée, aujourd'hui à l'état de reliquat, organisée autour d'un épicentre localisé à Orchies.

Ce secteur sensible de la commune de Templeuve-en-Pévèle a été inscrit par le Conseil Général en tant qu'Espace Naturel Sensible pour y exercer son droit de préemption et assurer sa protection. Une bonne partie des terrains ont d'ailleurs été achetés et aménagés, et sont ouverts au public depuis l'hiver 2007.

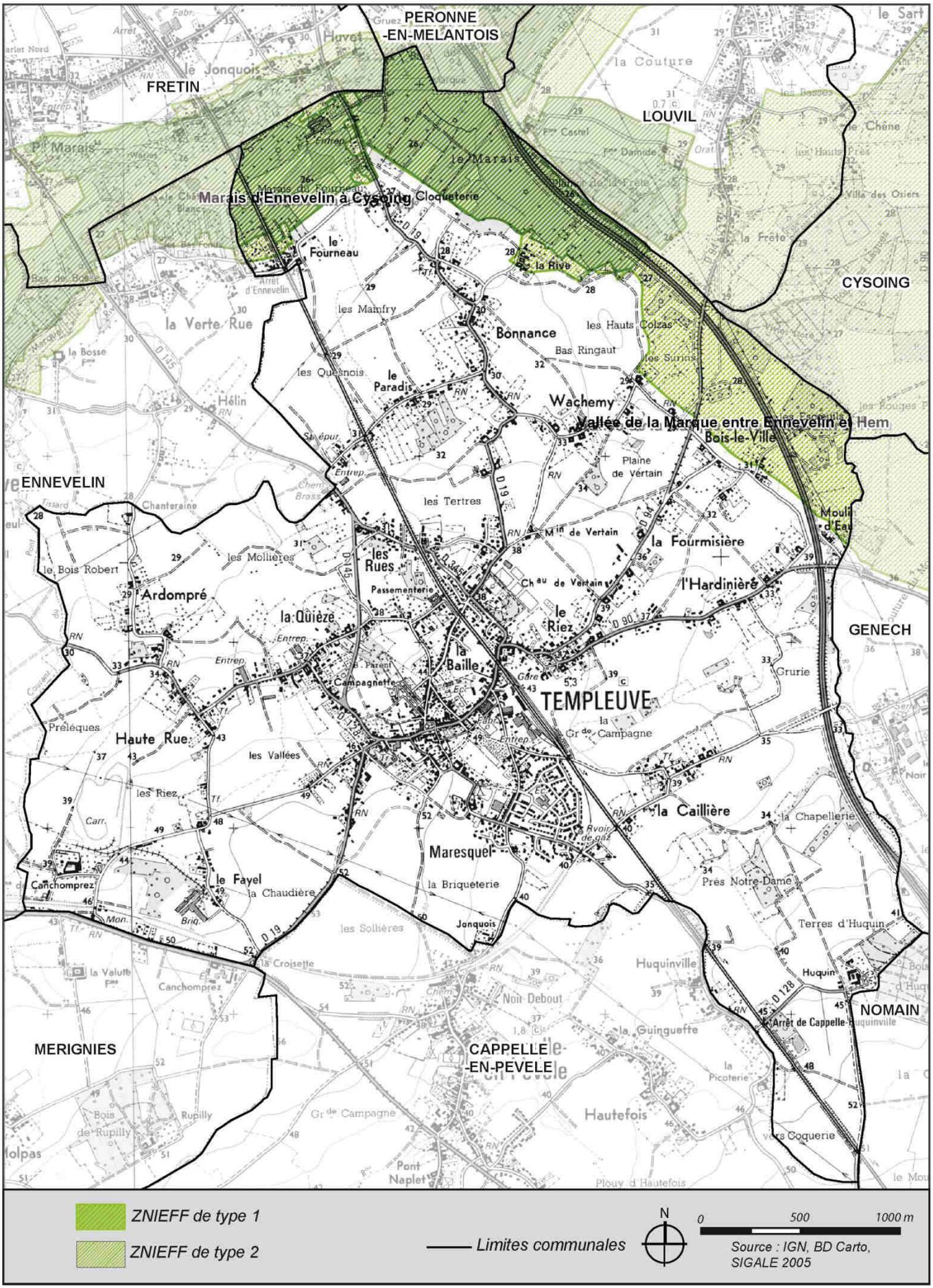
PERONNE
-EN-MELANTOIS
FRETIN
LOUVIL
CYSOING
Marais d'Ennevelin à Cysoing
Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem
Bois-le-Ville
ENNEVELIN
TEMPLEUVE
GENECH
NOMAIN
MERIGNIES
CAPPELLE
-EN-PEVELE
ZNIEFF de type 1
ZNIEFF de type 2
Limites communales
N
0
500
1000 m
Source : IGN, BD Carto,
SIGALE 2005

4.1.3. Les espèces animales et essences végétales

La Marque moyenne étant un espace naturel sensible auquel le département du Nord s'intéresse, des études spécifiques ont été menées pour connaître son potentiel et prévoir un plan de gestion du site.
En mars 2002, un plan de Gestion du site est donc élaboré (rappelons que le site a été acquis par le CGN puis aménagé et ouvert au public durant l'hiver 2006-2007). Ce plan de gestion2 élaboré pour le Conseil Général du Nord prend appui sur les relevés floristiques et faunistiques effectués en 2000 par le Centre Régional de Phytosociologie de Bailleul.
Nous avons donc des éléments relativement précis sur ce site exceptionnel à l'échelle de la commune de Templeuve-en-Pévèle.
Sans reprendre les inventaires dans leur exhaustivité, nous nous appliquerons à en citer les faits marquants, notamment la présence d'espèces rares ou menacées, à l'échelle nationale ou régionale.

La première information qualitative que donne ce plan de gestion (dans sa partie diagnostic) est que les marais de la Marque moyenne (à cheval sur les communes de Templeuve-en-Pévèle -en grande partie- et Péronne-en-Mélantois) sont un site qui présente une diversité d'espèces (animales et végétales) et d'habitats qui n'est pas exceptionnelle à l'échelle Régionale, mais qui est tout à fait significative à l'échelle de la Métropole Lilloise. En ce sens, il s'agit d'un site digne d'intérêt qui mérite protection et mise en valeur.

a) les espèces animales

Parmi les oiseaux rares ou menacés que l'on trouve sur le site, la plupart sont des oiseaux hivernant aux passages réguliers, mais il y en a aussi qui sont à Templeuve-en-Pévèle à demeure (les nichants).
On peut noter particulièrement la présence des oiseaux suivants (toutes les espèces citées sont protégées) :

- Cygne tuberculé (Cygnus olor), nichant, rare
- Canard Chipeau (Anas strepera), hivernant, rare
- Sarcelle d'hiver (Anas crecca), hivernant, espèce en danger
- Sarcelle d'été (Anas quequedula), nichant, espèce en danger
- Combattant varié (Philomachus pugnas) hivernant, espèce vulnérable
- Bécassine des Marais (Gallinago gallinago), hivernant, espèce en danger
- Chevalier Gambette (Tringa totanus), hivernant, espèce en danger
- Chevalier guinguette, (Actitis hypoleucos), hivernant, espèce vulnérable
- Goéland Cendré (Larus canus) hivernant, rare
- Tourterelle des Bois (stretopelia turtur), nichant, espèce vulnérable
- Phragmite des joncs (acrocephalus schoenobae) passage, espèce vulnérable
- Tarin des Aulnes, (Carduelis spinus), hivernante, rare.

Les Mammifères observés, sont quant à eux moins nombreux, et moins « exceptionnels ».
On note la présence notamment de Belette, Chevreuil, Crocidure des jardins, Crocidure leucope, Crocidure musette, Hérisson d'Europe, Hermine, Lérot, lièvre d'Europe, Musaraigne aquatique, Musaraigne Carrelet, Pipistrelle commune et Putois.

Concernant l'herpethofaune, on note surtout des espèces protégées et rares :
- Le Triton Alpestre, (vulnérable sur la liste rouge nationale)
- Le Triton ponctué (espèce à surveiller sur la liste rouge nationale)
- Le Triton crêté (vulnérable sur la liste rouge nationale ; liste rouge mondiale)
- La Grenouille Verte
- La Grenouille de Lessona (espèce à surveiller sur la liste rouge nationale)
- La Grenouille Rousse
- Le Crapaud commun (espèce à surveiller sur la liste rouge nationale)

2 Document réalisé par Xavier Borkowski ; Odile Brebion, Sandrine Delamour et Caroline Savoyat, dans le cadre de leur DESS « gestion des ressources naturelles renouvelables »- université des sciences et technologies de Lille

b) les espèces végétales observées

Les boisements

La végétation climaxique de ces surfaces boisées est de type chênaie-frênaie et de type aulnaie-frênaie dans les secteurs plus humides le long les ruisseaux (Le Zécart) sillonnant les boisements. Les essences arbustives caractéristiques composant ces boisements mésophile et neutrocline sont principalement : le chêne pédonculé, le frêne élevé, le peuplier élevé, le peuplier grisard, le merisier, l'érable champêtre et le charme.
Les strates arborées, arbustives comme herbacées de ces boisements voient leur diversité menacée : la végétation spontanée du secteur décline au profit des peupleraies, et des dépôts de détritus divers dégradent les lisières arbustives. On constate une banalisation des boisements liés au développement de plantations monospécifiques introduites par l'homme : les peupleraies, plantées de façon compacte et homogène. De plus, le cycle de culture court ne permet pas la constitution d'un sous-bois riche et empêche donc la constitution d'un horizon humifère développé. Le sol s'appauvrit de plus en plus et devient hostile pour les essences régionales. Ces essences non forestières, ne correspondant pas à la végétation spontanée du secteur, mais résultant du développement de la populiculture, présentent une faible valeur patrimoniale, et du fait d'une diversité d'habitat assez pauvre, un intérêt écologique et faunistique assez faible : la monospécificité de la culture induisant un appauvrissement de la strate herbacée, et peu d'échanges faunistiques. L'introduction massive du peuplier est particulièrement perceptible dans certains secteurs autour de la Marque et de ses Marais.
D'autre part, le manque d'entretien des sous-bois de ces zones boisées provoque leur rudéralisation3, contribuant à l'appauvrissement du sol et par conséquent de la faune et de la flore. Ce phénomène de rudéralisation du sous-bois contribue également à l'image peu valorisante de ces secteurs entraînant des comportements peu respectueux : dépôts d'ordures et décharges sauvages dans les lisières de ces zones boisées.

La végétation des zones humides

Les zones humides qui se développent en lien avec la Marque et les petits cours d'eau qui y sont liés comme Le Zécart présentent une grande diversité, alternant marais, tourbières, roselières, bois humides, prairies et pâtures et créent une multiplicité d'habitats pour la faune. Sur l'extrémité nord du territoire communal, des zones de marais se développent s'inscrivant dans la coulée verte formée par la Marque.

Les relevés établis par le Centre Régional de Phytosociologie de Bailleul en 2000, recensaient 8 habitats remarquables (1 habitat rare, 4 habitats assez rares et 6 habitats en régression à l'échelle régionale).
Voile aquatique à lenticule à trois lobes et spirodèle à plusieurs racines (assez rare, en régression)
Herbier sciaphile à Hottonie des Marais (assez rares, en régression)
Végétation amphibie à Oenanthe (assez rare, en régression)
Mégaphorbiaie eutrophe à Cirse maraîcher et reine des près (peu commun, en régression)
Végétation annuelle des vases eutrophes exondées à renoncule scélérate et Patience Maritime (assez rare, globalement constant)
Prairie de fauche mésophile eutrophe à Fromental élevé (assez commune, en extension / mais rare et quasi menacé sur le site)
Fourré alluvial à Saule Cendré et viorne obier (peu commun, en régression)
Ormaie Frênaie à Prunier à grappes (rare, en régression / mais très rare et menacé sur le site).

3 rudéralisation : envahissement du terrain par une végétation de remblais, d'immondices riches en azote qui entraîne invariablement un appauvrissement du sol.

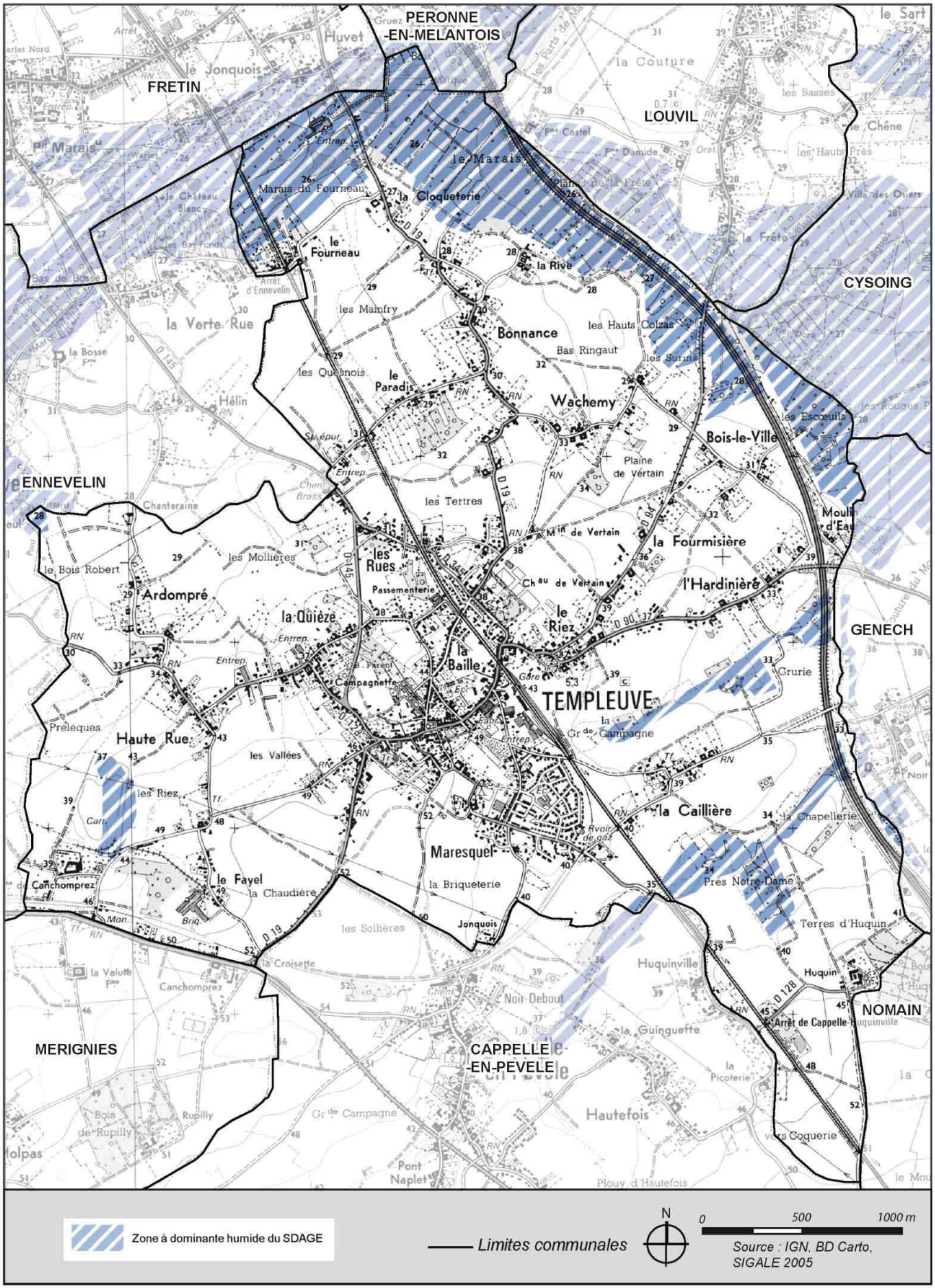
PERONNE
-EN-MELANTOIS
FRETIN
LOUVIL
CYSOING
ENNEVELIN
GENECH
NOMAIN
MERIGNIES
CAPPELLE
-EN-PEVELE
TEMPLEUVE
Bonnance
Wachemy
Bois-le-Ville
la Fourmisière
l'Hardinière
le Riez
la Baille
Ardompré
Haute Rue
Maresquel
la Caillière
le Fayel
Canchomprez
Huquinville
Hautefois
Zone à dominante humide du SDAGE
Limites communales
N
0
500
1000 m
Source : IGN, BD Carto, SIGALE 2005

4.1.4. Potentialité écologique du territoire

Au-delà des sites bénéficiant d'une protection réglementaire et de ceux identifiés par différents organismes de gestion du milieu naturel, la DREAL met également à disposition une cartographie de l'éco-potentialité des territoires de la région. Celle-ci permet de déterminer une potentialité écologique d'un sol en tenant compte de deux paramètres :

- son occupation : milieux agricoles, prairies, boisements…
- sa fragmentation : infrastructure routière, milieu urbain…

De la compilation de ces paramètres sont déduits plusieurs indices dont certains apportent des renseignements utiles sur la qualité du site :

- la naturalité du milieu qui représente le niveau de pression exercé par l'homme
- l'hétérogénéité du milieu qui permet de différencier les zones constituées de mosaïques d'habitats
- la connectivité du milieu qui correspond aux potentialités d'échange entre les milieux

La pondération de tous les indices employés permet d'attribuer un critère de potentialité écologique.

Sur Templeuve-en-Pévèle une zone de potentialité élevée ressort en lien avec la présence des Marais d'Ennevelin.

1.1.1. Le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le projet de SRCE identifie la continuité naturelle du marais d'Ennevelin comme un corridor potentiel à remettre en état de zone humide de même pour sa continuité Est le long de la commune de Louvil. Au Sud est inscrit un corridor potentiel à remettre en état de prairie et bocage.

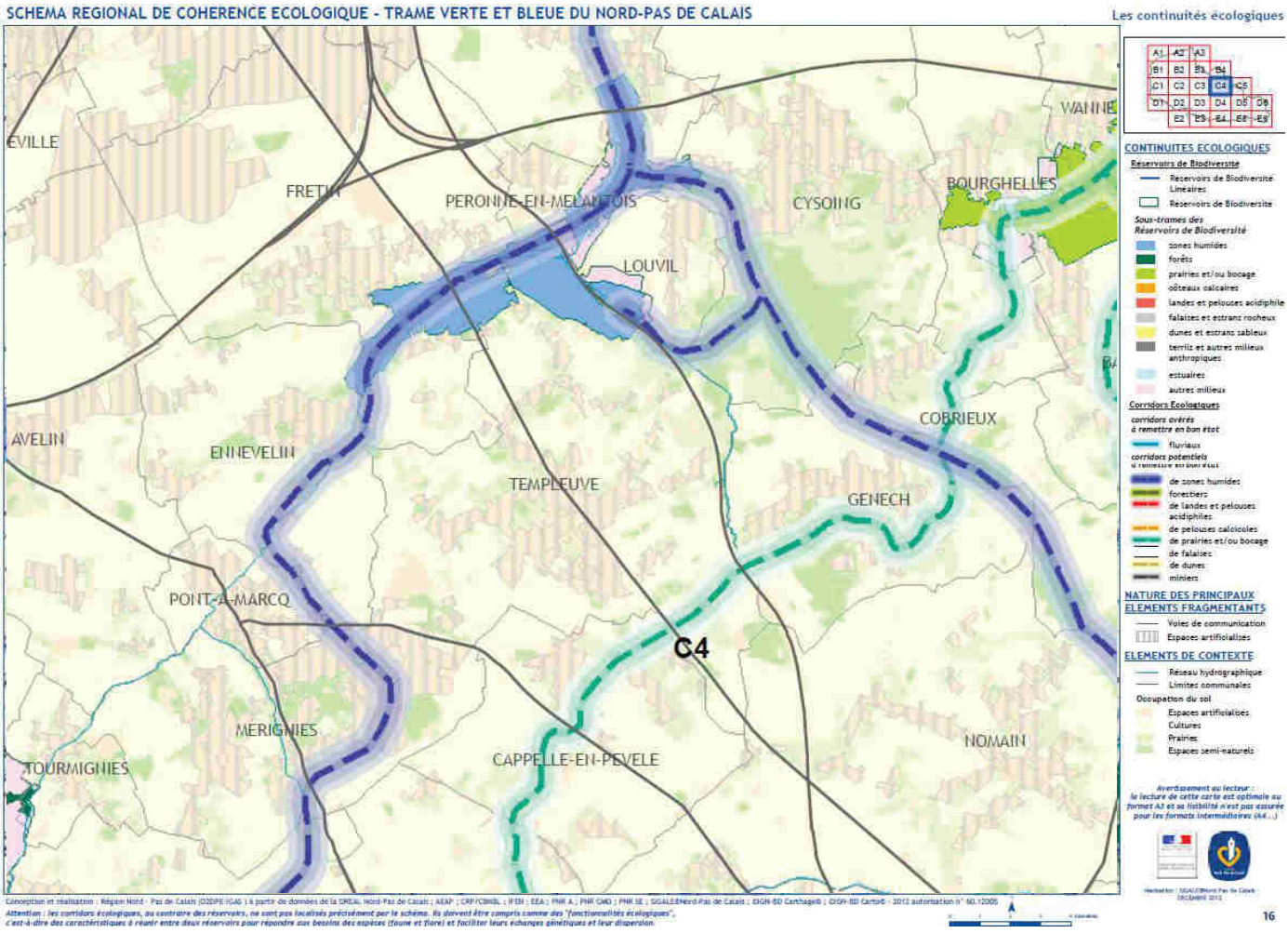

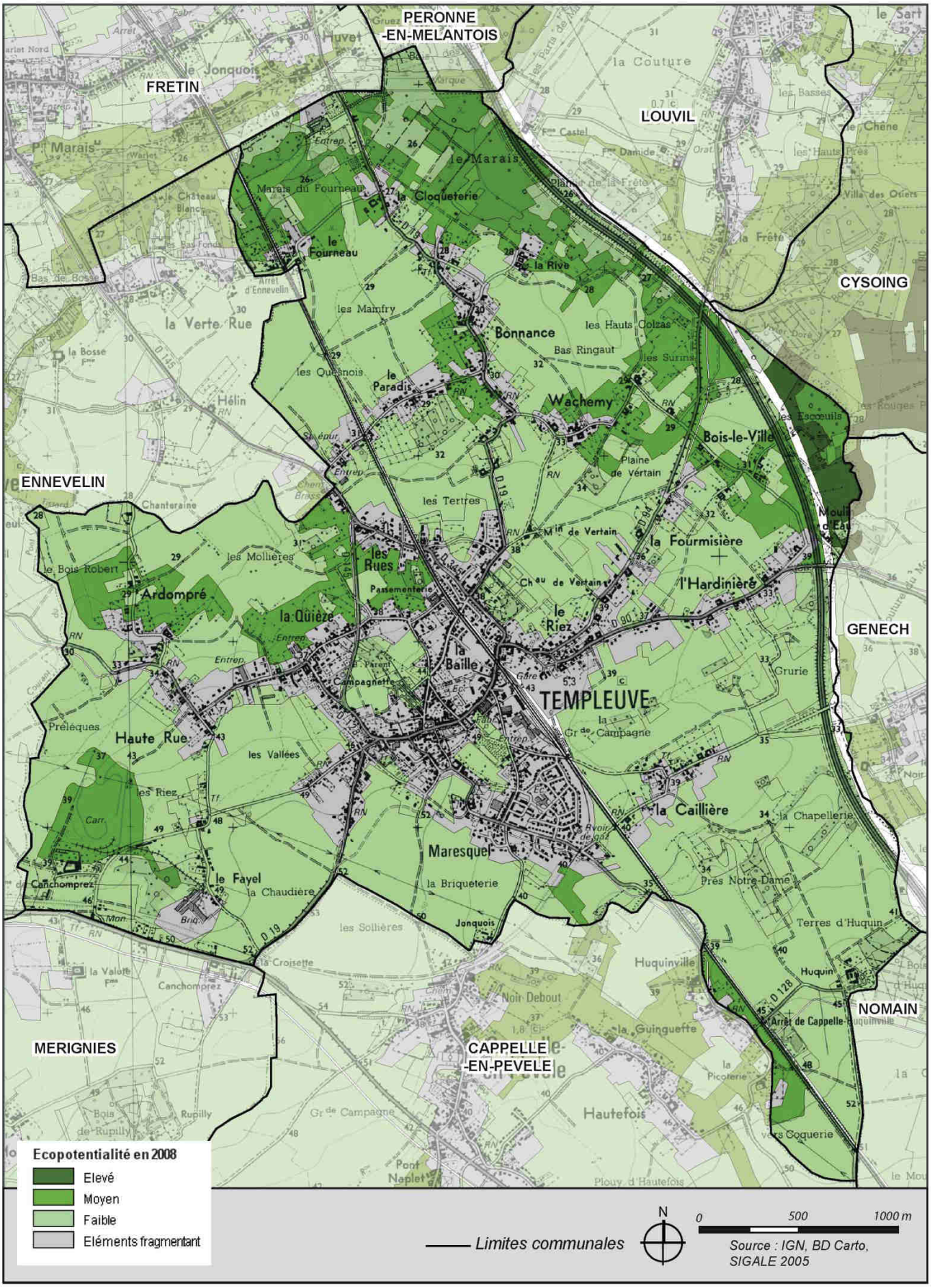
PERONNE
-EN-MELANTOIS
FRETIN
LOUVIL
CYSOING
ENNEVELIN
GENECH
TEMPLEUVE
NOMAIN
MERIGNIES
CAPPELLE
-EN-PEVELE
le Marais
la Cloqueterie
le Fourneau
la Rive
la Verte Rue
Bonnance
les Hauts Colzas
Bas Ringaut
le Paradis
Wachemy
Bois-le-Ville
Plaine de Vertain
les Tertres
les Rues
la Fourmisière
l'Hardinière
le Riez
la Baille
Ardompré
la Quièze
Haute Rue
les Vallées
la Caillière
Maresquel
la Briqueterie
le Fayel
la Chaudière
Canchomprez
Huquinville
Terres d'Huquin
Hautefois
Ecopotentialité en 2008
Elevé
Moyen
Faible
Eléments fragmentant
Limites communales
N
0
500
1000 m
Source : IGN, BD Carto, SIGALE 2005

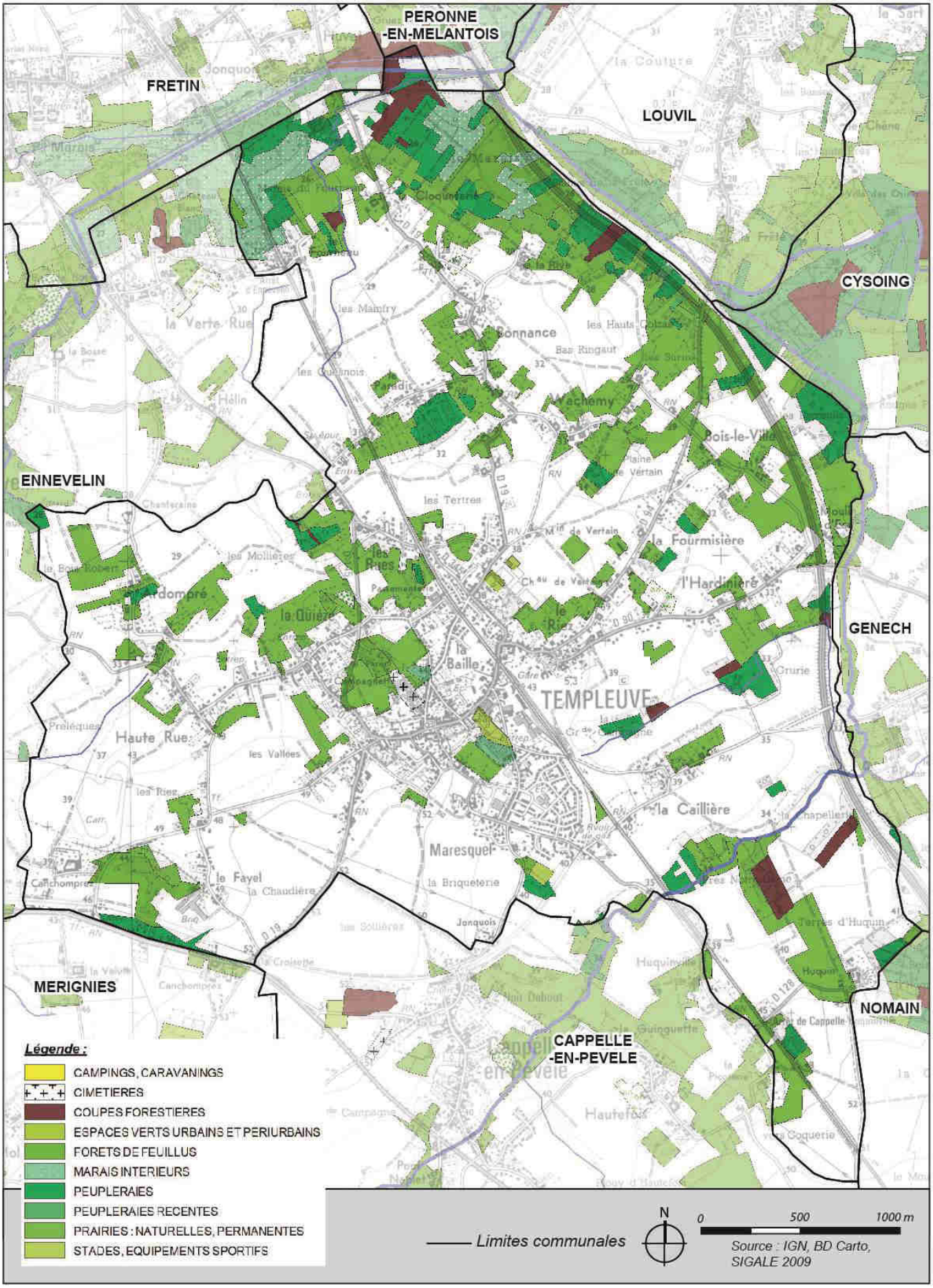
PERONNE
-EN-MELANTOIS
FRETIN
LOUVIL
CYSOING
ENNEVELIN
GENECH
TEMPLEUVE
MERIGNIES
NOMAIN
CAPPELLE
-EN-PEVELE
Légende :
CAMPINGS, CARAVANINGS
CIMETIERES
COUPES FORESTIERES
ESPACES VERTS URBAINS ET PERIURBAINS
FORETS DE FEUILLUS
MARAIS INTERIEURS
PEUPLERAIES
PEUPLERAIES RECENTES
PRAIRIES : NATURELLES, PERMANENTES
STADES, EQUIPEMENTS SPORTIFS
Limites communales
N
0
500
1000 m
Source : IGN, BD Carto,
SIGALE 2009

4.1.5. L'air

La pollution atmosphérique est une altération de la composition normale de l'air (normalement 78% d'azote, 21% d'oxygène et autres composés).
Cette altération apparaît sous deux formes :

- gazeuse : présence de gaz nouveau ou augmentation de la proportion d'un gaz existant naturellement
- solide : mise en suspension de poussières.

Trois sources principales de pollution atmosphérique existent :

- les transports : la combustion des carburants dégage des oxydes d'azote, de l'oxyde de carbone, des hydrocarbures imbrûlés ainsi que les produits à base de plomb incorporés dans les carburants.
- les installations de combustion du secteur résidentiel et tertiaire et du secteur industriel : l'utilisation des combustibles tels que le charbon ou les produits pétroliers… que ce soit dans les générateurs de fluides caloporteurs ou dans les installations industrielles de chauffage à l'origine d'une pollution atmosphérique sous les formes gazeuse et particulaire.
- les processus industriels émettent des poussières et des gaz spécifiques à chaque procédé de fabrication et à chaque produit fabriqué.
- les déchets : le traitement des déchets est à l'origine de plusieurs types de polluants dont le méthane abondamment dégagé par la décomposition des matières organiques, l'acide chlorhydrique produit par l'incinération, les métaux lourds résultats de l'incinération des déchets industriels et des déchets ménagers et les dioxines et les furannes générés par les installations d'incinération d'ordures ménagères.
- les activités agricoles : les pollutions générées sont liées à la décomposition des matières organiques et à l'utilisation de produits phytosanitaires.

La qualité de l'air est surveillée par le réseau de surveillance de la qualité de l'air de Lille Métropole, AREMA Lille Métropole. La commune de Templeuve-en-Pévèle dépend des stations de mesure de Villeneuve d'Ascq et de Baisieux. Les données dont on dispose sont mensuelles et s'étalent de janvier 2003 à mars 2005. Sont mesurés :
- les oxydes d'azote présentent un risque important pour la santé. En atteignant profondément les poumons, ils passent et se combinent avec l'hémoglobine à la place de l'oxygène. Cela conduit à un manque d'oxygène du système nerveux et du cœur avec des conséquences plus ou moins graves suivant le temps et la teneur de l'exposition.

- l'ozone (O3) est un irritant qui altère les muqueuses oculaires et pulmonaires pour des concentrations supérieures à 100µg/m3

	Villeneuve d'Ascq		Baisieux	
données	dioxyde d'azote	ozone	dioxyde de soufre	ozone
mensuelles	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3
01/2003	39	25		30
02/2003	47	22		24
03/2003	40	35	5	36
04/2003	30	60	6	58
05/2003	26	62	5	65
06/2003	21	63		69
07/2003	23	55		62
08/2003	23	68		70
09/2003	35	48	3	45
10/2003	38	21	3	21
11/2003	32	18	4	18

12/2003	39	16		13
01/2004	33	24		
02/2004	38	30	3	30
03/2004	39	43	3	37
04/2004	29	59	3	46
05/2004	25	57	3	44
06/2004	18	55	1	50
07/2004	19	51	3	43
08/2004	18	59	2	52
09/2004	24	46	3	41
10/2004	26	28	2	30
11/2004	40	13	3	15
12/2004	44	13	5	16
01/2005	36	27	6	29
02/2005	36	31	6	26
03/2005	37	34		27
04/2005	32	45		34
05/2005	25	59		
06/2005		70	3	72
07/2005			2	56
08/2005	21	44	2	41
09/2005	28	36	2	36
10/2005	31	26	3	28
11/2005	38	18	4	23
12/2005	41	18	4	18

Source : Atmo Nord - Pas de Calais

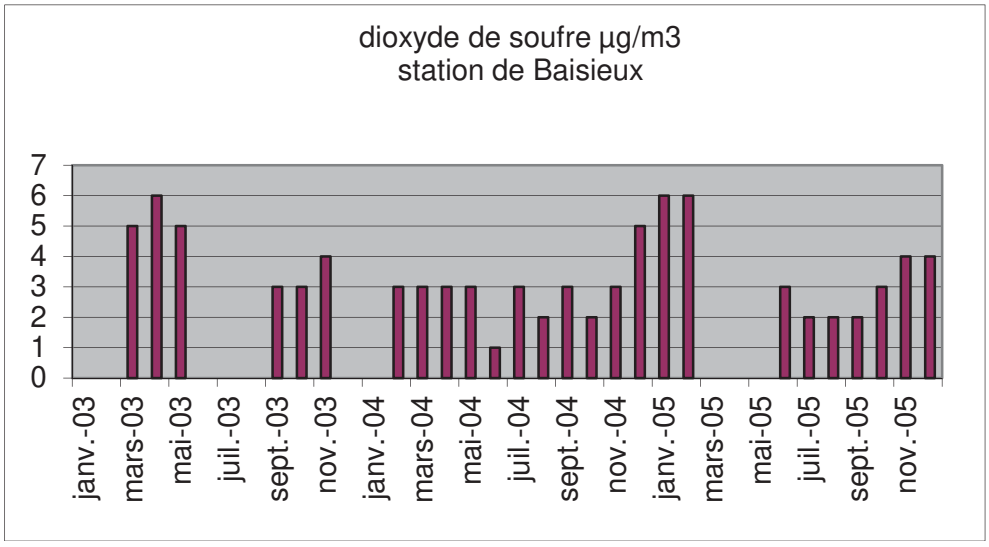

Le dioxyde de soufre (SO2) provoque des gênes respiratoires et des toux, il est irritant pour les personnes fragiles (les asthmatiques et les enfants)

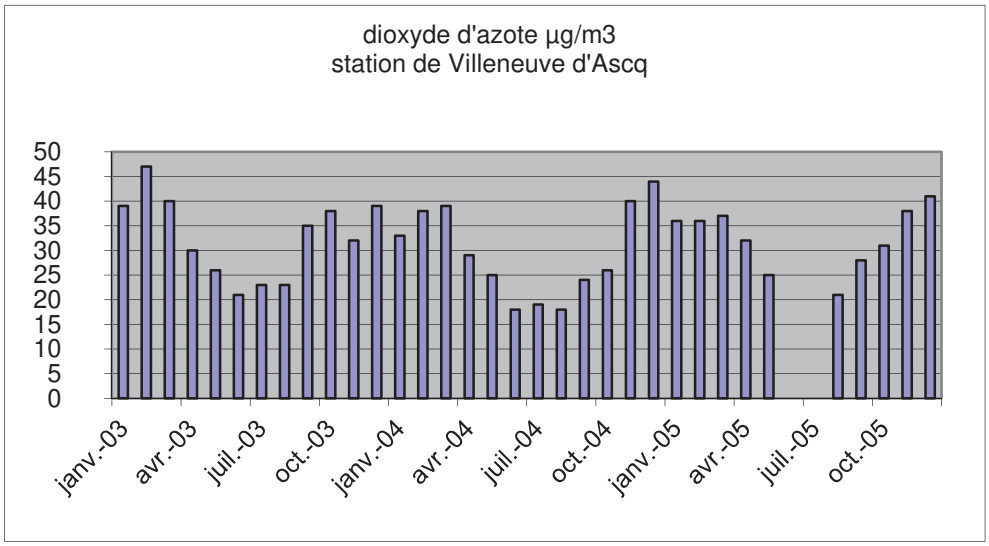

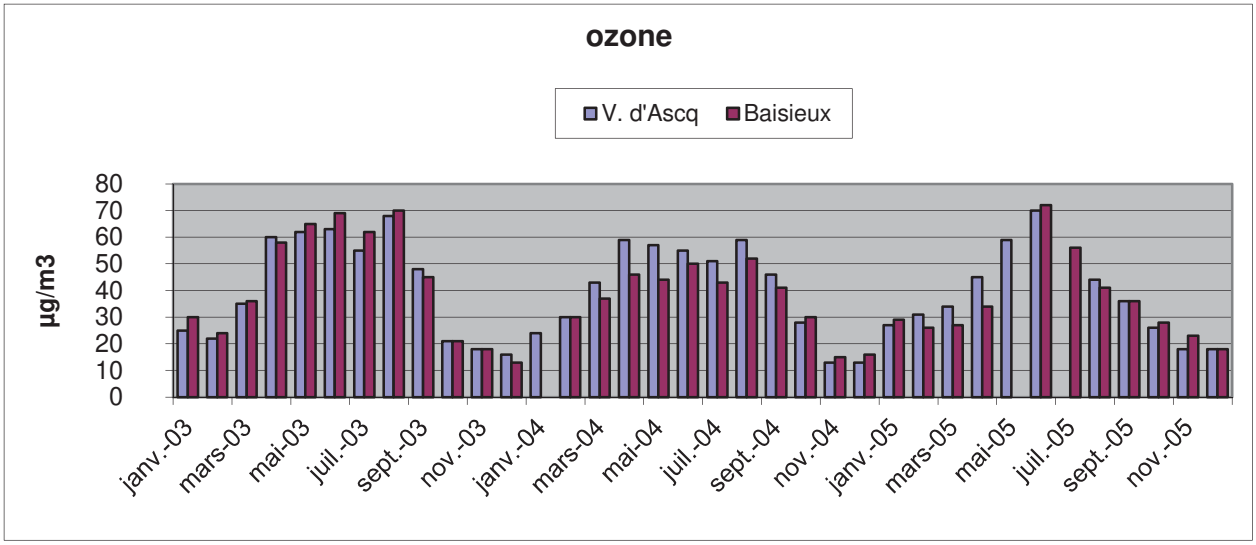

Source : Atmo Nord - Pas de Calais

Les recommandations établies par l'Organisation Mondiale de la Santé ont été reprises par la législation française (décret n°98-360). Elles déterminent des moyennes annuelles, journalières et horaires à ne pas dépasser.

	NO2 en µg/m3	O3 en µg/m3	CO en mg/m3
Moy annuelle	40	/	/
Moy. journalière	150	65	/
Moy. horaire	400	360	30

Globalement, la qualité de l'air a été bonne de janvier 2003 à novembre 2005. Les concentrations en dioxyde d'azote (NO2) sont largement inférieures au seuil à respecter (150 µg/m3). Les émissions d'oxydes d'azote apparaissent dans toutes les combustions, à hautes températures, de combustibles fossiles (charbon, fuel, pétrole…). Les émissions fluctuent selon les saisons. La circulation automobile et les industries sont responsables de la pollution de fond, tandis que les pics hivernaux sont imputables aux chauffages.

Les concentrations en ozone présentent également d'importantes fluctuations saisonnières. Le seuil des 65 µg/m3 qui correspond au seuil de protection de la végétation, a été dépassé dans les deux stations en août 2003 et en juin 2005 à Baisieux. Ces fluctuations sont corrélées à la quantité de

polluants émis par le trafic automobile et l'industrie, qui se sont largement transformés, sous l'action du soleil (généreux pendant les étés 2003 et 2005), en ozone.

❖ *Le bruit*

Les grands axes de transport de la commune constituent des sources de nuisance sonore. La loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et ses textes d'application fait peser des obligations sur le préfet.

Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre constitue un dispositif réglementaire préventif. Il se traduit par la classification du réseau de transports terrestres en tronçons auxquels sont affectées une catégorie sonore, ainsi que par la délimitation de secteurs dits "affectés par le bruit", dans lesquels les futurs bâtiments sensibles au bruit devront présenter une isolation acoustique renforcée. Arrêtées et publiées par le préfet après consultation des communes concernées, les informations du classement sonore doivent être reportées par la collectivité locale compétente dans les annexes informatives du plan local d'urbanisme.

Ce classement porte sur les infrastructures d'une certaine importance (article 2 du décret n°95-21 du 9 janvier 1995). Un arrêté du 30 mai 1996 fixe cinq catégories dans lesquelles sont classées les infrastructures en fonction de leur niveau sonore diurne et nocturne. On notera en particulier que les infrastructures de catégorie 1 à 3 sont susceptibles d'émettre des niveaux sonores gênants pour plus de 80 % des personnes enquêtées ou à l'origine d'effets néfastes sur le sommeil.

La commune de Templeuve-en-Pévèle dispose d'infrastructures de transport classées :

- l'autoroute A 23 est classée en catégorie 1 et la zone de bruit s'étend à 300 m de par et d'autre de l'autoroute.
- la voie ferrée Fives - Hirson est classée en catégorie 1 et la zone de bruit s'étend à 300 m de part et d'autre de la voie ferrée.
- la RD 19 est classée en catégorie 3 ou 4, suivant les tronçons, et la zone de bruit s'étend de 0 ou 30m (de part et d'autre de la voie) suivant le classement du tronçon et son milieu environnant (milieu ouvert ou milieu urbain)
- la RD 145 est classée en catégorie 3 et la zone de bruit s'étend à 100m (de part et d'autre de la voie)
- la RD 549 est classée en catégorie 3 et la zone de bruit s'étend à 100m (de part et d'autre de la voie)

Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre est annexé au PLU.

Par ailleurs, la commune de Templeuve-en-Pévèle est proche de l'aéroport de Lille Lesquin, mais elle n'est pas directement concernée par le plan d'exposition au bruit.

4.1.6. Un environnement fragile

La qualité des eaux de surface et souterraines

Le SDAGE a pour objectif de garantir, entre autre, l'alimentation en eau potable du bassin Artois-Picardie dont 96 % de l'alimentation est assurée par l'eau souterraine. La qualité de celle-ci est donc primordiale.

Templeuve-en-Pévèle appartient au bassin de la Marque et de la Deûle (991 km²) qui forment une vaste cuvette sédimentaire de 40 km de long et de 25 km de large, où la pente est très faible. Ce bassin est constitué par deux rivières canalisées, de petits cours d'eau, des étangs et des affaissements miniers associés à des terrils.
Une nappe alluviale importante accompagne la rivière. Les eaux souterraines de notre bassin sont caractérisées par une évolution préoccupante de la teneur en nitrates, due à différents rejets liés aux activités agricoles, urbaines et industrielles. La concentration en nitrate dans l'eau fait l'objet de normes réglementaires. Les problèmes majeurs de gestion des eaux concernant ce bassin sont la gestion des aquifères (une baisse générale de la nappe a été observée), le développement

anarchique de l'urbanisation au détriment des zones humides et la dégradation importante des milieux.

A l'heure actuelle, le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin Marque Deûle (SAGE) est en cours de réalisation. Les enjeux sont les suivants :

- la protection de la ressource en eau,
- l'alimentation en eau potable,
- la maîtrise des inondations,
- la protection et la restauration des milieux aquatiques.

Depuis la loi du 21 avril 2004, les PLU doivent être compatibles avec le SDAGE. Les contraintes liées à l'eau sont donc incontournables et doivent être présentes dans les grands enjeux de l'aménagement du territoire.

Le SDAGE Artois Picardie fixe pour la Marque un objectif de qualité 2 (assez bonne à bonne qualité, alors que la Marque est actuellement recensée comme un cours d'eau de qualité médiocre). Dans sa traversée de Templeuve-en-Pévèle, ce cours d'eau est particulièrement sensible car il est susceptible d'alimenter la nappe.

La vallée de la Marque est repérée au SDAGE Artois Picardie comme une des zones humides prioritaires (chapitre gestion et protection des milieux aquatiques).

La carte A1 du SDAGE du bassin Artois Picardie (« les zones de ressources potentielles en eau souterraine et secteurs sensibles à la sécheresse ») montre que Templeuve-en-Pévèle appartient à une zone de faible ressource en eau souterraine.

La carte 27 du SDAGE du Bassin Artois Picardie (« les zones humides remarquables ») mentionne la vallée de la Marque (et du Zécart) comme une zone humide prioritaire.

CARTE 27 : ZONES À DOMINANTE HUMIDES

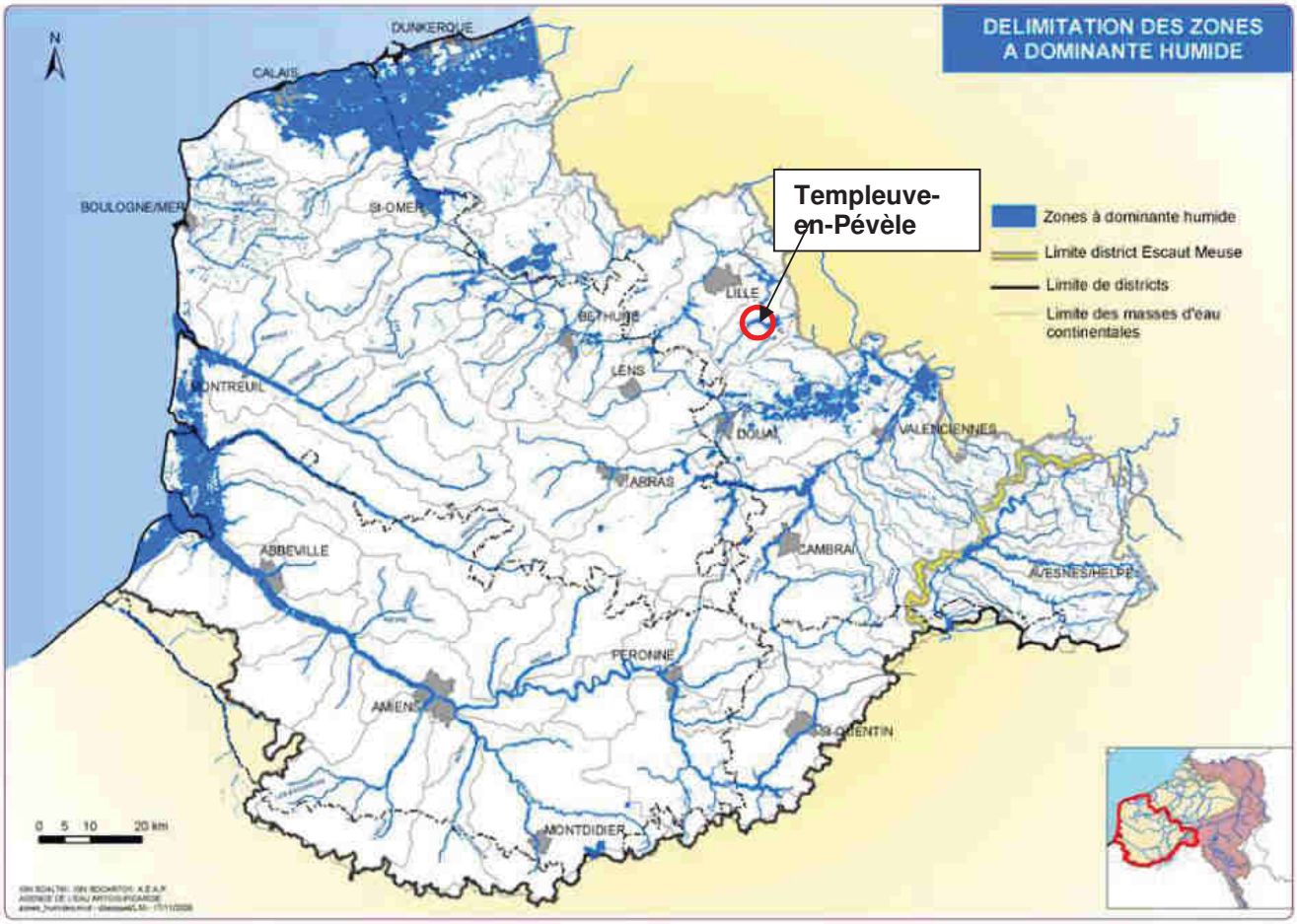

Il est à noter que la partie Nord du territoire est identifié comme une zone d'enjeu fort à très fort de vulnérabilité de la nappe. Cette situation est à mettre en lien avec la présence d'espaces de marais au Nord.

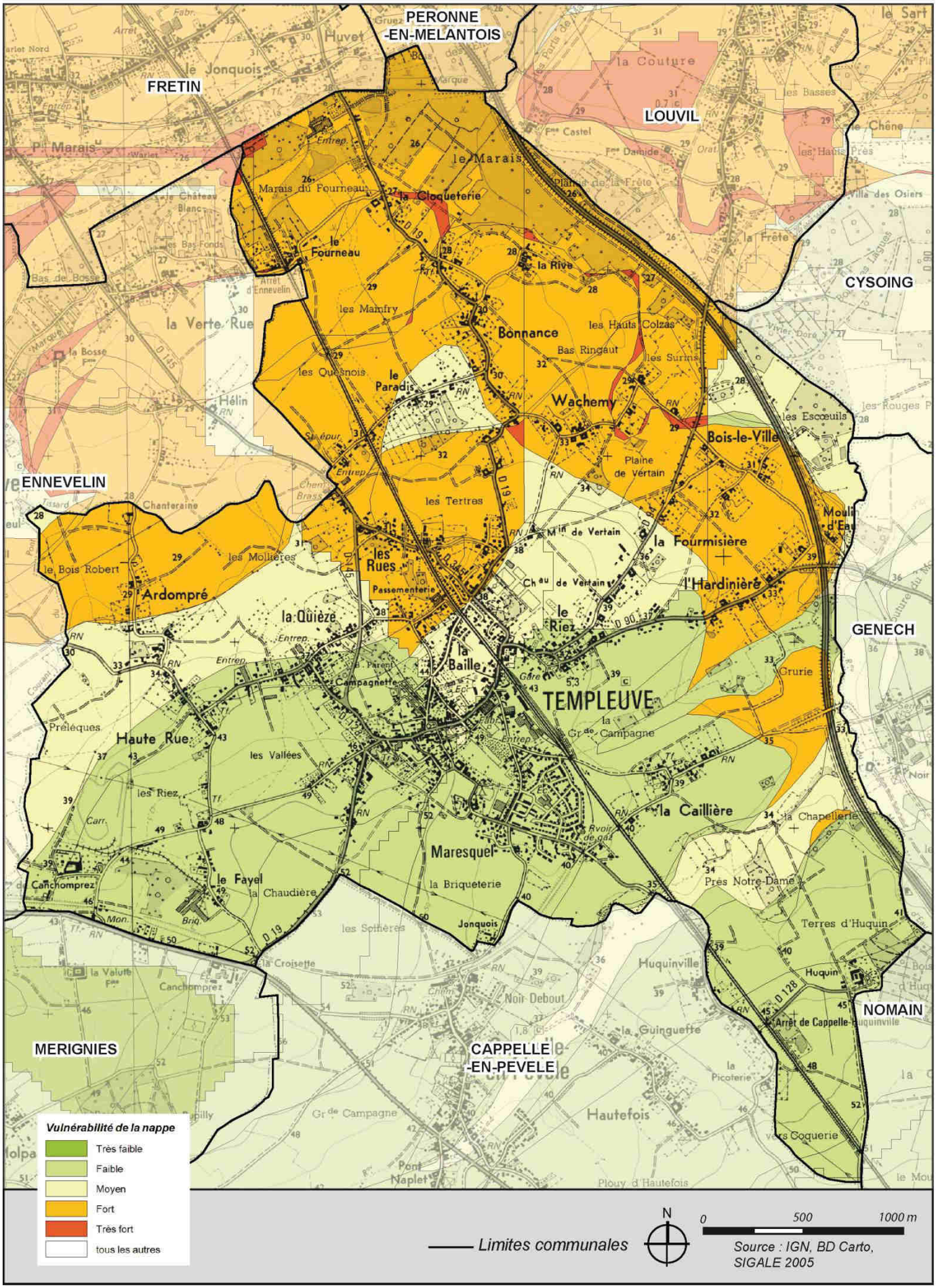
PERONNE
-EN-MELANTOIS
FRETIN
LOUVIL
CYSOING
ENNEVELIN
GENECH
NOMAIN
MERIGNIES
CAPPELLE
-EN-PEVELE
TEMPLEUVE
le Marais
la Cloqueterie
le Fourneau
la Rive
les Mamfry
Bonnance
les Hauts Colzas
Bas Ringaut
les Quesnois
le Paradis
Wachemy
Bois-le-Ville
Plaine de Vertain
les Tertres
les Rues
la Fourmisière
l'Hardinière
Ardompré
la Quièze
le Riez
la Baille
Campagnette
Haute Rue
les Vallées
les Riez
la Caillière
Maresquel
la Briqueterie
le Fayel
la Chaudière
Canchomprez
Jonquois
Huquinville
Noir Debout
la Guinguette
Hautefois
Pont Naplet
Plouy d'Hautefois
Vulnérabilité de la nappe
Très faible
Faible
Moyen
Fort
Très fort
tous les autres
Limites communales
N
0
500
1000 m
Source : IGN, BD Carto, SIGALE 2005

4.1.7. Les risques naturels

La commune de Templeuve-en-Pévèle a fait l'objet d'un certain nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle, dont la liste se trouve ci-dessous :

Arrêtés de Catastrophe Naturelle
Début le Fin le Arrêté du Sur le JO du

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	*01/06/1989*	*31/12/1991*	*06/12/1993*	*28/12/1993*
Inondations et coulées de boue	*06/07/1991*	*08/07/1991*	*01/04/1992*	*03/04/1992*
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	*01/01/1992*	*31/07/1997*	*09/04/1998*	*23/04/1998*
Inondations et coulées de boue	*19/12/1993*	*02/01/1994*	*11/01/1994*	*15/01/1994*
Inondations et coulées de boue	*17/01/1995*	*31/01/1995*	*06/02/1995*	*08/02/1995*
Inondations par remontées de nappe phréatique	*01/02/1995*	*28/02/1995*	*17/06/1996*	*09/07/1996*
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	*25/12/1999*	*29/12/1999*	*29/12/1999*	*30/12/1999*
Inondations et coulées de boue	*03/07/2005*	*04/07/2005*	*05/05/2006*	*14/05/2006*
Inondations et coulées de boue	*19/08/2005*	*20/08/2005*	*19/12/2006*	*04/01/2007*
Inondations et coulées de boue	*07/06/2016*	*08/06/2016*	*15/06/2016*	*16/06/2016*

❖ *Le risque sismique*

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface et se traduit par des vibrations dans le sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont proportionnels à l'amplitude, à la durée et à la fréquence des vibrations. D'après les données communiquées sur le site http://cartorisque.prim.net, la commune de Templeuve-en-Pévèle est **une zone à aléa sismique faible**. Pour application des mesures de prévention du risque sismique aux bâtiments, équipements et installations de la classe dite « à risque », le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité croissante :

- Zone de sismicité 1 (très faible)
- **Zone de sismicité 2 (faible)**
- Zone de sismicité 3 (modérée)
- Zone de sismicité 4 (moyenne)
- Zone de sismicité 5 (forte).

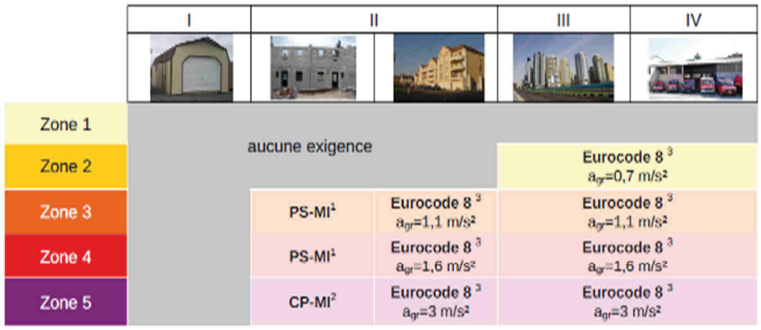

[1] Application **possible** (on dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI
[2] Application **possible** du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide
[3] Application **obligatoire** des règles Eurocode 8

En application du décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010, portant sur la délimitation des zones sismiques et du décret n°2010-1254 du 20 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique, la commune est concernée par un aléa de niveau faible, ou zone de sismicité 2.
En zone 2, il y a des exigences particulières pour les constructions neuves des catégories III (ERP.) et IV (bâtiments indispensables à la sécurité civile, à la distribution publique de l'énergie, à la production et au stockage de l'eau potable, au maintien des communications).

❖ *Les mouvements de terrain*

Les arrêtés de catastrophes naturelles pris pour mouvements de terrains sont liés aux différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.
La commune est touchée par l'aléa retrait-gonflement des argiles. Il est impossible de la localiser finement, mais il occasionne des dégâts importants pour les constructions. Le gonflement et la rétraction des matériaux argileux sont liés aux aléas climatiques. Les venues d'eau sont le plus souvent temporaires et/ou accidentelles.

Les périodes récentes de déficit hydrique (1976, 1989-1990, 1996-1997 et 2003) ont mis en évidence la vulnérabilité des constructions individuelles sur certains sols argileux en période de sécheresse prolongée.

Le volume de l'argile se modifie en fonction de sa teneur en eau avec des amplitudes plus ou moins spectaculaires. Quand l'évaporation est forte, les argiles se rétractent, ce qui se manifeste par des tassements du sol. Le phénomène est accentué par la présence d'arbres dont les racines peuvent pomper l'eau et assécher le sol jusqu'à 3 voire 5 mètres de profondeur.

Sous un bâtiment, le sol imperméabilisé conserve un équilibre constant car l'évaporation y est limitée. A l'extérieur, le sol directement soumis à l'évaporation se rétracte. Cette opposition se traduit par des mouvements différentiels et entraîne des désordres de façades des constructions dont les fondations ne sont pas suffisamment profondes ou la structure pas assez rigide. Les sinistres occasionnés en France par des mouvements différentiels liés au retrait-gonflement des argiles ont engendré un coût important d'indemnisation (au titre du régime des catastrophes naturelles). Aussi, les dégâts dus à cet aléa pourraient être réduits en appliquant certaines règles de constructions : approfondissement des fondations pour ancrer les constructions au-delà de la zone soumise, ne pas planter d'arbres à côté des constructions…

Cette carte, établie par le BRGM à l'échelle du 1/50000 permet de donner une image du risque (a priori nul = blanc ; faible = jaune ; fort = rouge) en fonction de la nature générale du terrain, mais elle ne permet pas d'en déterminer finement la localisation à l'échelle de la parcelle.

L'encart qui suit est un extrait du site Internet du BRGM qui explicite de manière très claire les mesures simples de prévention vis-à-vis de ce risque.

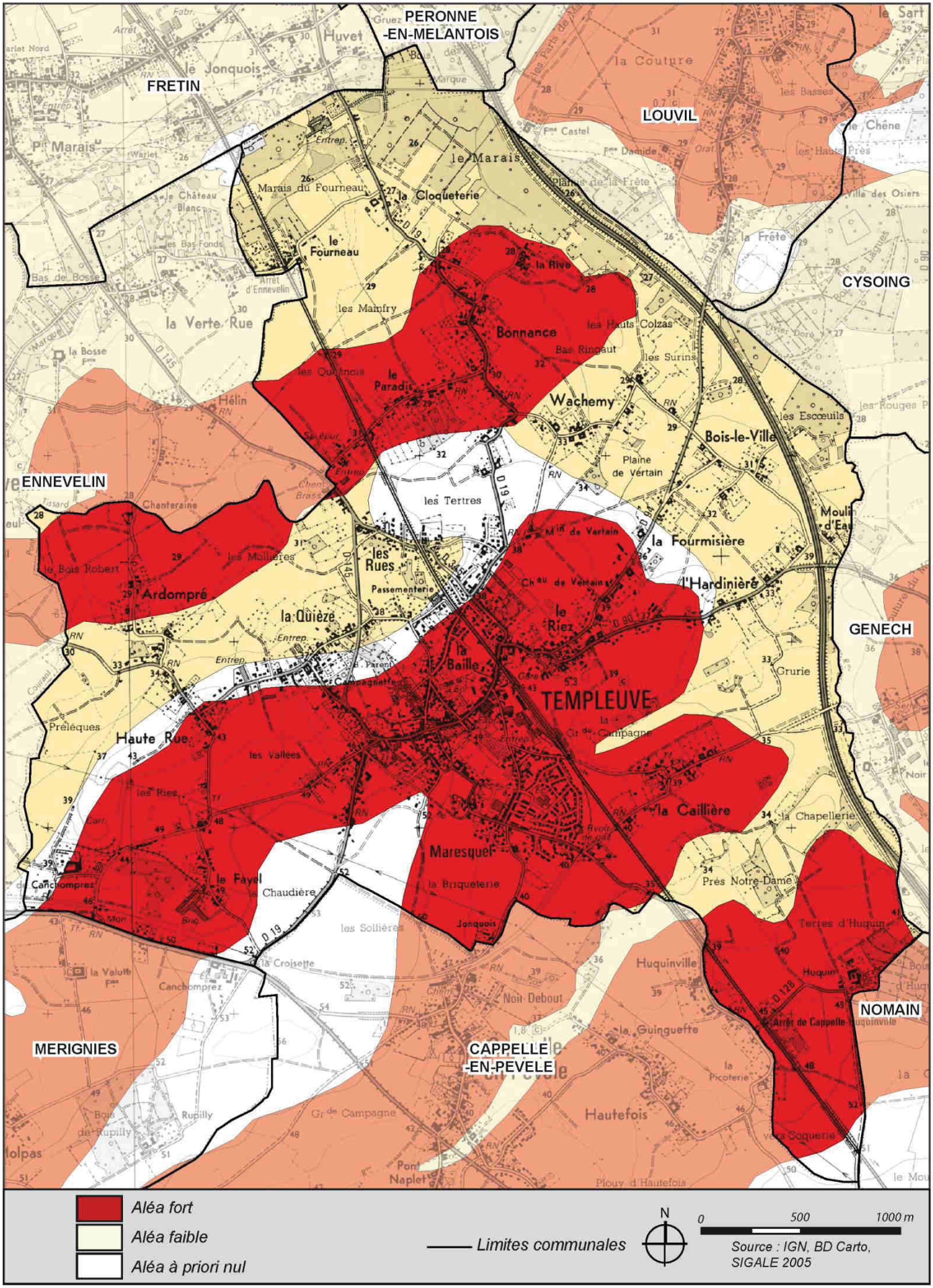
PERONNE -EN-MELANTOIS
FRETIN
LOUVIL
CYSOING
ENNEVELIN
GENECH
TEMPLEUVE
NOMAIN
MERIGNIES
CAPPELLE -EN-PEVELE
le Fourneau
la Cloqueterie
le Marais
la Rive
Bonnance
le Paradis
Wachemy
Bois-le-Ville
les Rues
la Fourmisière
l'Hardinière
le Riez
la Baille
la Quièze
Ardompré
Haute Rue
la Caillière
Maresquel
Huquinville
Hautefois
Aléa fort
Aléa faible
Aléa à priori nul
Limites communales
N
0
500
1000 m
Source : IGN, BD Carto, SIGALE 2005

 Des sinistres souvent très coûteux :

Un sinistre consécutif au phénomène de retrait-gonflement des argiles peut entraîner des coûts de réparation très lourds et peut même, dans certains cas, aboutir à la démolition de la maison lorsque les frais nécessaires à son confortement dépassent la valeur de la construction. Ces cas extrêmes restent relativement rares en France mais le nombre de maisons touchées par ce phénomène est particulièrement élevé. Ainsi au cours de l'été 2003, près de 7000 communes ont demandé une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle du fait du retrait-gonflement des argiles, ce qui représente plusieurs dizaines de milliers d'habitations sinistrées.
Les assureurs estiment que les coûts moyens d'indemnisation d'un sinistre retrait-gonflement sont de l'ordre de 10 000 € par maison, mais ce montant s'avère très variable d'un sinistre à l'autre. Dans certains cas, il est possible de supprimer à moindre frais la cause principale des désordres (par exemple en arrachant un arbre trop proche) puis de procéder au rebouchage des fissures (avec un enduit souple) une fois que l'état hydrique du sol a retrouvé son équilibre.

Dans de nombreux cas cependant, il est nécessaire de procéder à des reprises en sous-œuvre (par micro-pieux), ce qui entraîne des coûts d'intervention qui atteignent plusieurs dizaines de milliers d'euros.

De surcroît, des réparations aussi lourdes sont relativement traumatisantes pour les occupants de la maison qui doivent parfois être relogés temporairement pendant la durée des travaux. Enfin, ce type d'intervention n'est généralement effectué qu'après une période plus ou moins longue, rendue nécessaire non seulement par la procédure administrative d'indemnisation (attente de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle puis expertises) mais surtout pour permettre aux experts d'observer l'évolution des fissures afin de bien comprendre l'origine du phénomène et de laisser le sol retourner dans un état d'équilibre hydrique favorable à la réalisation des travaux. L'analyse détaillée, avec intervention d'un bureau d'études géotechniques spécialisé, des causes du sinistre est en effet indispensable à ce stade pour permettre de proposer des solutions de confortement adaptées et durables. Mais une telle attente se révèle souvent difficile à vivre pour les occupants de la maison, confrontés aux problèmes d'infiltrations à travers les murs extérieurs et parfois de bloquage des portes et des fenêtres.

 Des mesures préventives bien connues :
Pourtant, on sait parfaitement construire sur des sols argileux sujets au phénomène de retrait-gonflement et ceci moyennant le respect de règles relativement simples qui n'entraînent pas de surcoût majeur sur les constructions.

Il est donc fondamental de savoir identifier avant construction la présence éventuelle d'argile gonflante au droit de la parcelle, afin de prendre en compte ce paramètre lors de la mise en œuvre du projet. Les règles à respecter concernent la réalisation des fondations et, dans une moindre mesure, la structure même de la maison. Elles concernent aussi l'environnement immédiat du projet et en particulier la maîtrise de la teneur en eau dans le sol à proximité immédiate des fondations.

Ces règles préventives à respecter sont désormais bien connues des professionnels de la construction. Encore faut-il savoir identifier les zones susceptibles de renfermer à faible profondeur des argiles sujettes au phénomène de retrait-gonflement. Les cartes départementales d'aléa retrait-gonflement élaborée par le BRGM dans les régions les plus touchées par le phénomène peuvent contribuer à attirer l'attention des maîtres d'ouvrage sur la question. Cependant, pour déterminer avec certitude la nature du terrain situé au droit de la parcelle et adapter au mieux les caractéristiques de la construction aux contraintes géologiques locales, une étude géotechnique menée par un bureau d'études techniques spécialisé constitue la mesure a priori la plus sûre.

 Comment identifier un sol sensible au retrait-gonflement :
L'élaboration du cahier des charges détaillé de l'étude de sol préalable à une construction sur terrain argileux sujet au phénomène de retrait-gonflement reste du ressort du géotechnicien qui l'adaptera pour tenir compte des spécificités du terrain de construction (géologie, topographie, hydrogéologie, végétation, etc.) et de la nature du projet envisagé.

A titre indicatif, les objectifs d'une telle étude sont a priori les suivants :
1. Reconnaissance de la nature géologique et des caractéristiques géométriques des terrains d'assise ;
2. Caractérisation du comportement des sols d'assise vis à vis du phénomène de retrait-gonflement ;
3. Vérification de l'adéquation du mode de fondation prévu par le constructeur avec les caractéristiques et le comportement géotechnique des terrains d'assise ;
4. Vérification de l'adéquation des dispositions constructives prévues par le constructeur avec les caractéristiques intrinsèques du terrain et son environnement immédiat.

Pour atteindre ces objectifs, les moyens suivants peuvent être mis en œuvre, étant bien entendu que la liste ci-dessous n'est pas limitative et qu'elle doit être adaptée au contexte spécifique de chaque étude :
1. Analyse du contexte géologique et hydrogéologique local, à partir de l'examen d'éléments facilement accessibles (carte géologique, banque de données du sous-sol, enquête de voisinage, observations de terrain, etc.) ;
2. Reconnaissance visuelle des terrains de fondation après sondages (à la pelle mécanique ou à la tarière). Dans la mesure du possible et selon les cas, l'étude devra comprendre au moins deux sondages (amont et aval pour les terrains en pente, secteurs susceptibles de présenter des hétérogénéités, etc.), hors emprise de la future construction, si possible jusqu'à trois mètres de profondeur, avec échantillonnage ;
3. Caractérisation du comportement des sols d'assise vis à vis du phénomène de retrait-gonflement, par l'intermédiaire d'essais d'identification de sol (de préférence valeur de bleu ou à défaut limites d'Atterberg, granulométrie, teneur en eau, éventuellement mesure du retrait linéaire et/ou analyse diffractométrique aux rayons X) ;
4. Vérification de la capacité portante du sol et de l'adéquation du mode de fondation retenu, si possible après essai mécanique spécifique (pressiomètre), ou à défaut en se basant sur des résultats d'essai obtenus localement sur des terrains de même nature ;
5. Examen du rôle de la végétation arborée éventuellement présente à proximité de la future construction ou ayant été récemment supprimée par déboisement ;
6. Analyse des circulations d'eaux, superficielles et souterraines, et de l'adéquation des aménagements prévus (future surface imperméabilisée, pente des talus, systèmes de drainage, fossés, réseaux d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées, etc.).

Les conclusions de cette étude serviront à prescrire les dispositions constructives adaptées aux caractéristiques du terrain et au projet de construction. Elles permettront notamment de définir le type et la profondeur requises pour les fondations, ainsi que la nature des aménagements extérieurs spécifiques à prévoir.

 Comment construire sur sol sensible au retrait-gonflement :
Les dispositions préventives généralement prescrites pour construire sur un sol argileux sujet au phénomène de retrait-gonflement obéissent aux quelques principes suivants, sachant que leur mise en application peut se faire selon plusieurs techniques différentes dont le choix reste de la responsabilité du constructeur. Dans les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques naturels (PPR) qui prend en compte spécifiquement le phénomène de retrait-gonflement des argiles, les mesures à respecter dans chacune des zones réglementées sont celles qui sont définies par le règlement du PPR.

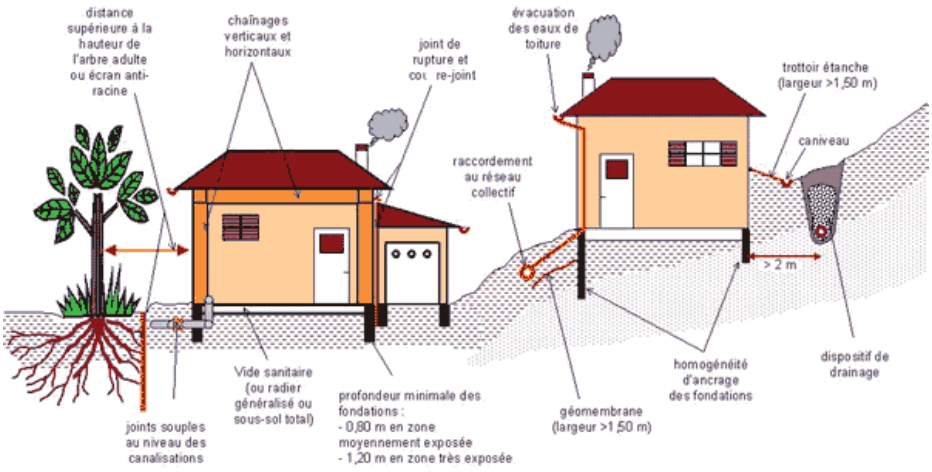

 Les fondations sur semelle doivent être suffisamment profondes pour s'affranchir de la zone superficielle où le sol est sensible à l'évaporation. A titre indicatif, on considère que cette profondeur d'ancrage, qui doit être au moins égale à celle imposée par la mise hors gel, doit atteindre au minimum 0,80 m en zone d'aléa faible à moyen et 1,20 m en zone d'aléa fort. Une construction sur vide sanitaire ou avec sous-sol généralisé est préférable à un simple dallage sur terre-plein. Un radier généralisé, conçu et réalisé dans les règles de l'art, peut aussi constituer une bonne alternative à un approfondissement des fondations.
 Les fondations doivent être ancrées de manière homogène sur tout le pourtour du bâtiment (ceci vaut notamment pour les terrains en pente (où l'ancrage aval doit être au moins aussi important que l'ancrage amont) ou à sous-sol hétérogène. En particulier, les sous-sols partiels qui induisent des hétérogénéités d'ancrage sont à éviter à tout prix.
 La structure du bâtiment doit être suffisamment rigide pour résister à des mouvements différentiels, d'où l'importance des chaînages haut et bas.
 Deux éléments de construction accolés et fondés de manière différente doivent être désolidarisés et munis de joints de rupture sur toute leur hauteur pour permettre des mouvements différentiels.
 Tout élément de nature à provoquer des variations saisonnières d'humidité du terrain (arbre, drain, pompage ou au contraire infiltration localisée d'eaux pluviales ou d'eaux usées) doit être le plus éloigné possible de la construction. On considère en particulier que l'influence d'un arbre s'étend jusqu'à une distance égale à au moins sa hauteur à maturité.
 Sous la construction, le sol est à l'équilibre hydrique alors que tout autour il est soumis à évaporation saisonnière, ce qui tend à induire des différences de teneur en eau au droit des fondations. Pour l'éviter, il convient d'entourer la construction d'un dispositif, le plus large possible, sous forme de trottoir périphérique ou de géomembrane enterrée, qui protège sa périphérie immédiate de l'évaporation.
 En cas de source de chaleur en sous-sol (chaudière notamment), les échanges thermiques à travers les parois doivent être limités par une isolation adaptée pour éviter d'aggraver la dessiccation du terrain en périphérie.
 Les canalisations enterrées d'eau doivent pouvoir subir des mouvements différentiels sans risque de rompre, ce qui suppose notamment des raccords souples au niveau des points durs.

 Ou s'informer pour en savoir plus :

Dans les départements où une carte départementale d'aléa retrait-gonflement a déjà été publiée, il est possible de la consulter sur ce site, voire de la télécharger en même temps que le rapport d'étude correspondant qui précise les conditions de sa réalisation, la nature des données prises en compte et ses limites de validité.

Pour savoir quels sont les risques naturels connus dans une commune donnée et quels sont les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dont cette commune a déjà bénéficié, il est conseillé de consulter le site internet développé par le Ministère chargé de l'environnement à l'adresse suivante : Prim.net

Pour obtenir les coordonnées de bureau d'études géotechniques spécialisés, il est possible de contacter l'Union Syndicale de Géotechnique à l'adresse suivante : Union Syndicale de Géotechnique Maison de l'Ingénierie - 3, rue Léon Bonnat - 75 016 Paris – Tél. : 01 44 30 49 00

Quelques références utiles :
CEBTP, sous l'égide de l'AQC, l'APSAD, l'AFAC, la CCR et la FNB (1991) – Détermination des solutions adaptées à la réparation des désordres des bâtiments provoqués par la sécheresse. Guide pratique CEBTP, 3 fascicules.
Chassagneux D., Meisina C., Vincent M., Ménillet F., Baudu R. (1998) – Guide synthétique pour la prise en compte de l'aléa retrait-gonflement à l'échelle nationale. Rapport BRGM n° R40355, 33 p., 6 fig., 1 tabl., 1 ann., 1 pl. hors-texte.
Ministère chargé de l'Environnement, Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques, Délégation aux Risques majeurs (1993) – Sécheresse et Construction. Guide de Prévention. Edit. La Documentation Française, Paris.
Mouroux P., Margron P. et Pinte J.C. (1988) – La construction économique sur sols gonflants. Edit. BRGM, Manuels et Méthodes n° 14.

❖ *Risque d'inondation par ruissellement et coulée de boue et par remontée de nappe*

La commune a subi à plusieurs reprises des inondations par ruissellement et coulées de boues (voir la liste des arrêtés de catastrophe naturelle ci-dessus). Les derniers épisodes reconnus en date se sont déroulés en juillet et août 2005. L'arrêté de catastrophe naturelle du 29 décembre 1999, quant à lui, concerne l'ensemble du département du Nord, il n'est donc pas particulièrement significatif.
Les épisodes d'inondation par ruissellement et coulée de boue interviennent suite à d'importants épisodes pluvieux.

Le risque d'inondation par ruissellement et coulée de boue s'explique par un cumul de facteurs :
-La nature argileuse du sol, qui est donc peu perméable et peu propice à l'infiltration des eaux, favorise le ruissellement.
-L'imperméabilisation artificielle des sols (liée à l'urbanisation, aux routes..) qui accentuent ce phénomène.
-Certaines pratiques agricoles qui accélèrent le ruissellement rendant encore plus difficile la rétention et l'infiltration des eaux dans le sol (disparition des haies et par endroit d'une couverture végétale, sillions de labours profond dans le sens de la pente, …)

Les secteurs touchés par le risque d'inondation par ruissellement et recensés par la commune (voir carte synthétique plus loin) sont des secteurs d'accumulation des eaux.

Par ailleurs, le risque d'inondation par remontée de nappe résulte d'une montée exceptionnelle du niveau de la nappe phréatique. L'immense majorité des nappes d'eau sont contenues dans des roches que l'on appelle des aquifères. Ceux-ci sont formés le plus souvent de sable et graviers, de grès, de calcaires. L'eau occupe les interstices de ces roches, c'est à dire les espaces qui séparent les grains ou les fissures qui s'y sont développées. La nappe la plus proche du sol, alimentée par l'infiltration de la pluie, s'appelle la nappe phréatique (du grec "phréïn", la pluie).

Le BRGM a compilé un certain nombre de données pour établir une carte schématique de l'aléa inondation par remontée de nappe. Cette carte (établie de manière très schématique, avec des données récoltées à l'échelle du 1/50000ème) ne permet pas à elle seule de déterminer finement dans le PLU (à l'échelle de la parcelle) les secteurs soumis au risque d'inondation par remontée de nappe. Par contre, combinée à la connaissance empirique de la municipalité et à la topographie, elle est un outil précieux pour déterminer ce risque.
La carte schématique du BRGM reprise ci-dessous montre que le risque d'inondation par remontée de nappe est surtout présent sur la partie nord du territoire communal.

Concrètement, sur le terrain, il est difficile de dissocier complètement les facteurs d'inondation entre accumulation des eaux de ruissellement et remontée de nappes, les deux facteurs se conjuguant le plus souvent (avec une prédominance du risque lié au ruissellement).

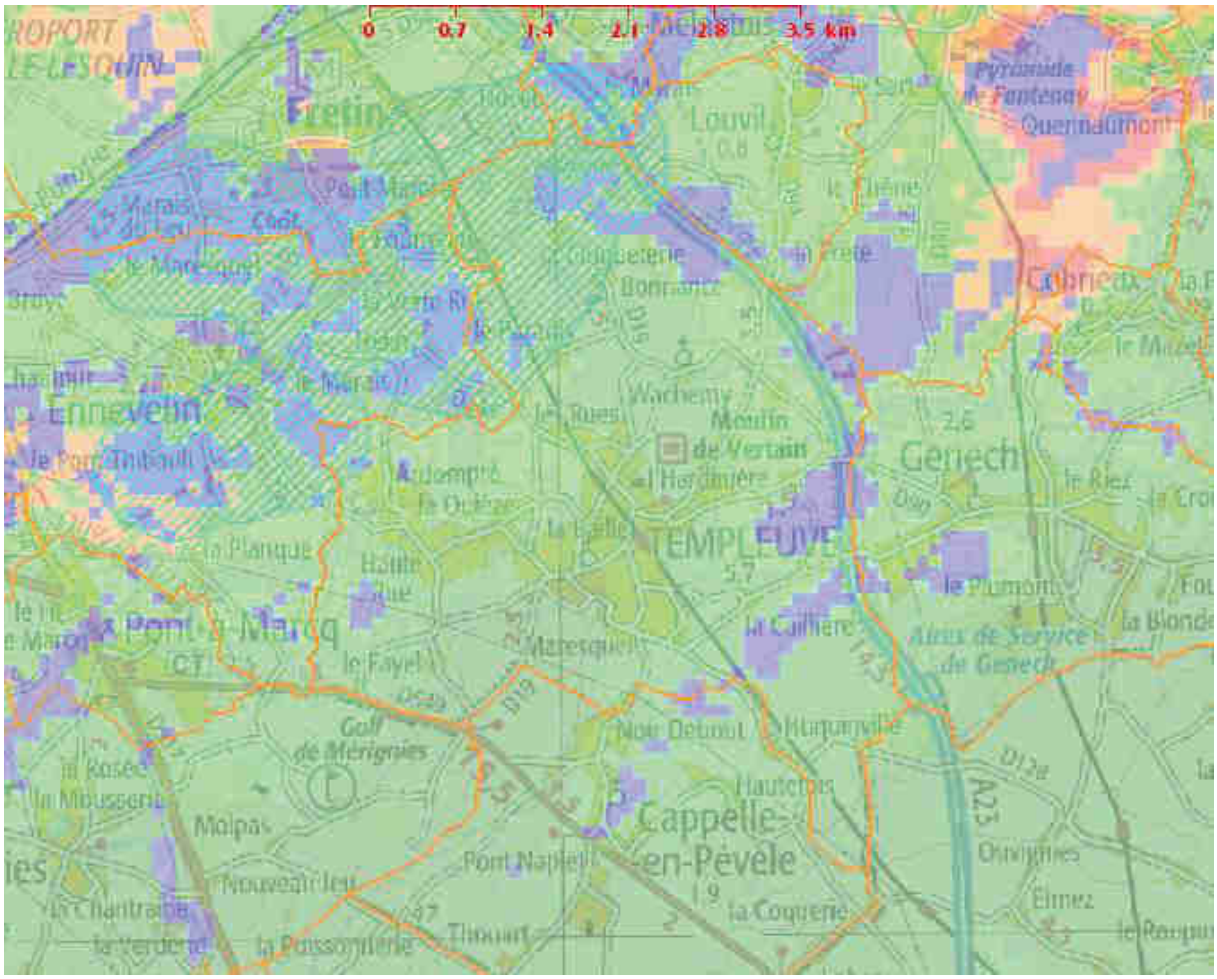

Légende socle

- Nappe sub-affleurante
- Sensibilité très forte
- Sensibilité forte
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible
- Non réalisé

Légende sédiment

- Sensibilité très faible à inexistante
- Sensibilité très faible
- Sensibilité faible
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité forte
- Sensibilité très élevée, nappe affleurante
- Non réalisé

❖ *Risque d'inondation dans la vallée de la Marque*

Un plan de Prévention du Risque Inondation a été prescrit le 11 aout 2014 pour la vallée de la Marque et approuvé par arrêté préfectoral le 2 octobre 2015.

La cartographie du PPRi met en évidence l'importance des terres touchées par le risque de débordement lié à la Marque et l'enjeu que représente le maintien des zones d'expansions des crues. De même, de vastes espaces de la plaine agricole sont touchés par le risque d'inondation par ruissellement et il convient de les préserver de toute urbanisation.

Concernant les espaces bâtis qui sont touchés par les inondations, on constate différents niveaux, avec notamment un aléa fort à proximité de la Marque (les entreprises PROMAT'AIR ont connu jusqu'à 1,20 m de hauteur suite aux épisodes pluvieux de juillet et décembre 2000 ; à proximité, des maisons isolées -rue de Péronne- sont également reprises en aléa fort dans l'Atlas Régional des Zones Inondables). Ces secteurs nécessitent des mesures de protection spécifiques et drastiques.

Le reste des secteurs construits (qu'ils soient isolés ou intégrés au bourg) est concerné par un aléa faible (50cm d'eau maximum) ; des mesures de protections sont donc à envisager, mais seront moins restrictives que dans les zones d'aléa fort.

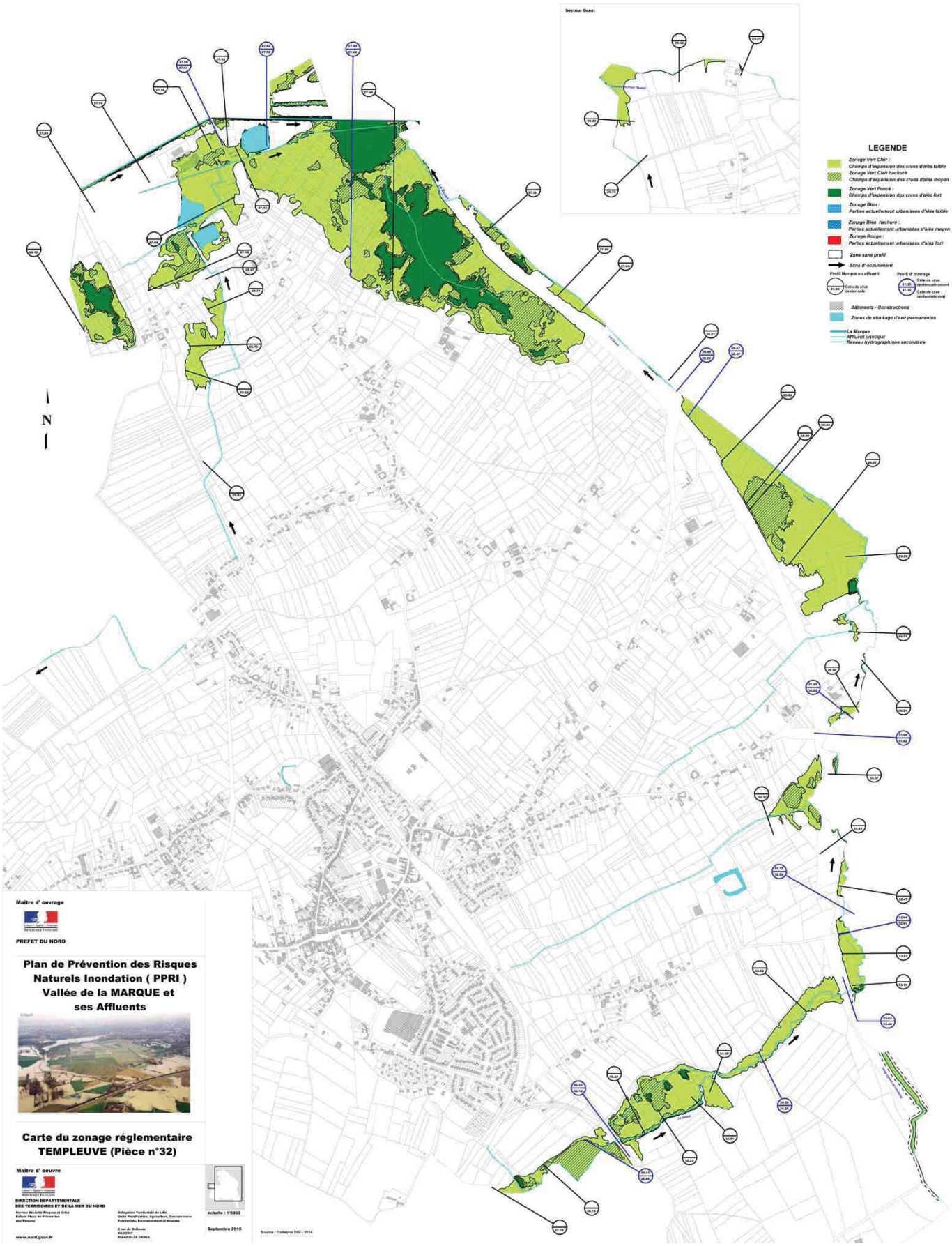
Secteur Ouest
LEGENDE
Zonage Vert Clair :
Champs d'expansion des crues d'aléa faible
Zonage Vert Clair hachuré
Champs d'expansion des crues d'aléa moyen
Zonage Vert Foncé :
Champs d'expansion des crues d'aléa fort
Zonage Bleu :
Parties actuellement urbanisées d'aléa faible
Zonage Bleu hachuré :
Parties actuellement urbanisées d'aléa moyen
Zonage Rouge :
Parties actuellement urbanisées d'aléa fort
Zone sans profil
Sens d' écoulement
Profil Marque ou affluent
Cote de crue centennale
Profil d' ouvrage
Cote de crue centennale amont
Cote de crue centennale aval
Bâtiments - Constructions
Zones de stockage d'eau permanentes
La Marque
Affluent principal
Réseau hydrographique secondaire
N
Maitre d' ouvrage
PREFET DU NORD
Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation (PPRI) Vallée de la MARQUE et ses Affluents
Carte du zonage réglementaire TEMPLEUVE (Pièce n°32)
Maitre d' oeuvre
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD
Service Sécurité Risques et Crise
Unité Plans de Prévention des Risques
Délégation Territoriale de Lille
Unité Planifications, Agriculture, Connaissance Territoriale, Environnement et Risques
www.nord.gouv.fr
échelle : 1/5000
Septembre 2015
Source : Cadastre DGI - 2014

COMMUNE DE TEMPLEUVE

Information sur les risques
Carte 1/2

LEGENDE

- Zones inondées (Source enquête terrain DDE)
- Phénomène de ruissellement (Source enquête terrain DDE)
- Zones inondées (Dossiers Cat Nat, Presse, plaintes LMCU)
- Aléa débordement (source AZI + étude PPR i Marque)
- Axe de ruissellement (Etude PPR i Marque – SAFEGE)
- R — Zone d'aléa ruissellement (Etude PPR i Marque – SAFEGE)
- Zone de production importante (ruissellement) (Etude PPR i Marque – SAFEGE)
- Zones inondées (Etude CCPP – SAFEGE)
- Crue 2003 (DIREN)
- Crue de 1994 (source AZI Marque)
- Zone "i" du PLU LMCU (arrêt projet)
- Talweg (Etude ruissellement – CETE)
- Sens_écoulement (Etude ruissellement – CETE)
- Cuvette (Etude ruissellement – CETE)
- Zone inondable - Crue centennale modélisée (Source étude CCPP - SAFEG)
- Carrière (source SDICS)

La commune est concernée par un risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait gonflement des sols argileux.

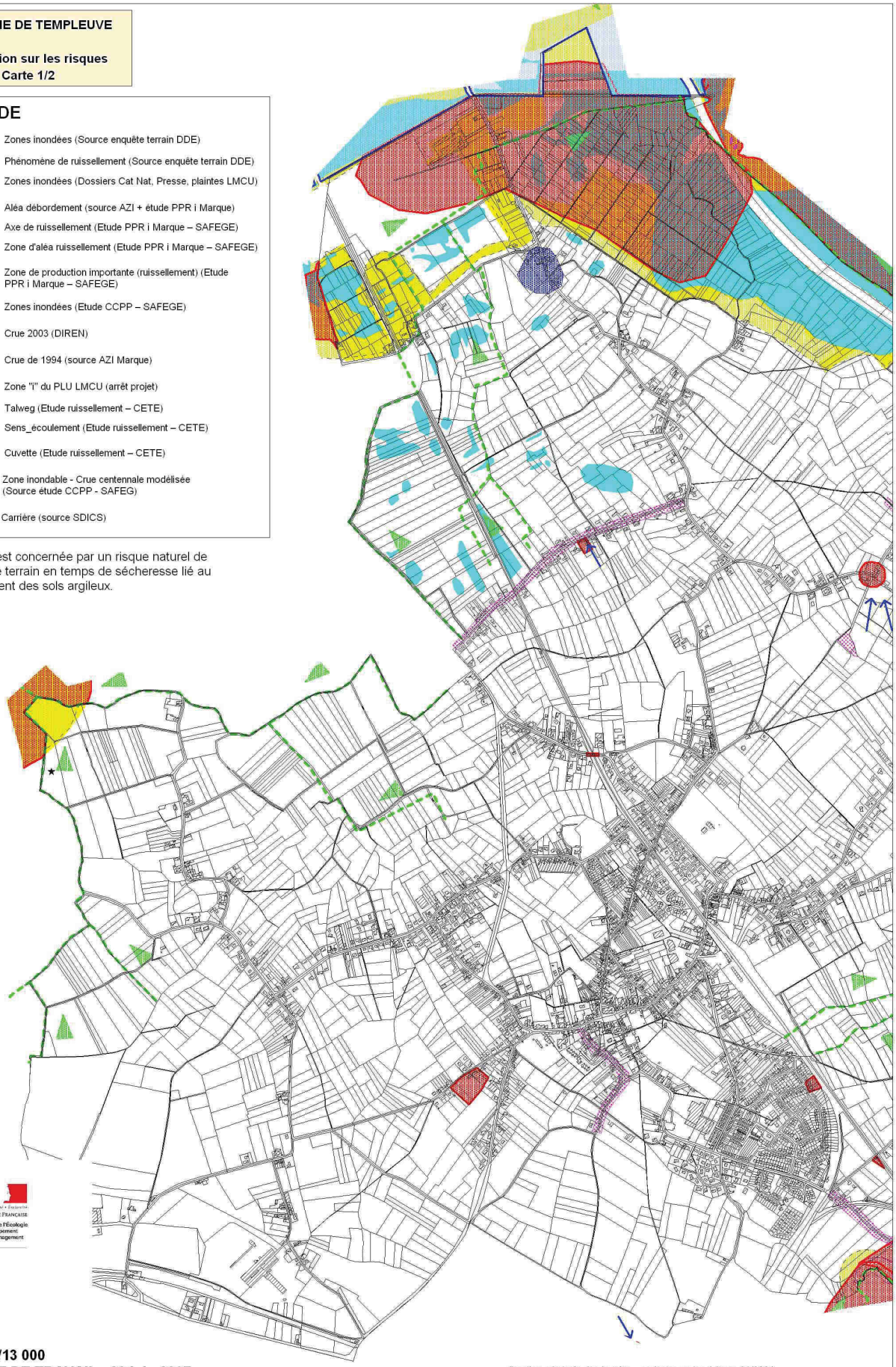

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ministère de l'Écologie du Développement et de l'Aménagement durables

Echelle : 1 /13 000
DOCUMENT DE TRAVAIL - 28 juin 2007

direction générale des impôts – cadastre ; mise à jour : 01/2004

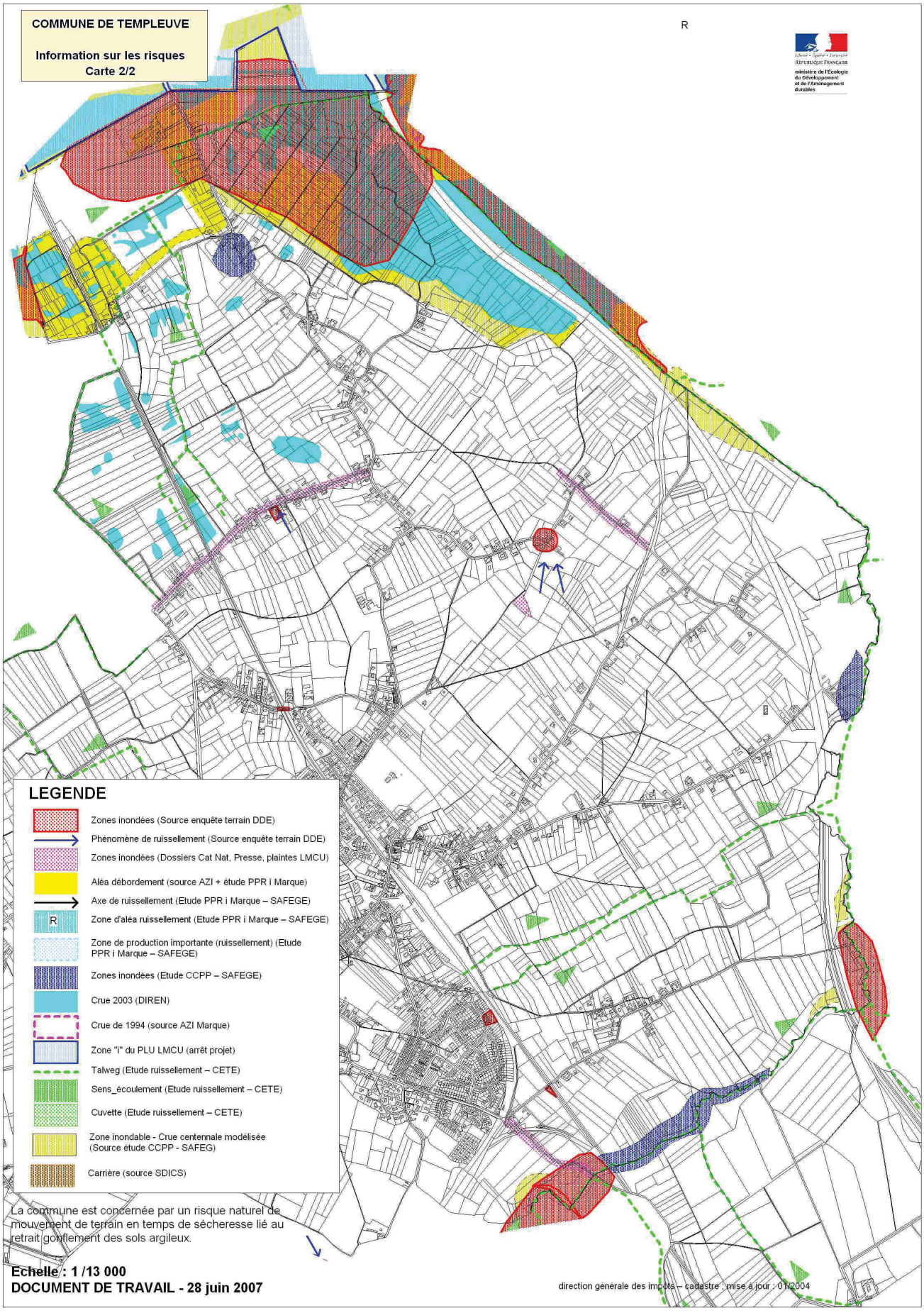
COMMUNE DE TEMPLEUVE
Information sur les risques
Carte 2/2
R
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ministère de l'Écologie du Développement et de l'Aménagement durables
LEGENDE
Zones inondées (Source enquête terrain DDE)
Phénomène de ruissellement (Source enquête terrain DDE)
Zones inondées (Dossiers Cat Nat, Presse, plaintes LMCU)
Aléa débordement (source AZI + étude PPR i Marque)
Axe de ruissellement (Etude PPR i Marque – SAFEGE)
R
Zone d'aléa ruissellement (Etude PPR i Marque – SAFEGE)
Zone de production importante (ruissellement) (Etude PPR i Marque – SAFEGE)
Zones inondées (Etude CCPP – SAFEGE)
Crue 2003 (DIREN)
Crue de 1994 (source AZI Marque)
Zone "i" du PLU LMCU (arrêt projet)
Talweg (Etude ruissellement – CETE)
Sens_écoulement (Etude ruissellement – CETE)
Cuvette (Etude ruissellement – CETE)
Zone inondable - Crue centennale modélisée (Source étude CCPP - SAFEG)
Carrière (source SDICS)
La commune est concernée par un risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait gonflement des sols argileux.
Echelle : 1 /13 000
DOCUMENT DE TRAVAIL - 28 juin 2007
direction générale des impôts – cadastre : mise à jour : 01/2004

❖ *Les risques technologiques*

La commune, comme toutes les communes traversées par des infrastructures de transport importantes, est concernée par le risque lié au Transport de Matières Dangereuses (TMD). Il s'agit d'un risque diffus qui ne peut être pris en considération complètement dans le PLU.
Cependant, la présence d'une canalisation de Gaz sur le territoire communal localise pour partie de risque TMD.

La commune compte quelques établissements relevant des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toutefois, la commune n'accueille aucun établissement relevant du régime des autorisations.
Le territoire communal compte plusieurs sites répertoriés dans la base de données du BRGM reprenant les anciens Sites Industriels et Activités de Service. La base de données BASIAS recense tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement. Ce recensement a pour but de ne pas perdre la mémoire des lieux. 24 sites ont été recensés en 2015.

Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X Lambert II étendu (m)	Y Lambert II étendu (m)
NPC5907845	DEBRY P.	Usine à gaz	Allée des Aubépines	Ne sait pas	Inventorié	659664	2614986
NPC5901127	DANCOINE (Ets.)	Tannerie	Rue Delattre	Activité terminée	Inventorié	659233	2614827
NPC5907544	PAPROCKI Henri, anc. VERGER, ex MAZINGUE Robert	Société de Transports	22 Rue d' Ennevelin	En activité	Inventorié	658264	2615335
NPC5903644	GADENNE J. & Cie (Ets.)	Tannerie	57 Rue de l' Epinette	Activité terminée	Inventorié	659451	2616069
NPC5903731	NOUVELLE des BRIQUETERIES du NORD (SA Sté)	Briqueterie	Rue Gauthier	En activité	Inventorié	657770	2614158
NPC5907542	Demarescaux, ex BEDNAR (Transports)	Garage	29 Rue de Lille	En activité	Inventorié	658795	2614674
NPC5904268	MAERTEN Michel (Ets.)	Charbon, fuel, gaz (raffinerie et dépôt de transit)	392 Rue de Lille	Activité terminée	Inventorié	658769	2614512
NPC5907844	CACHETEUX Albert	Usine à gaz	Rue de Lille	Ne sait pas	Inventorié		
NPC5903817	HENNEQUIN (agence SARL), ex CABRE Roger (Ets.)	Garage	33 Rue Neuve	Activité terminée	Inventorié	659133	2615231
NPC5907846	ROCHANT-DEVILLIEZ	Tannerie	55 Rue de Peronne	Activité terminée	Inventorié	659560	2616017
NPC5904237	SIMON Emile (Ets.)	Charbon, gaz et fuel	83 Rue de Roubaix	En activité	Inventorié	659479	2615303
NPC5901126	DEPONS (Ets.)	Gazomètre	8 Rue de Roubaix	Activité terminée	Inventorié	659346	2615028
NPC5952275	Sté Nouvelle des Briqueteries du Nord	Décharge Sauvage	Lieu dit Les Riez Vanchomprez	Activité terminée	Inventorié	657264	2614352
NPC5951339	Ste Nouvelles des Briqueteries du Nord	Carrière-Décharge	Lieu dit Canchoprez	En activité	Inventorié	657489	2614404
NPC5950832	LONGUEPEE A.	Garage	14 Rue	Activité	Inventorié	657651	2615524

			d'Ardompez	terminée			
NPC5950725	Sté coopérative L'ESSOR AGRICOLE	Sté coopérative agricole	Rue de la Quièze	Activité terminée	Inventorié	658540	2615282
NPC5951174	STEP'AUTO Ex SARL FRUCHART	Garage	1 Rue Demesmay	En activité	Inventorié	659130	2614956
NPC5951285	S.A. Tempodis , Ex S.A. Dufaux	Station service Leclerc	29 Rue Maresquel (du)	En activité	Inventorié	659330	2614538
NPC5951479	Houssin Blandine	Pressing 5 à Sec	E. Leclerc	En activité	Inventorié	659356	2614650
NPC5951478	S.A. Norext	Extrusion de matières plastiques	5 Rue Grande Campagne (de la)	Activité terminée	Inventorié	659548	2615159
NPC5951178	MINET Noël	Garage automobile	18 Rue Riez (du)	En activité	Inventorié	659702	2615386
NPC5950447	Didelot H. et Cie (Ets)	Fondoirs de suifs	Rue Wachemy (de)	Ne sait pas	Inventorié		
NPC5950522	Ets Loonis	Menuiserie-charpente	94 Chemin Départemental	Ne sait pas	Inventorié		
NPC5950806	Fava Jules	Décharge d'ordures ménagères	Hameau Huquinville (d')	Ne sait pas	Inventorié		

Source : BRGM, Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service (BASIAS 2015).

❖ *Les risques d'engins de guerre*

Lors des deux conflits mondiaux, le Nord-Pas-de-Calais a connu des bombardements intensifs et des batailles meurtrières qui en font l'un des départements les plus sensibles au risque des munitions anciennes de guerre. La guerre des tranchées, lors du premier conflit, s'est caractérisée par une utilisation massive des obus explosifs et à gaz, des bombardements aériens et l'usage intensif de mines. A l'arrière des lignes, des dépôts de munitions destinés à alimenter le front étaient mis en place.

Aujourd'hui, le Nord-Pas-de-Calais porte encore les traces de ces conflits, tant les découvertes de munitions de guerre sont fréquentes et les risques encourus élevés sur la majeure partie du département.

Le risque demeure élevé dans ce domaine, les munitions restant toujours actives. Par conséquent, toute manipulation par des personnes non habilitées est à proscrire. Le Nord-Pas-de-Calais ayant été fortement impliqué lors des deux Guerres Mondiales, l'ensemble du département est concerné par le problème des obus, des mines et autres engins de guerre. Les risques sont importants : risque d'explosion ou risque toxique…même pour une munition ancienne qui avec le temps sera plus fragile encore.

5. LA PRISE EN COMPTE DES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Le PLU doit être compatible avec une série de documents supra-communaux :

- le schéma de cohérence territoriale (en l'occurrence, le Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de Lille, approuvé le 6 décembre 2002, qui n'est pas un SCoT),
- le schéma de secteur (il n'y en a pas qui concerne Templeuve-en-Pévèle)
- le schéma de mise en valeur de la mer (il n'y en a pas qui concerne Templeuve-en-Pévèle)
- la charte du parc naturel régional, (il n'y en a pas qui concerne Templeuve-en-Pévèle)
- le plan de déplacements urbains (il n'y en a pas qui concerne Templeuve-en-Pévèle)
- le programme local de l'habitat. (il n'y en a pas qui concerne Templeuve-en-Pévèle)
- le SDAGE (en l'occurrence le SDAGE Artois Picardie approuvé le 20 décembre 1996).

De plus, suite à la loi Besson de juillet 2000 qui vise à mettre fin aux campements sauvages de nomades, un schéma départemental d'aires d'accueil des gens du voyage a été signé le 30 mars 2003. Il recense les communes de plus de 5000 habitants ayant l'obligation de créer une aire d'accueil. La commune de Templeuve-en-Pévèle est concernée.

5.1.1. Le schéma directeur de Lille Métropole

Les axes stratégiques à l'échelle de la métropole lilloise

Le Schéma Directeur est un document de planification intercommunal ayant pour objet de garantir une organisation rationnelle de l'espace, en servant de cadre aux politiques d'aménagement et de protection. Les Plans Locaux d'Urbanisme des communes du périmètre doivent être en compatibilité avec le schéma directeur.
Le Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole, approuvé le 6 décembre 2002, concerne l'arrondissement de Lille et compte 126 communes dont Templeuve-en-Pévèle.

Le Schéma Directeur suit 5 axes stratégiques :

- L'international. Le développement d'une aire métropolitaine transfrontalière est une priorité spatiale en matière d'infrastructures, de transports, de communication, de requalification de zones naturelles, de développement et de valorisation du tissu urbain.

- L'accessibilité. La fonction transport est un atout pour le développement des activités économiques, de la formation et de la recherche.

- La qualité. Le développement durable, l'attractivité de la métropole et la qualité de vie qu'on pourra y trouver dépendront de la capacité et de la volonté de requalifier l'espace.

- Le développement. La croissance économique et urbaine de la métropole lilloise est une condition vitale pour l'avenir de sa population.

- La solidarité. Elle doit permettre une équité sociale et aussi une répartition équilibrée des fonctions métropolitaines.

A l'échelle de la Pévèle

Le schéma directeur prévoit pour le secteur de la Pévèle des orientations d'aménagement. Elles visent l'équilibre entre le développement économique et le cadre de vie et se concrétisent par :

L'amélioration de l'accessibilité : échangeurs de Templeuve-en-Pévèle, Genech et Baisieux-Cysoing ; amélioration de la liaison Bachy-Genech-Templeuve-en-Pévèle, amélioration de la liaison entre Seclin-Orchies et Seclin-Templeuve-en-Pévèle, contournement de Cysoing et de Camphin en Pévèle (RD 93-RD 90), réalisation du contournement sud-est qui assurera la liaison entre les autoroutes de Paris, Valenciennes et Bruxelles. De plus, un effort est à réaliser pour la desserte en transports en commun. Les lignes ferroviaires Lille-Tournai et Lille-Valenciennes pourraient servir de pôles d'échange en développement pour les gares locales (Templeuve-en-Pévèle et Baisieux). La Ligne Ascq-Orchies, qui dessert notamment Cysoing et Genech, doit être valorisée (elle ne figure pas pour autant parmi les lignes vouées à recevoir le train-tram à l'horizon 2015). (cf. carte 2 : les grands équipements d'infrastructure et de superstructure horizon 2015).

Le respect de la qualité des sites et des paysages. Une attention particulière devra être portée aux vallées de la Marque, et du riez de Bourghelles, les bois de la Tassonière, des Lagues, de Wannehain, de la Noyelle. Les espaces situés autour de Templeuve-en-Pévèle seront mis en valeur par la création d'espaces verts, une gestion écologique des déchets. Enfin, le tourisme vert et de proximité peut se développer sans l'implantation d'équipements lourds.

La fonction résidentielle. En effet, les extensions urbaines liées à l'habitat devront éviter le mitage de l'espace et s'adapter à une nouvelle demande en logements locatifs de la part des jeunes ménages et des personnes âgées.

De nouveaux espaces économiques avec la localisation de nouveaux sites d'activités d'intérêt stratégique mais qui devront faire l'objet d'un traitement qualitatif.

En terme de développement économique, la Pévèle compte un pôle d'intérêt métropolitain multisite, (d'Avelin - Ennevelin à Cysoing en passant par Pont-à-Marcq et Templeuve-en-Pévèle).
En termes de développement urbain, la Pévèle s'organise autour des points d'appuis suivants : Cysoing, Templeuve-en-Pévèle et Pont-à-Marcq. (cf. carte 1 : carte de synthèse des options stratégiques)

La préservation de la qualité des paysages et la pérennité de l'activité agricole.

A l'échelle de la commune de Templeuve-en-Pévèle

La volonté de fixer les principes directeurs de l'affectation des sols sans atteindre une précision parcellaire qui relève plus de réalités locales se traduit par la réalisation d'une carte à l'échelle du 1/50 000. Ainsi, ce document graphique fait apparaître des ensembles fonciers dont l'unité de base est représentée par un carré de 9 hectares. (cf. carte 3 : destination générale des sols horizons 2015).

Une couleur lui est attribuée définissant le mode d'occupation des sols dominant, ce qui correspond aux :

- zones urbanisées existantes,
- zones d'extensions multifonctionnelles
- zones d'extensions à dominante économique
- espaces à dominante naturelle et récréative
- espaces agricoles protégés
- zones aéroportuaires.

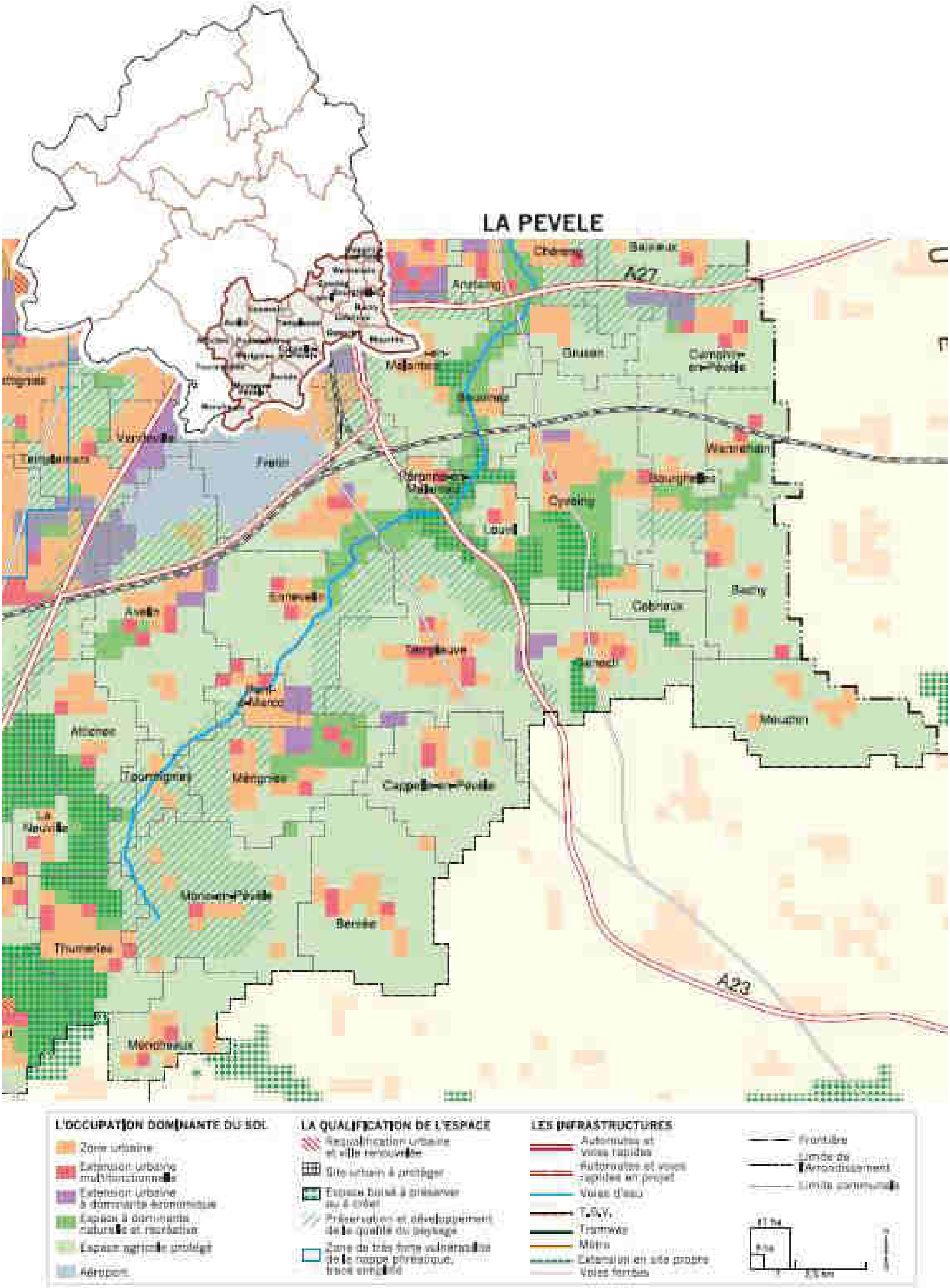
LA PEVELE
A27
A23
Fretin
Templeuve
Cysoing
Louvil
Bachy
Cobrieux
Genech
Mouchin
Ennevelin
Avelin
Attiches
Mérignies
Tourmignies
Thumeries
Mons-en-Pévèle
Bersée
Mons-en-Barœul
Capelle-en-Pévèle
Bourghelles
Wannehain
Gruson
Camphin-en-Pévèle
Baisieux
Chéreng
Anstaing
Vendeville
Templemars
La Neuville
L'OCCUPATION DOMINANTE DU SOL
Zone urbaine
Extension urbaine multifonctionnelle
Extension urbaine à dominante économique
Espace à dominante naturelle et récréative
Espace agricole protégé
Aéroport
LA QUALIFICATION DE L'ESPACE
Requalification urbaine et ville renouvelée
Site urbain à protéger
Espace boisé à préserver ou à créer
Préservation et développement de la qualité du paysage
Zone de très forte vulnérabilité de la nappe phréatique, tracé simplifié
LES INFRASTRUCTURES
Autoroutes et voies rapides
Autoroutes et voies rapides en projet
Voies d'eau
T.G.V.
Tramway
Métro
Extension en site propre
Voies ferrées
Frontière
Limite de l'Arrondissement
Limite communale

5.1.2. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Artois Picardie

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Artois Picardie précise les objectifs de la Loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992, à savoir protéger les eaux souterraines et de surface et plus particulièrement éviter leur pollution. Ce schéma compte 80 dispositions réparties en six chapitres (de A à F). Ne sont mentionnées dans les lignes suivantes que les dispositions concernant directement le PLU de Templeuve-en-Pévèle.

A – Gestion quantitative de la ressource
A3 : Prendre en compte et inscrire dans les documents d'urbanisme et d'aménagement les contraintes liées à l'eau dans les grands enjeux de l'aménagement du territoire.
A4 : s'assurer de la disponibilité des ressources en eau préalablement aux décisions d'aménagement du territoire
A6 : Veiller à une gestion optimale des zones de ressources potentielles tant du point de vue quantitatif que qualitatif, notamment en mettant en œuvre des zones de sauvegarde de la ressource, pour l'approvisionnement actuel ou futur en eau potable (cf. carte A1).
La commune de Templeuve-en-Pévèle est située schématiquement à cheval entre une zone déficitaire et une zone de faible ressource en eau.

B – Gestion qualitative de la ressource
B 14 : Renforcer les moyens mis en œuvre pour le contrôle des prescriptions applicables et programmer les actions techniques réglementaires nécessaires.
B 17 : Intensifier la lutte contre l'érosion des sols agricoles et privilégier le maintien ou le rétablissement des haies, fossés, surfaces enherbées…
B 19 : Sauvegarder et recréer des zones de dépollution naturelle (Forêt, zones humides, lagunage, marais, haies, végétalisation rivulaire….) dans le cadre de la mise en place de zonage permettant le reboisement ainsi que la protection des biotopes.
B 23 : prendre en compte dans les POS les sites de stockage des boues toxiques de curage.

C- Gestion et protection des milieux aquatiques
C 17 : Refuser le développement incontrôlé des plans d'eau en fond de vallée.
C 18 : Réaliser, lorsque les eaux de ruissellement polluées des zones urbaines ne peuvent être traitées au fil de l'eau dans les stations d'épuration, un stockage efficace de ces eaux avant traitement, basé sur le volume correspondant à une pluie de fréquence mensuelle.
C 19 : Employer, dans les secteurs fortement urbanisés des agglomérations, les techniques alternatives, pour éviter les ruissellements directs, et des bassins d'orages de capacité suffisante.

D – Gestion des risques
D 2 : Assurer la solidarité entre bassins hydrographiques pour l'évacuation des crues.
D 3 : Poursuivre les travaux de cartographie des zones inondables et des zones d'expansion des crues (carte D1)
D 4 : Intensifier l'information auprès des responsables locaux et de la population (porté à connaissance des cartes et documents des zones inondables) sur les dispositions à prendre pour limiter les dommages.
D 5 : Intégrer les préoccupations liées au risque inondation dans les documents de planification à vocation générale (POS, SDAU …) ou dans les documents de prévention à finalité spécifique risque (Plan de Prévention des Risques Majeurs).
D 6 : Renoncer à l'urbanisation dans les zones d'expansion des crues et dans les zones humides.
D 7 : Protéger les zones à fort enjeux humains dans le cadre strict d'une approche globale et durable des problèmes à l'échelle du bassin versant et dans le respect des zones humides inondables actuelles ou à reconstituer.
D 9 : Utiliser au mieux les capacités régulatrices des cours d'eau, en préservant les zones d'expansion des crues, notamment par la création de jachères fixes et l'application des mesures agrienvironnementales en bordure des cours d'eau, en étudiant avec les organismes agricoles et les propriétaires, les modalités de gestion de ces espaces.

D 10 : Mettre en œuvre des techniques anti-ruissellement à l'occasion d'aménagements nouveaux ou de travaux de réfection des zones rurales, comme en zones urbaines (terrasses vertes, chaussées poreuses, …), notamment dans les bassins versants les plus sensibles aux crues.

E – Le Bassin Minier. La commune de Templeuve-en-Pévèle n'est pas concernée.

F – La gestion intégrée : les SAGE
Le PLU de Templeuve-en-Pévèle n'est pas directement concerné par ce chapitre qui traite de l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
Le SAGE Marque-Deûle est en cours d'instruction (délimitation des périmètres et constitution de la commission locale de l'eau).

5.1.3. Le schéma départemental d'accueil des gens du Voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été signé le 30 mars 2003. Il recense les communes de plus de 5000 habitants ayant l'obligation de créer une aire d'accueil. La commune de Templeuve-en-Pévèle est concernée.

Ce schéma soumet la ville de Templeuve-en-Pévèle à l'aménagement d'une aire d'accueil pour 15 à 20 places.

DEUXIEME PARTIE : DIAGNOSTIC ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

Synthèse de l'évolution démographique

L'évolution démographique se présente comme une augmentation continue entre 1982 et 2010 avec une augmentation importante entre 1990 et 1999 avec +7,57% puis un fléchissement sensible entre 1999 et 2009 avec - 0,19%.

Cette évolution résulte principalement d'un solde migratoire en forte baisse, passant de +0.6 entre 1990 et 1999 à -0.1 entre 1999 et 2009.

Cette population est concernée par le phénomène national de vieillissement ; l'indice de jeunesse est même inférieur aux données départementales et nationales depuis 2009. La part des plus de 45 ans est en augmentation sur la dernière période intercensitaire, alors que la part des moins de 45 ans est en baisse.

Comme la plupart des communes, Templeuve-en-Pévèle est aussi concernée par le phénomène de décohabitation (passage de 3,1 habitants par ménages en 1982 à 2,46 en 2009). Il induit pour un nombre d'habitants constant, un accroissement du nombre de logements pour maintenir la population en place et assurer la rotation au sein du parc. En parallèle, le nombre de ménages ne cesse d'augmenter depuis 1982 avec une hausse de 10,6% entre 1999 et 2009.

Les habitants semblent être attachés à leur commune comme en témoigne la fixité lors du dernier recensement.

Enjeux :

- **Permettre le maintien de la population et s'inscrire dans un rythme de croissance maitrisé.**
- **Intégrer le vieillissement de la population dans l'offre et la répartition des équipements et de l'habitat.**
- **Contenir les effets du desserrement en développant une offre de logements adaptés aux besoins.**

1. DONNEES DEMOGRAPHIQUES ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

L'analyse démographique est essentiellement fondée sur les résultats du recensement de 1990, 1999, et 2009 publiés par l'INSEE ainsi que les données de population de 2010. Les données économiques sont complétées par le site Unistat de l'ASSEDIC.
Certaines informations peuvent apparaître non cohérentes; les variations sont dues à l'utilisation de documents disponibles dont la précision est variable. Une distinction doit en particulier être faite entre les données exhaustives et les renseignements issus des sondages.

Dans la mesure du possible, les données communales de Templeuve-en-Pévèle sont rapprochées des données de l'ensemble de la Communauté de Communes du Pays de Pévèle (CCPP) et du département.

1.1. LES EVOLUTIONS DEPUIS 1982

Population sans double compte	1982	1990	1999	2009	2010	2012
TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE	5 289	5 371	5 774	5 767	5 786	5 817

Population sans double compte	1982	1982-1990	1990	1990-1999	1999	1999-2009	2009
TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE	5 289	**+1,55%**	5 371	**+7.57%**	5 774	**- 0,19%**	5 767
CCPP	30 534	**+8,74%**	33 205	**+10,38%**	36 653	**+7,35**	39 349
Arrondissement Lille	1 126 088	**+2,37%**	1 152 883	**+2,50%**	1 181 724	**+1,85%**	1 203 666
Département NORD	2 520 526	**+0,44%**	2 531 855	**+0,89%**	2 554 449	**+0,68%**	2 571 940

Templeuve-en-Pévèle connaît une évolution positive avec une augmentation de 278 habitants entre 1982 et 2009 soit plus de 9% de la population de 1982.
Après une période de croissance démographique entre 1982 et 1999, Templeuve-en-Pévèle a enregistré un fléchissement de - 0,19% entre 1999 et 2009.
D'après les derniers chiffres du recensement de 2010, la tendance s'est inversée avec une croissance de la population de 0,32%, soit une augmentation de 19 habitants.
Le département est marqué par une évolution positive faible mais constante. On enregistre toutefois une hausse légèrement plus importante entre 1990-1999 (+0,89%).
La CCPP se démarque par une augmentation importante en comparaison de l'arrondissement de Lille et du département du Nord. Toutefois, l'évolution sur Templeuve-en-Pévèle reste faible en comparaison de l'intercommunalité.

Evolution de la population (indice 100 en 1968)

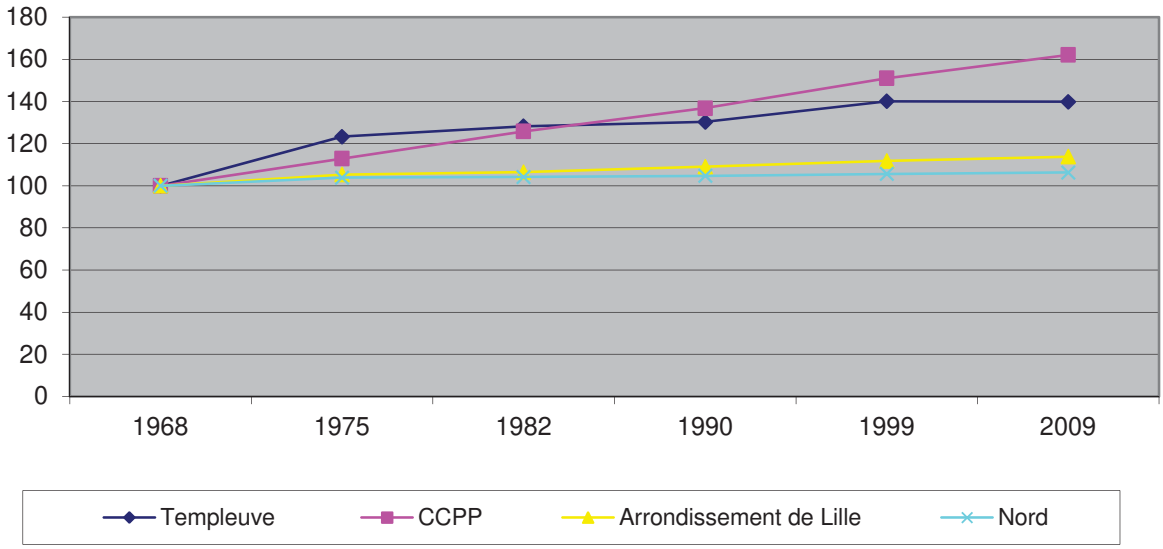

La population de Templeuve-en-Pévèle a augmenté entre 1968 et 2009.
Entre 1968 et 1999, on peut comparer la croissance de Templeuve-en-Pévèle et d'autres entités : la Communauté de Communes du Pays de Pévèle, l'arrondissement de Lille et le Département.
Cette comparaison nous montre que Templeuve-en-Pévèle et la CCPP dans son ensemble ont connu une croissance considérable, proportionnellement plus forte que celle de l'arrondissement de Lille (auquel la CCPP appartient), qui est lui-même sensiblement plus « dynamique » que le Département.

La situation périurbaine de Templeuve-en-Pévèle (et de la CCPP) par rapport à la Métropole Lilloise et l'attrait de cette situation pour bon nombre d'urbains expliquent cette croissance forte. Tout laisse donc à penser que le solde migratoire tient une part importante dans la croissance démographique de Templeuve-en-Pévèle.

1.2. ANALYSE DE L'EVOLUTION

Les variations de population sont liées aux variations des soldes naturels et migratoires.

Sur la période 1975 - 1982 le solde naturel et le solde migratoire sont positifs, ce qui conduit à une forte augmentation de la population.

Entre 1982 et 1990, les deux phénomènes ont enregistré une forte baisse entrainant un ralentissement de la croissance démographique.

Entre 1990 et 1999, le solde naturel reste stable à 0,2 et le solde migratoire augmente fortement, passant de 0 à 0,6, ce qui se traduit par une forte augmentation de la population.

Entre 1999 et 2009, le solde naturel diminue pour atteindre 0.1, alors que le solde migratoire devient négatif à 0.1.La croissance de la population est très faible sur cette période.

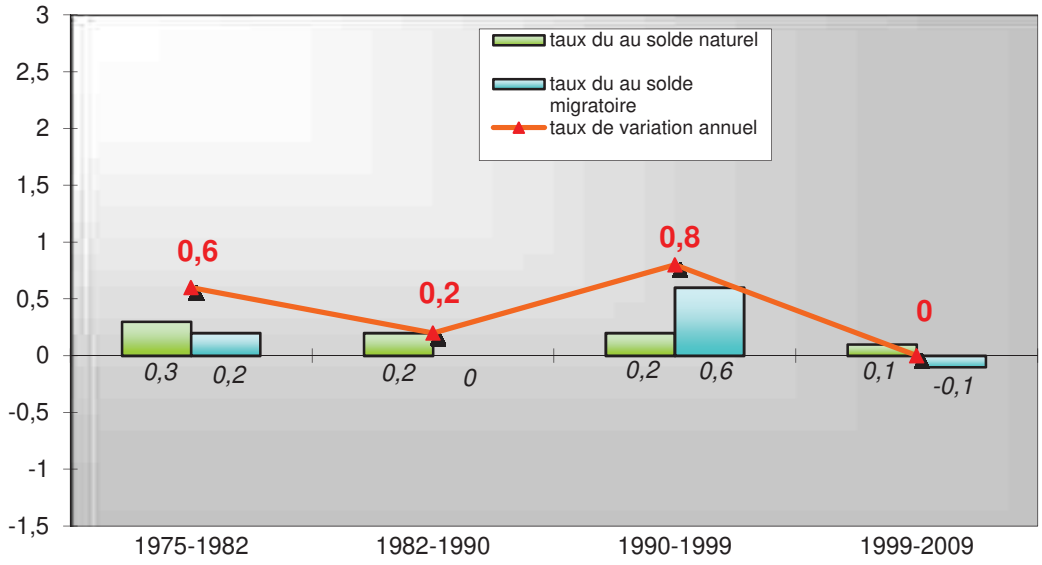

Le solde naturel diminue progressivement sur la période d'étude, par contre le solde migratoire connait des fluctuations plus importantes. C'est essentiellement cet indice qui influe sur les variations annuelles de la population.

La stabilisation de la population est également ressentie sur les territoires de référence. L'arrondissement de Lille et le département du Nord enregistrent une stagnation.

Il est à noter que la CCPP enregistre toutefois une variation annuelle positive en lien avec un solde migratoire positif (+0,3).

De manière générale on assiste à un ralentissement de l'accroissement démographique sur l'arrondissement de Lille depuis 1982.

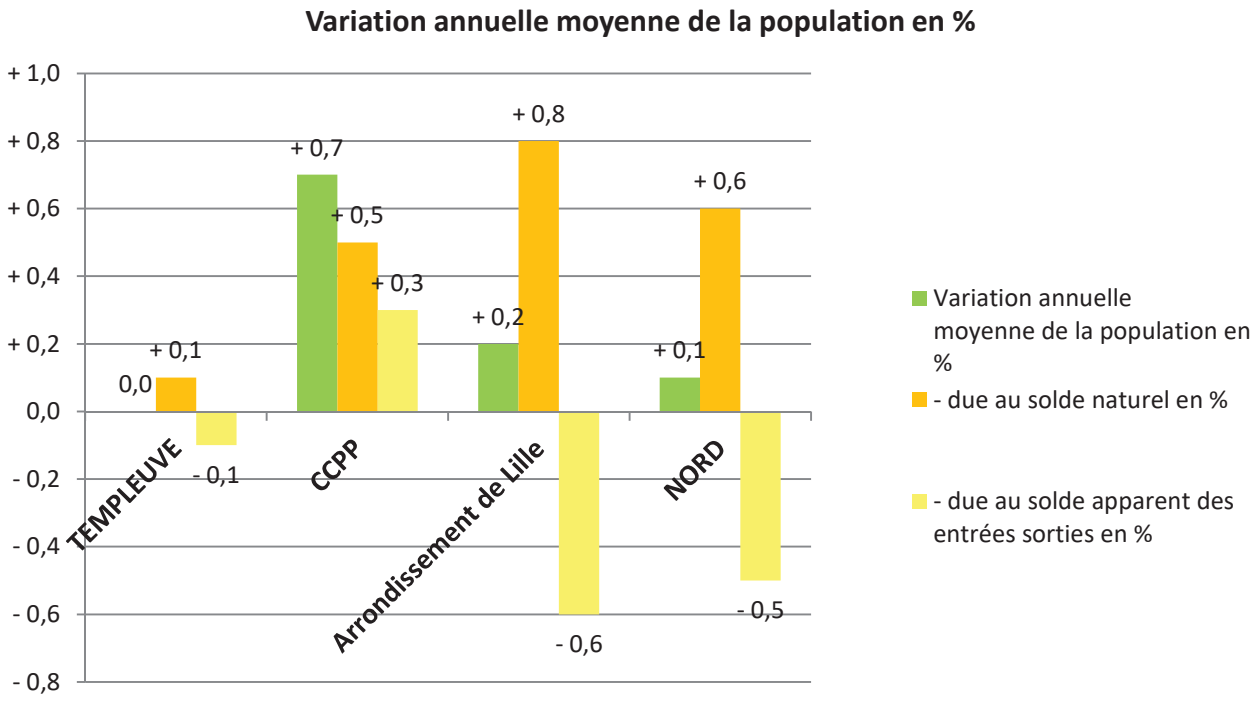

EVOLUTION DE LA VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION

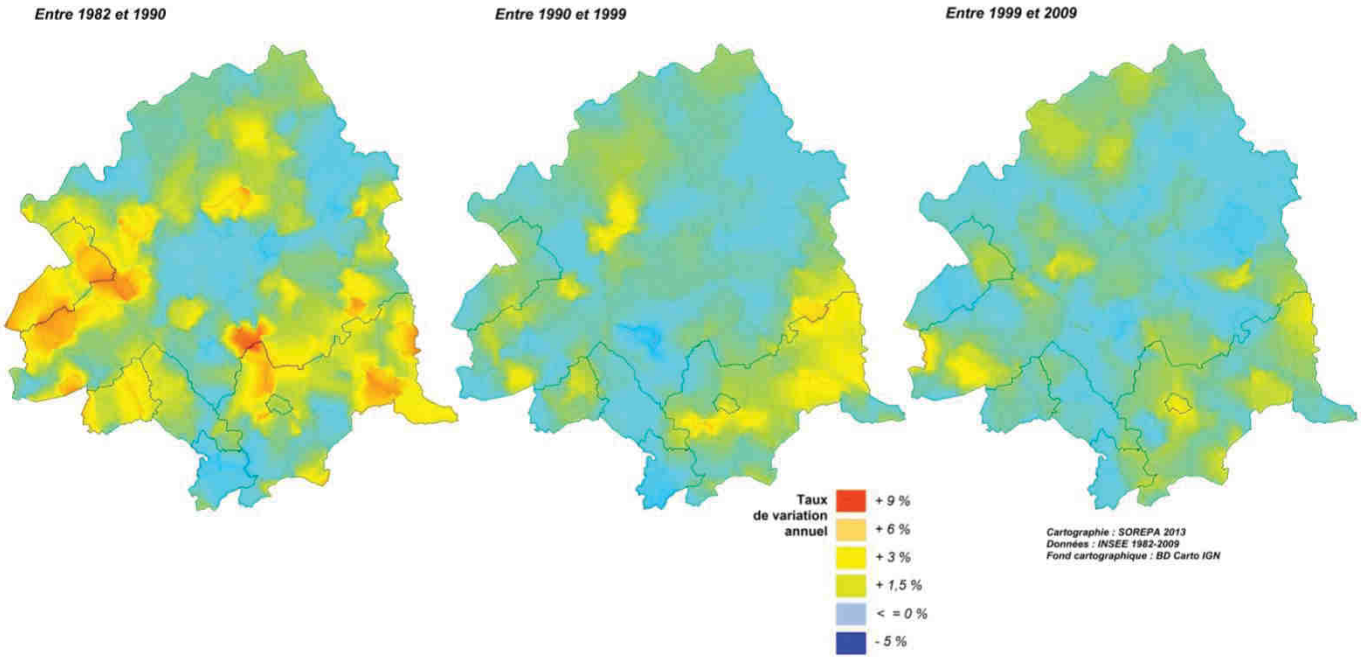

1.3. L'ATTRACTIVITE COMMUNALE

Il apparait de l'analyse des données suivantes que les populations migrantes sur la commune sont majoritairement liées à la classe d'âge des 25 à 54 ans. On peut toutefois noter que la part des plus de 55 ans est supérieure à celle de la CCPP.

Structure par âge de la population en 2008 selon le lieu de résidence 5 ans auparavant

Templeuve-en-Pévèle

Classe d'âge	Population Totale		Population résidente 5 ans auparavant		Nouveaux résidents (migrants)	
	Nombre	Structure par âge	Nombre	Structure par âge	Nombre	Structure par âge
5 à 14 ans	722	13,2	546	12,6	176	15,3
15 à 24 ans	784	14,3	581	13,5	203	17,6
25 à 54 ans	2200	40,2	1571	36,4	629	54,6
55 ans ou plus	1764	32,2	1621	37,5	143	12,4
TOTAL	**5470**	100	**4319**	100	**1151**	100

CCPP

Classe d'âge	Population Totale		Population résidente en 1999 et 2009		Nouveaux résidents (migrants)	
	Nombre	Structure par âge	Nombre	Structure par âge	Nombre	Structure par âge
moins de 15 ans	5589	15,3	3935	14,2	1654	18,9
15 à 24 ans	5143	14,1	3810	13,7	1333	15,3
25 à 54 ans	15766	43,2	10746	38,7	5020	57,5
55 ans ou plus	10004	27,4	9279	33,4	725	8,3
TOTAL	**36502**	100	**27770**	100	**8732**	100

Les migrants représentent près de 1/5 de la population totale de Templeuve-en-Pévèle en 2008 et un migrant sur deux est une personne active (ce qui cadre avec l'observation précédente où nous notions que les migrants étaient des familles avec jeunes enfants).

Croisons les caractéristiques socio-économiques des habitants de Templeuve-en-Pévèle en 1999 avec le lieu de résidence 5 ans auparavant. Il apparait que les catégories socioprofessionnelles des migrants sont majoritairement les cadres et professions intellectuelles supérieures, les employés et les ouvriers.

Catégories socioprofessionnelles en 2008 selon le lieu de résidence 5 ans auparavant

Templeuve-en-Pévèle

Classe d'âge	Population Totale		Population résidente en 1999 et 2009		Nouveaux résidents (migrants)	
	Nombre	Structure par âge	Nombre	Structure par âge	Nombre	Structure par âge
Agriculteurs exploitants	20	0,4	20	0,5	0	0,0
Artisans, commerçants, chefs entreprise	124	2,3	92	2,2	32	2,7
Cadres, professions intellectuelles sup.	497	9,1	342	8,1	155	12,9
Professions intermédiaires	784	14,4	533	12,6	251	20,8
Employés	704	12,9	505	11,9	199	16,5
Ouvriers	517	9,5	394	9,3	123	10,2
Retraités	1326	24,4	1218	28,7	108	9,0
Autres sans activité professionnelle	1471	27,0	1135	26,8	336	27,9
TOTAL	**5443**	100,0	**4239**	100,0	**1204**	100

CCPP

Classe d'âge	Population Totale		Population résidente en 1999 et 2009		Nouveaux résidents (migrants)	
	Nombre	Structure par âge	Nombre	Structure par âge	Nombre	Structure par âge
Agriculteurs exploitants	294	0,8	278	1,0	16	0,2
Artisans, commerçants, chefs entreprise	985	2,7	666	2,4	319	3,4
Cadres, professions intellectuelles sup.	4265	11,7	2691	9,9	1574	17,0
Professions intermédiaires	5702	15,6	3842	14,1	1860	20,1
Employés	4252	11,6	2995	11,0	1257	13,6
Ouvriers	3002	8,2	2302	8,5	700	7,6
Retraités	7084	19,4	6645	24,4	439	4,7
Autres sans activité professionnelle	10917	29,9	7812	28,7	3105	33,5
TOTAL	**36501**	100	**27231**	100	**9270**	100

1.4. LA STRUCTURE PAR AGE

En %	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et +
1990	20.33	22.04	24.07	15.76	11.52	6.14
1999	18.98	19.41	21.87	20.73	12.19	6.80
2009 TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE	17.42	18.25	19.10	21.18	15.91	8.11
2009 CCPP	23.4	22.7	21.3	19.0	9.8	3.9
2009 NORD	20.7	19.0	21.4	20.3	12.1	6,4

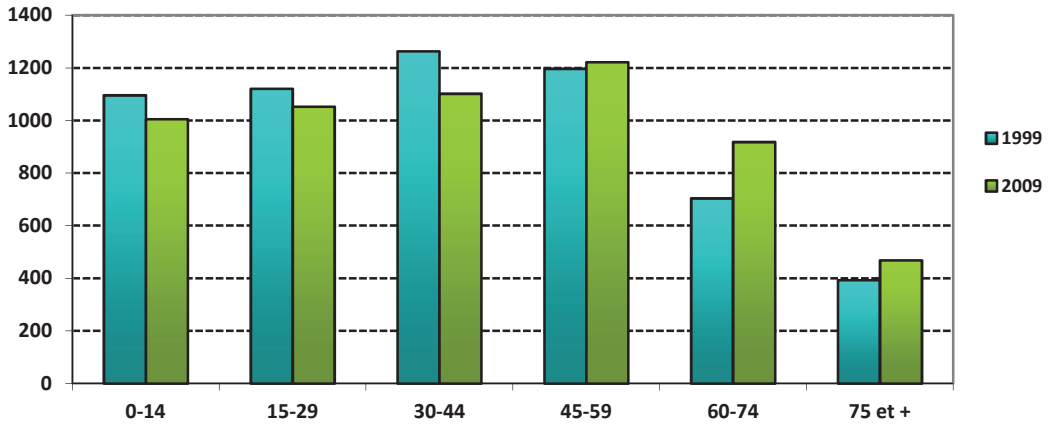

Structure par âge de la population

Les plus jeunes (0-14 et 15-29) représentants 17,42% et 18,25% contre 19,10% et 21,18% pour les tranches intermédiaires (30-44 et 45-59). Les 60-74 et 75 ans et plus représentent 15,91 % et 8,11 % de la population.

Depuis 1990, la population de 0 à 44 ans est en baisses sur les deux dernières périodes intercensitaires, alors que les plus de 45 ans augmentent.

Globalement, on assiste à un vieillissement de la population plus marqué que sur les territoires de référence. La part importante des 45 - 49 ans et des 60-74 ans laissent envisager une poursuite de ce phénomène dans les années à venir.

Le vieillissement se traduit par une diminution de l'indice de jeunesse : ratio - de 20 ans / + de 60 ans. Cet indice de jeunesse en recul depuis 1990, est passé de 1,67 en 1990 à 1,02 en 2009. Cette évolution s'explique davantage par l'augmentation des 60 ans et + dans la population locale que par le départ de jeunes sur le territoire.

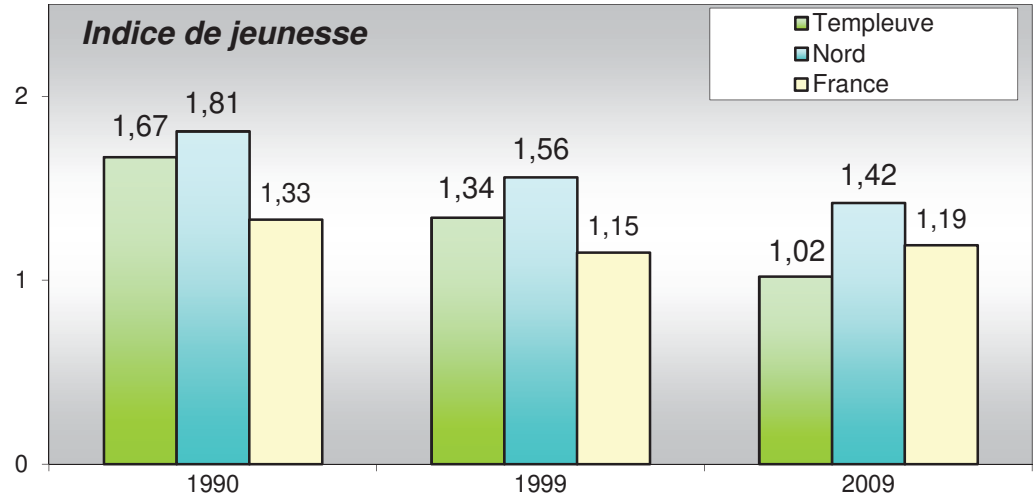

1.5. LES MENAGES

Un ménage correspond à l'ensemble des personnes vivant dans un même logement, quels que soient les liens qui les unissent. Il peut se réduire à une personne.

	Nombre de ménages	Population des ménages	Nombre moyen de personne par ménage
1990	1 781	5 307	2.97
1990-2009	*+17.7%*	*+466*	-
1999	2 097	5 773	2.75
1999-2009	*+ 10.6%*	*- 70*	-
2009	2 321	5 703	**2.45**

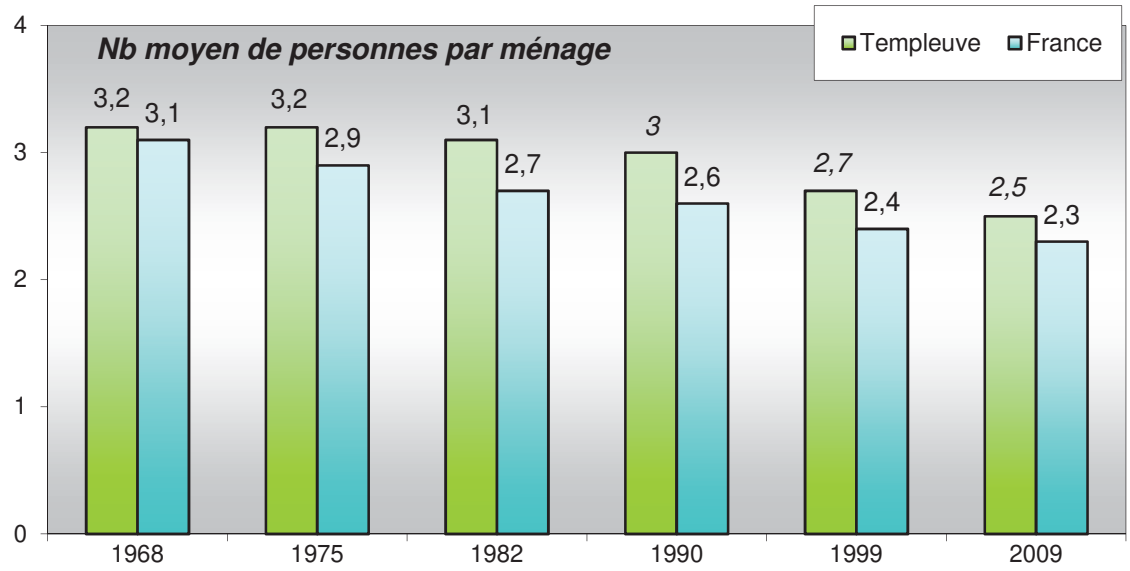

Le nombre de ménages a augmenté de 17.7 % entre 1990 et 1999 et de 10.6 % entre 1999 et 2009, soit une augmentation de 540 ménages entre 1990 et 2009. En parallèle, la population des résidences principales augmente entre 1990 et 1999 et elle enregistre une légère baisse entre 1999 et 2009.

D'autre part, cette situation est en partie due au développement du nombre de ménages de taille réduite. Tendance que l'on retrouve à l'échelon national et qui résulte d'un éclatement des structures familiales traditionnelles (divorces, séparations…), du vieillissement de la population, de l'augmentation du nombre de célibataires…Le taux d'occupation est en baisse depuis 1968 mais toujours supérieur au taux d'occupation national, avec en 2009, un taux d'occupation de 2,45 personnes par ménage contre 2,3 en France.
On constate donc :

- une augmentation des ménages,
- une diminution du nombre de personnes par ménages (2,97 en 1990 et 2,45 en 2009).

1.6. LA FIXITE DE LA POPULATION

La fixité de la population s'évalue en mesurant le nombre d'habitants restés dans la même commune et dans le même logement d'un recensement à l'autre.
Elle traduit :

- le degré d'attachement des habitants à leur ville et à leur logement,
- l'adéquation du parc de logements avec les besoins des habitants qui évoluent notamment en fonction :
    - du nombre de logements sur le marché,
    - de la fluctuation des prix de vente et de location,
    - du type de logements disponibles, adaptés ou non à la transformation des familles (jeunes quittant le foyer familial, naissance...).

2008	% de ménages, résidant déjà 5 ans auparavant dans le même logement	% de ménages, résidant déjà 5 ans auparavant dans un autre logement de la même commune
TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE	70,7 %	8,2 %
NORD	66,7 %	11,7 %
FRANCE	64,8 %	11,2 %

Les chiffres présentés dans le tableau ci-dessus laissent apparaître un fort attachement des habitants à leur commune. Cette fixité sur une période de 5 ans supérieure à celle du département et de la France.

D'une manière générale, les valeurs reflètent une certaine fixité des habitants. La circulation au sein de la commune est par conséquent assez faible. Elle peut refléter une inadéquation de l'offre en logements (pauvreté du parc de logements vacants, logements vétustes…).

Synthèse des aspects logements

Le parc de logements enregistre une forte progression depuis 1982, au bénéfice des résidences principales (95,1% du parc total).

L'offre de résidences secondaires diminue et ne représente plus que 0.3 % du parc total, soit 7 logements.

Le parc de logements vacants est en augmentation et représente 4,5% du parc en 2009.

Le parc de logements est en général plus récent que celui du département avec 34,9% de logements construits avant 1949.

La part du collectif dans les nouvelles constructions tend à augmenter passant de 83 unités soit 3,8% à 320 unités soit 13,1%.

Le parc de logements locatifs HLM est en augmentation sur la dernière période intercensitaire : 93 logements en 1999 contre 139 logements en 2009 mais ne représentent que 5,6%, du parc en 2009.

La mise en adéquation de ces différents facteurs montre qu'il est nécessaire d'envisager la réalisation de nouveaux logements pour maintenir la population. La fixité de la population laisse supposer que les habitants chercheront en priorité un logement au sein de la commune avant d'aller s'orienter vers les villes périphériques.

Il y a donc une nécessité de répondre d'une part à la demande des habitants actuels de Templeuve-en-Pévèle, mais également de satisfaire de nouvelles populations souhaitant s'installer sur la commune. Il faut prévoir davantage de logements pour une population égale et à fortiori croissante, compte tenu du vieillissement de la population et du phénomène de décohabitation.

Enjeux :

- **Définir un objectif permettant le maintien et l'évolution de la population.**
- **Favoriser la diversité du parc existant en termes de typologie de mode d'appropriation.**
- **Soutenir la création de logements sociaux au regard de l'évolution récemment enregistrée.**

2. DONNEES SUR L'HABITAT ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

2.1. LES MUTATIONS DU PARC DE LOGEMENT

2.1.1. Evolution en nombre entre 1982 et 2009

	Population totale	Population des ménages	Parc total	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants		Taux d'occupation
1982	5 289	5 222	1 773	1 683	94.9 %	24	1.3%	66	3.7%	
1982-1990	*+82*	*+85*	*+132*	*+ 102*		*+8*		*+22*		
1990	5 371	5 307	1 905	1 785	93.7%	32	1.6%	88	4.6%	2.97
1990-1999	*+403*	*+466*	*+ 266*	*+ 298*		*-22*		*-10*		
1999	5 774	5773	2 171	2 083	95.9 %	10	0.4%	78	3.6 %	2.77
1999-2009	*-7*	*-70*	*+ 270*	*+ 358*		*-3*		*+33*		
2009	5 767	5703	2 441	2 323	95.1 %	7	0.3%	111	4.5%	2.46
1999-2013	+ 81	0	+ 417	+ 351		- 2		+68		
2013	5 855	5 773	2 588	2 434	94%	8	0.3%	146	5,7%	2.37

Depuis 1982, les évolutions de la population totale et celle du parc de logements suivent les mêmes tendances à savoir une progression sensible jusqu'en 1999. Entre 1999 et 2009 la population diminue mais le nombre de logements continue sa progression.

Le parc de logement enregistre une progression continue. Seules les résidences secondaires diminuent depuis 1999, et ne représentent plus que 0.3 % du parc en 2009. Le parc de résidences principales est en augmentation continue, et représente 95.1 % du parc en 2009.

Le parc de logements vacants fluctue entre 3.7% en 1982 et 4.5% en 2009. La vacance a enregistrée une augmentation entre 1999 et 2009, avec 33 logements vacants supplémentaires.
La fluctuation de la vacance est représentative de l'offre immobilière existante. Lorsque celle-ci n'est plus suffisante, elle est compensée par l'occupation des logements restés libres jusqu'alors. L'existence d'un parc de logements vacants est indispensable pour assurer une fluidité du marché et permettre aux habitants d'une commune de changer d'habitation en fonction de leur besoin (naissance, départ des enfants…). On considère qu'un taux situé aux alentours de 5% du parc immobilier permet d'assurer une bonne rotation de la population au sein du parc sauf si celui-ci comporte un trop grand nombre de logements vétustes. Le taux de vacance est de 4,5% à Templeuve-en-Pévèle.

2.1.2. Rythme de constructions des logements

Les données sont issues des recensements de l'INSEE ainsi que de la base de données nationales Sit@del qui recense par commune les mises en chantiers et autorisations de travaux de constructions neuves. Pour la période 2006-2010, les données proviennent de la base de données Sit@del.

	Nombre de logements construits
1990 - 1998	254 soit 31.75 logements par an
1999 - 2005	147 soit 24.5 logements par an

Entre 1990 et 1998, 254 logements ont été construits.
Entre 1999 et 2005, 147 logements ont été construits.

D'après l'analyse de la base de données Sit@del, les logements construits entre 2006 et 2010 se répartissent de la façon suivante :

Années	Total logements construits			*Individuels purs*			*Individuels groupés*			*Collectifs*			*Logement en résidence*		
	Tempeuve	CCPP	*Part*	Tempeuve	CCPP	*Part*	Tempeuve	CCPP	*Part*	Tempeuve	CCPP	*Part*	Tempeuve	CCPP	*Part*
2001	8	148	5,4%	*6*	*107*	5,6%	-	*28*	-	*2*	*13*	15,4%	-	-	-
2002	29	186	15,6%	*7*	*114*	6,1%	-	*28*	-	*22*	*44*	50,0%	-	-	-
2003	28	208	13,5%	*5*	*149*	3,4%	*2*	*26*	7,7%	*0*	*24*	0,0%	-	*3*	-
2004	8	214	3,7%	*15*	*127*	11,8%	*1*	*47*	2,1%	*12*	*40*	30,0%	-	-	-
2005	22	189	11,6%	*7*	*117*	6,0%	-	*2*	-	*15*	*50*	30,0%	-	-	-
TOTAL	**95**	945	10,1%	**40**	614	6,5%	**3**	131	2,3%	**51**	171	29,8%	**0**	3	0,0%
%				42,1%	65,0%		3,2%	13,9%		53,7%	18,1%		0,0%	0,3%	
2006	17	342	5,0%	*4*	*95*	4,2%	*13*	*204*	6,4%	-	*41*	-	-	*2*	-
2007	27	355	7,6%	*3*	*171*	1,8%	*13*	*112*	11,6%	*11*	*72*	15,3%	-	-	-
2008	10	249	4,0%	*10*	*149*	6,7%	-	*63*	-	-	*37*	-	-	-	-
2009	45	99	45,5%	*12*	*64*	18,8%	*5*	*31*	16,1%	*10*	*18*	55,6%	*18*	-	-
2010	63	361	17,5%	*10*	*140*	7,1%	*2*	*61*	3,3%	*51*	*159*	32,1%	-	*1*	-
TOTAL	**162**	1406	11,5%	**39**	619	6,3%	**33**	471	7,0%	**72**	327	22,0%	**18**	3	600,0%
%				24,1%	65,5%		20,4%	49,8%		44,4%	34,6%		11,1%	0,3%	

Entre 2006 et 2010, 162 logements ont commencés, soit un rythme de construit constant à 27 logements par an.

Nombre de logements construits entre 2001 et 2010

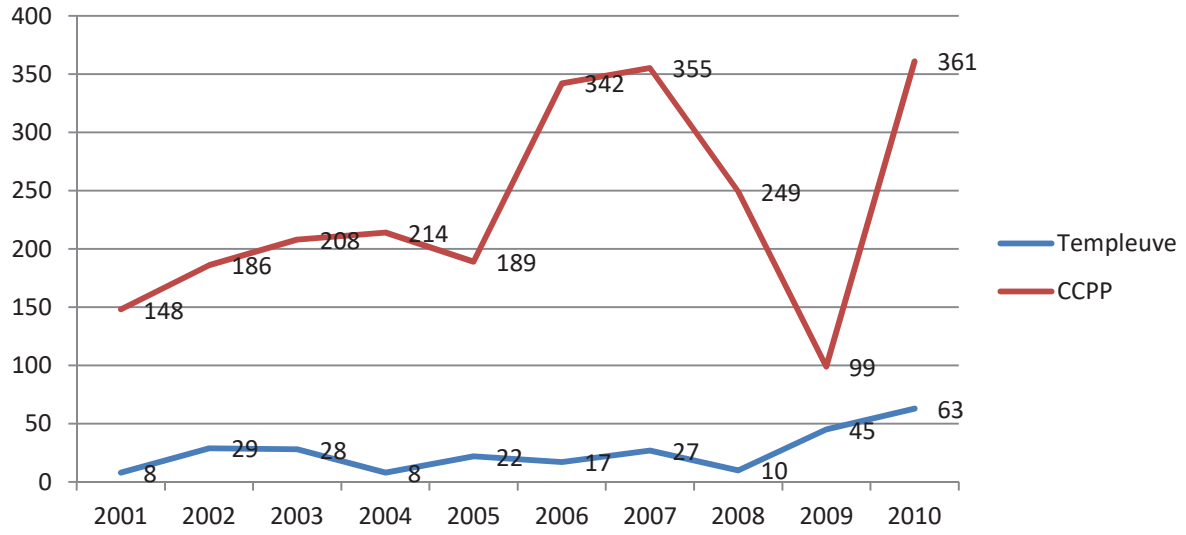

On peut constater que le nombre de constructions est en forte augmentation sur Tempeuve-en-Pévèle depuis 2008 pour atteindre 63 logements. Cette évolution est différente de celle de la CCPP qui elle a enregistré une forte baisse sur les années 2008 et 2009. A titre d'exemple en 2009 la production de logements sur Tempeuve-en-Pévèle représente 45% des logements construits sur la CCPP.

Il est à noter qu'en termes de typologie de logements Tempeuve-en-Pévèle enregistre une forte diversification de son parc puisque les logements collectifs et individuels groupés représentent 64,8% des constructions avec respectivement 44,4% et 20,4% du parc. Cette tendance est inverse à celle de la CCPP qui conserve une prédominance des logements individuels purs.

2.2. LES GRANDES CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENT

2.2.1. Taux d'occupation

	1990	1999	2013
Nombre moyen d'occupant par résidence principale TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE	**2,97**	**2,77**	**2,37**
Nombre moyen d'occupant par résidence principale CCPP	3,0	2,9	2,6
Nombre moyen d'occupant par résidence principale NORD	2,8	2,6	2,4
Nombre moyen d'occupant par résidence principale FRANCE	2,6	2,4	2,3

Le taux d'occupation correspond au nombre d'habitants par résidence principale.
A l'échelle nationale, le nombre d'occupants par résidence principale baisse. Ce phénomène traduit la transformation de la structure des ménages, l'augmentation des familles monoparentales, le vieillissement général de la population.
Ce taux est à prendre en compte dans les perspectives d'évolution de chaque commune. En effet, en raison de la baisse du nombre d'occupants par logement, il faut prévoir davantage de logements pour héberger une population en nombre équivalent ou en croissance.
Sur Templeuve-en-Pévèle, on retrouve ce mécanisme de décohabitation. Aujourd'hui la transformation de la structure des ménages sur la commune est un peu moins rapide qu'au niveau départemental et national mais est plus marqué que sur la CCPP.

2.2.2. Typologie des logements

		Maison		Appartement	
1999	TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE	1 995	91,1%	83	3,8%
2009	TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE	2 114	86,6%	320	13,1%
	CCPP	12 522	94,1%	471	3,5%
	NORD	769 108	68,5%	342 386	30,5%

Depuis 1999, la part des maisons a diminuée. En 2009, la maison est largement majoritaire sur la commune 91.1% contre 68,5% pour le Nord, l'habitat collectif reste très contenu à quelques opérations.
Le nombre de logements de type appartement a augmenté de 237 unités entre 1999 et 2009. La part des appartements sur la commune est de 13.1% contre 30,5% pour le département et 3,5% pour la CCPP.

2.2.3. Ancienneté du parc

Date de l'achèvement de la construction	Avant 1949	1949-1974	1975-1989	1990-2005
Nombre de logements	772	665	383	399
%	*34,9*	*29,7*	*17,3*	*18,1*
% CCPP	*35,3*	*19,0*	*23,7*	*22,0*
% département	*38,5*	*30,3*	*20,1*	*11,1*

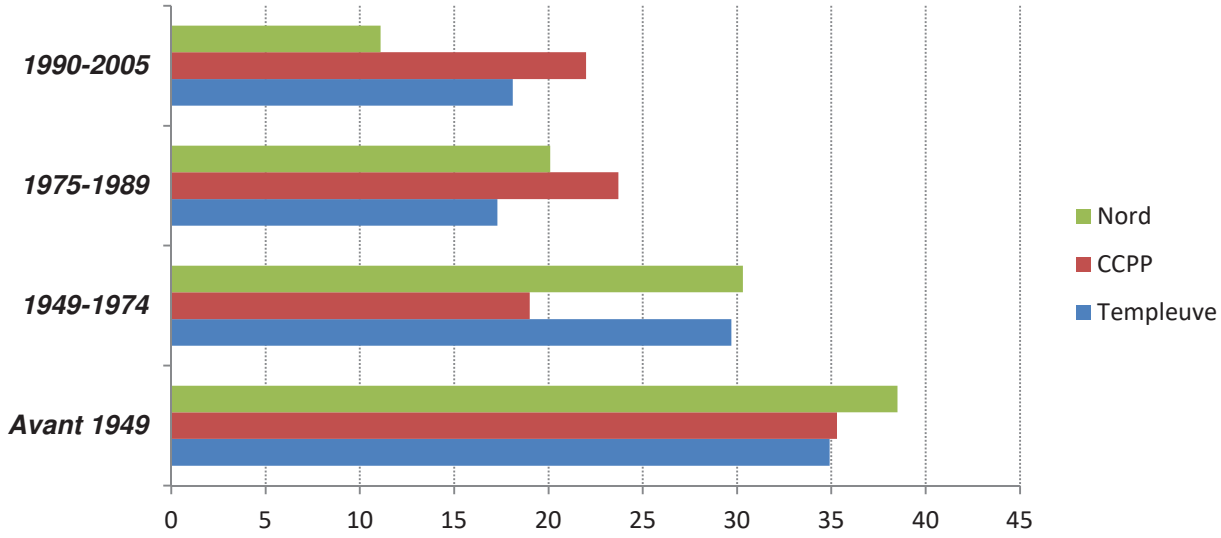

Le parc de logements est en général plus récent que celui du département avec 34,9% de logements construits avant 1949. On note toutefois plus de la moitié des logements sont antérieurs à 1975 (54.6%) il est de ce fait plus ancien que celui de la CCPP.

2.2.4. Confort des Résidences Principales

Résidences principales 2009	Salle de bains avec baignoire ou douche	Chauffage central collectif	Chauffage central individuel	Chauffage individuel « tout électrique »
TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE	94,6 %	1,8 %	59,4 %	26,2 %
taux 1999	*93.3 %*	*1.6 %*	*56.6 %*	*20 %*
NORD	95,5 %	12,9 %	60,2 %	18,2 %

Le confort des résidences principales de Templeuve-en-Pévèle se situe dans les moyennes départementales. Le taux de résidence chauffée au « tout électrique » reste cependant plus important qu'au niveau départemental, avec 26.6 % contre 18.2 % dans le Nord.

2.2.5. Statut d'occupation des Résidences Principales

2009	Propriétaire	Locataire	Logé gratuitement
TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE	73,8%	24,6%	1,5%
CCPP	79,4%	18,9%	1,7%
NORD	55,7%	42,4%	1,9%

En 2009, 73,8% des résidences principales étaient occupées par des propriétaires. Ce taux est supérieur à la moyenne départementale de 55,7% et inférieur à la moyenne de la CCPP de 79,4%. A l'inverse, la part des locataires est plus faible (24,6%) et moins importante que la moyenne départementale (42,4%) et supérieur à la moyenne de la CCPP (18,9%).

2.3. LE PARC DE LOGEMENT SOCIAL

	Nombre de résidences principales	Nb de résidences principales à statut d'occupation propriétaires	Nb de résidences principales à statut d'occupation locataire non HLM	Nb de résidences principales à statut d'occupation locataire HLM	Nb de résidences principales à statut d'occupation logé gratuitement
1999	2 083	1 605	421	93	57
2009	2 323	1 718	571	139	34
Evolution 1999/2009	*+11,5%*	*+7,0%*	*+35,6%*	*+49,4%*	*-40,3%*

Les occupants sont pour la majorité des propriétaires. Ils représentent près de 73,8% du parc en 2009 contre 77,1% en 1999. La diminution de la part des prioritaires se fait au profit de l'offre locative, et notamment de l'offre locative sociale, puisque le taux de logements sociaux passe de 4.5% en 1999 à 6% en 2009. Ce chiffre reste bien inférieur à la moyenne départementale.

2.4. LES MECANISMES DE CONSOMMATION DU PARC ENTRE 1990 ET 2013

Les variations démographiques (et notamment les diminutions) enregistrées durant les différentes périodes inter censitaires peuvent être en partie liées à l'offre de logements. Plusieurs phénomènes jouent sur le nombre de logements disponibles

2.4.1. Le Phénomène de Renouvellement

L'évolution du parc immobilier ne correspond pas essentiellement à la réalisation d'habitations nouvelles. Parallèlement à la construction, certains logements sont démolis, abandonnés ou affectés à d'autres activités (bureaux, commerces...).

Entre 1990 et 1999
Le parc de logements enregistre un gain de 266 unités alors que 254 logements ont été construits.
266 - 254 = 12
Durant cette période, 12 logements ont donc été introduits sur le marché sans passer par la construction neuve, il n'y a donc pas eu de phénomène de renouvellement sur cette période.

Entre 1999 et 2013
Le parc de logements s'accroît de 417 unités alors que 389 logements ont été construits.
417 – 389 = 28
Durant cette période, 28 logements ont donc été introduits sur le marché sans passer par la construction neuve, il n'y a donc pas eu de phénomène de renouvellement sur cette période.

2.4.2. Le phénomène de Desserrement

Le parc de logements se doit également d'être suffisant pour répondre aux besoins issus des nouveaux comportements sociaux.
En effet, d'année en année, le nombre de ménages augmente. Ce phénomène n'est pas nécessairement dépendant de la croissance démographique et peut être constaté aussi bien à Templeuve-en-Pévèle que dans d'autres communes du département. Les ménages composés d'une personne ne cessent d'augmenter, en plus de l'augmentation démographique enregistrée ces dernières années.

	Nombre moyen d'habitant par résidence principale
1990	2.97
1999	2.77
2013	2.37

Cette augmentation du nombre de ménages est issue :
- de la progression des divorces, séparations,
- de l'augmentation du nombre de personnes célibataires,
- du vieillissement de la population.

Il en résulte donc :
- une augmentation du nombre de familles monoparentales,
- une diminution du nombre de personnes par ménage.

Le nombre de résidents par logement devient ainsi plus faible et entraîne un desserrement de la population dans le parc.
Un nombre accru de résidences principales est donc nécessaire, pour faire face à l'augmentation des ménages, bien que chacun d'entre eux soit, en moyenne, composé d'un nombre de personnes de moins en moins important.
Le phénomène de desserrement de la population a contribué à la consommation de logements pouvant être évaluée à :

Entre 1990 et 1999 :
Passage de 2,97 habitants par résidence principale à 2,77.
5 307 (nombre d'habitants des résidences principales en 1990) / 2,771 = 1 915
1 915 – 1 785 (nombre de résidences principales en 1990) = 130 résidences principales.
130 logements sont nécessaires pour compenser le phénomène de desserrement.

Entre 1999 et 2013 :
Passage de 2,77 habitants par résidence principale à 2,37.
5 773 (nombre d'habitants des résidences principales en 1999) / 2,37 = 2 435
2 435 – 2 083 (nombre de résidences principales en 1999) = 352 résidences principales.
352 logements sont nécessaires pour compenser le phénomène de desserrement.

2.4.3. Le Phénomène de Vacance

L'existence d'un parc de logements vacants est indispensable pour assurer une fluidité du marché et permettre aux habitants d'une ville de changer d'habitation en fonction de leurs besoins (naissance, départ des enfants, séparation...).
Un taux équivalent à 5% du parc de logements permet d'assurer une bonne rotation de la population dans ce même parc.
Cependant, l'importance du parc de logements dans une commune est fluctuante :

- l'insuffisance du parc de logements provoque une réduction du nombre de logements vacants;
- à l'inverse, une offre abondante ou un parc comportant de nombreux logements anciens vétustes engendrent une augmentation du nombre de logements vacants.

La vacance a diminuée de 1990 à 1999 (passant de 88 à 78 logements), pour ensuite augmenter jusqu'en 2013 (+68 logements).
En 2013, le taux de vacance communale est de 5.7%.

	Logements vacants	%	Parc total
1990	88	4.6%	1 905
	-10		
1999	78	3.6%	2 171
	+68		
2013	146	5.7%	2 588

2.4.4. Les Résidences secondaires

	Résidences secondaires	%	Parc total
1990	32	1.6%	1 905
	-22		
1999	10	0.4%	2 171
	-2		
2013	8	0.3%	2 588

Le nombre de résidences secondaires diminue passant de 32 à 8 entre 1999 et 2013. Le pourcentage de résidences secondaire n'est plus que de 0.3%.

2.4.5. Récapitulatif par période inter censitaire

La construction de logements n'a pas toujours pour effet d'accroître le parc immobilier.
Les besoins endogènes nécessaires au maintien de la population, à la rénovation du parc de logements et à l'assurance d'une certaine fluidité du parc impliquent une consommation de logements.

- **Entre 1990 et 1999**

phénomène de renouvellement	-12
phénomène de desserrement	+130
variation des logements vacants	-10
variation des résidences secondaires	-22
TOTAL	86

Entre 1990 et 1999, 86 logements étaient nécessaires pour assurer le maintien de la population.
Or, 254 logements neufs ont été construits durant cette période. De ce fait, 168 logements ont permis une croissance de la population.
168 x 2,77 (nombre moyen de personne par logement en 1999) = 466
Sur cette période, la population des résidences principales augmente de 466 habitants

- **Entre 1999 et 2013**

phénomène de renouvellement	-28
phénomène de desserrement	+352
variation des logements vacants	+68
variation des résidences secondaires	-2
TOTAL	390

Entre 1999 et 2013, 390 logements étaient nécessaires pour assurer le maintien de la population.
Or, 389 logements neufs ont été construits durant cette période. De ce fait, le nombre de logement disponible n'a permis que le maintien de la population.
Sur cette période, la population des résidences principales se maintien.

2.5. HYPOTHESES D'AMENAGEMENT ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Les mécanismes de consommation de logements constatés au cours des périodes précédentes à Templeuve-en-Pévèle ainsi que les mouvements enregistrés sur l'ensemble de la France, démontrent qu'il est nécessaire d'envisager la réalisation de nouveaux logements pour assurer ne serait-ce que le maintien de la population.
Une première estimation du nombre de logements peut être faite par le calcul et le raisonnement suivant.

2.5.1. Poursuite du phénomène de renouvellement entre 2013 et 2030

Entre 1990 et 1999 et entre 1999 et 2013, le renouvellement du parc n'a pas eu lieu. Il devrait se développer en raison de la présence de logements anciens (plus de 54.6% du parc date d'avant 1975).

On peut supposer que le renouvellement du parc suivra l'hypothèse un taux de 0,5% par an entre 2013 et 2030.
2 588 (parc total de 2013) x 1,088 (intérêt composé : 0,5% sur 17 ans) = 2 815
2 815 – 2 588 = 227 logements renouvelés, abandonnés ou détruits.

2.5.2. Poursuite du phénomène de desserrement entre 2013 et 2030

Le mécanisme de la décohabitation a une incidence très importante sur la consommation du parc.
Il y a tout lieu de penser que les phénomènes de diminution de la taille des ménages et de desserrement du parc immobilier se poursuivent étant donné l'augmentation du nombre des personnes âgées sur la commune (le nombre moyen d'habitants par résidence principale a diminué en passant de 2,77 en 1999 à 2,37 en 2013). On peut estimer que le desserrement s'accentuera sur la commune au vue de la situation de la commune en tant que pôle d'échange qui se traduit par le développement de logements à destination des ménages de petite taille.

Ainsi, plusieurs hypothèses sont envisagées :

Hypothèse basse : Le taux d'occupation se situe autour de **2,30** en l'an 2030 :
5 703 (habitants des résidences principales en 2009) / 2,30 = 2 479 résidences principales
2479 – 2323 (nombre de résidences principales existantes en 2009) = 156 résidences principales nécessaires pour répondre aux besoins issus du phénomène de desserrement.

Hypothèse haute : Le taux d'occupation reste autour de **2,10** en l'an 2030 :
5 773 (habitants des résidences principales en 2013) / 2,10 = 2 749 résidences principales
2 749 – 2 588 (nombre de résidences principales existantes en 2013) = 161 résidences principales nécessaires pour répondre aux besoins issus du phénomène de desserrement.

2.5.3. Résidences secondaires

Le nombre de résidences secondaires devrait se maintenir au niveau actuel.

2.5.4. Logements vacants

En 1999, le pourcentage de logements vacants est de 3,6% et passe en 2013 à 5.7%.
On envisage que ce taux moyen se stabilisera à 6% du parc.

2 588 (parc total en 2013) x 0,06 = 155 logements vacants
En 2013, le parc de logements vacants représente 146 logements.
155 - 146 = 9 logements vacants.
9 logements vacants supplémentaires apparaitront dans le parc de logements d'ici 2030.

2.5.5. Récapitulatif

	Hypothèse basse	Hypothèse haute
Renouvellement	227	227
Desserrement	156	161
Logements vacants	9	9
Résidences secondaires	0	0
SOUS-TOTAL	392	397
Logements commencés 2013-2014	14	14
TOTAL	**378**	**383**

Ainsi 392 à 397 logements sont à édifier uniquement pour préserver le niveau de la population de 2013 d'ici à l'an 2030. Or entre 2013 et 2014, 14 constructions ont été engagées.

Ceux sont donc 378 à 383 logements qui seront nécessaires au maintien de la population, selon l'hypothèse de desserrement retenue, soit un rythme de construction de 21 logements par an.

2.5.6. Perspective démographique pour 2030

Au dernier recensement de 2013, l'INSEE enregistre une population de 5 855 habitants.

La municipalité désire valoriser les caractéristiques d'une ville centre tout en conservant la qualité du cadre de vie au sein de la Pévèle.
Ainsi, l'ambition démographique affichée est de **6 400 habitants à l'horizon 2030**.
Cette évolution représente une augmentation de l'ordre de **+ 600 habitants** soit une croissance de **+10%** ce qui correspond à une **croissance annuelle de 0,6%**. Pour comparaison la croissance annuelle est de +0,3% sur la commune et de +0,7% sur l'intercommunalité.

Cette évolution démographique représente un besoin en logements entre 260 et 285 logements. Soit **un besoin de 638 à 668 logements pour le maintien et la croissance de la population** (entre 37 et 38 logements par an).

Synthèse du paysage socio-économique

Le taux d'activité général diminue entre 1999 et 2009, mais reste supérieur à celui du Nord.

Le taux de chômage est en progression entre 1999 et 2009 pour atteindre 9%. Ce taux reste inférieur au taux départemental qui est de 15,1%.

Sur Templeuve-en-Pévèle, les « employés » représentent 36,5% des actifs occupés, devant les « professions intermédiaires » et les « ouvriers ». On remarque également une part relativement importante des « cadres et professions intellectuelles supérieures» avec 10,3%.

Seuls 18% des actifs ayant un emploi occupent un des 1 292 emplois que compte Templeuve-en-Pévèle.

L'agriculture représente une part importante de l'activité et en lien avec l'image du territoire, en 2010 on recensait 21 exploitations agricoles sur Templeuve-en-Pévèle.

En termes de commerces et services Templeuve-en-Pévèle est bien équipée.

Premiers enjeux :

- **Inscrire des projets économiques avec une démarche de qualité environnementale.**

3. DONNEES ECONOMIQUES ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

3.1. POPULATION ACTIVE ET EMPLOI

3.1.1. La population active

Années	Population active totale	Taux d'activité* TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE	Taux d'activité CCPP	Taux d'activité NORD	Actifs hommes		Actifs femmes	
1999	3 806	70,8 %	70,7 %	65,1 %	-	-	-	-
2009	3 834	70,2 %	71,5 %	67,8 %	1 914	73,2 %	1 920	67,3 %

La population active totale augmente légèrement entre 1990 et 2009 (+ 28 personnes). La répartition hommes-femmes est plutôt équilibrée.
En parallèle, le taux d'activité général de la commune est en baisse, passant de 70,8% en 1999 à 70,2% en 2009. Le taux d'activité reste cependant supérieur à celui du département du Nord avec un taux de 67,8% mais inférieur à celui de la CCPP avec 71,5%. Le taux d'activité est bien plus important chez les hommes (73,2%) que chez les femmes (67,3%).

3.1.2. Le chômage

Années	Population active totale	Population active occupée	Nombre de chômeurs	Taux de chômage* TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE	Taux de chômage CCPP	Taux de chômage NORD
1999	3 806	2 451	233	8,7	7,9	17,7
2009	3 834	2 450	241	9,0	7,2	15,1

Le taux de chômage communal a légèrement augmenté entre 1999 et 2009 : + 0.3 points, soit 8 chômeurs supplémentaires. Le taux de chômage communal reste bien inférieur au taux départemental mais reste supérieur au taux de la CCPP.
Cette situation traduit le rôle dynamique et attractif du territoire par rapport au département..

* Taux d'activité : population active totale/ population de 15 à 64 ans.
* Taux de chômage : nombre de chômeurs / population active totale.

3.2. CARACTERISTIQUES SOCIALES

3.2.1. Analyse des catégories socioprofessionnelles en 2009

Catégories Socioprofessionnelles de la population active ayant un emploi	TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE	CCPP	NORD
Agriculteurs exploitants	1,8%	3,2%	0,8%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	7,2%	7,7%	4,4%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	10,3%	14,6%	14,6%
Professions intermédiaires	22,4%	25,1%	26,2%
Employés	36,5%	23,7%	28,9%
Ouvriers	21,8%	25,7%	25,0%

L'analyse de la population active de plus de 15 ans ayant un emploi par C.S.P. indique clairement une nette dominance des employés. Il représente 36,5% des actifs occupés contre 28,9% pour le département et 23,7% pour la CCPP.
Les professions intermédiaires et les ouvriers représentent avec respectivement 22,4% et 21,8% une part inférieure au département et à la CCPP.
Les cadres et professions intellectuelles représentent une part de 10,3%, contre 14,6% au niveau départemental et de la CCPP.
La part des agriculteurs sur Templeuve-en-Pévèle est de 1,8%. Cette part supérieure à celle du département révèle la présence d'une activité agricole encore dynamique au sein de la CCPP.
De même, les artisans, commerçants et chefs d'entreprises occupent une part importante en comparaison du département avec 7,2%**.**

3.2.2. Les revenus fiscaux

Impôts sur le revenu en 2009	TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE	CCPP	NORD
Ensemble des foyers fiscaux			
Nombre	3 089	19 616	1 399 616
Impôts moyen en Euros	1 501 €	1 946 €	903 €
Foyers fiscaux imposés			
Nombre	1 886	12 899	675 402
Proportion	61,1%	65,8%	48,3%
Foyers fiscaux non imposés			
Nombre	1 203	6 717	724 214
Proportion	38,9%	34,2%	51,7%

(Source : INSEE)

On remarque que la part des foyers fiscaux imposés est plus importante sur Templeuve-en-Pévèle (61,1%) qu'au niveau départemental (48,3%). L'impôt moyen y est également supérieur avec 1 501 € contre 903 € dans le Nord. Ces chiffres sont plus faibles que sur la CCPP.

3.3. LES EMPLOIS ET LES DEPLACEMENTS DOMICILE/TRAVAIL

3.3.1. Emploi et taux d'emploi

En 2009, le nombre d'emplois sur Templeuve-en-Pévèle bien qu'en augmentation (1 292 emplois en 2009 contre 1 181 en 1999) reste inférieur au nombre d'actifs résidants dans la commune.
Le taux d'emploi (rapport du nombre d'emplois/population active totale) est alors de 0,52. Ce taux bien qu'inférieur à 1 et reste inférieur à celui du département (de l'ordre de 0,85). Cet indicateur théorique indique, lorsqu'il est inférieur à 1, que les emplois localisés sur la commune ne suffisent pas à satisfaire la population active existante. Cela implique des migrations alternantes nombreuses vers les pôles d'emplois limitrophes, notamment vers Lille Métropole.

3.3.2. Les migrations pendulaires des actifs ayant un emploi

Actifs ayant un emploi	1999	2009
Travaillant dans la commune de résidence	19,8%	18,0%
Travaillant dans le département de résidence	75,7%	76,0%

La majorité des actifs ayant un emploi résidant à Templeuve-en-Pévèle ne travaillent pas dans leur commune de résidence. Malgré un nombre d'emploi en hausse entre 1999 et 2009, le nombre d'actifs travaillant en dehors de Templeuve-en-Pévèle a augmenté sur la même période (+ 5,9 points).

3.4. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

L'activité économique est diversifiée et outre l'agriculture, on retrouve de l'industrie ou de l'artisanat, du service aux personnes et du service aux entreprises.

Entre 1999 et 2009 on note des changements dans la répartition des emplois par secteur. L'agriculture enregistre un léger recul alors qu'il est beaucoup plus marqué dans la construction et l'industrie. Les secteurs d'activités liés au commerce, transport, services et à l'administration publique, enseignement, santé et action sociale sont eux en progression.

Emplois par secteur d'activité	1999	2009
Agriculture	3.8%	3.0%
Industrie	21.3%	9.0%
Construction	11.4%	6.4%
Commerce, transport, services divers	39.8%	49.6%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	23.6%	32.1%

3.4.1. L'activité économique

La liste des entreprises industrielles et commerciales de plus de 5 salariés (voir ci-dessous) montre que les emplois de Templeuve-en-Pévèle compte quelques gros (3 entreprises de plus de 50 salariés : Leclerc et moyens employeurs (5 entreprises entre 20 et 49 salariés : Lambelin, Nordflam, Marchand Lucien, Briqueterie du Nord) et une multitude de plus petites entreprises. Un recoupement entre les données de l'INSEE et les données de la CCI indiquerait qu'environ 30% des emplois salariés de la commune seraient assurés par des entreprises de moins de 5 salariés.

Templeuve-en-Pévèle est particulièrement riche en matière de services aux personnes et aux entreprises.

Listes des entreprises implantées à Templeuve-en-Pévèle d'après la base de données de l'intercommunalité de 2013 :

Nom	Activité	Adresse
A L'EAU - J2M	Plomberie, Chauffage	62, rue Lesrues
A l'entrepôt	Boissons	77 bis, rue de la Baille
A la Bascule PMU	Brasseries Restaurants	2, rue Demesmay
Agence de la Cense	Agences Immobilières, Notaires	1, rue de la Gare
AJH Atout Jardin Habitat	Artisans travaux divers	22 rue d'Ennevelin
Allande et Tanais - Lingerie Prêt-à-porter féminin	Prêt-à-porter, Lingerie	32, rue Delattre
AltiReflex	Photographie, Vidéo	28, rue du Zécart
Amplitude Home Deco	Artisans travaux divers Peintures, Revêtements de murs Décoration d'intérieur	21, rue de l'Hardinière
Anim'Hôt	Animaux (élevage, soins, vente)	D94 - entre Templeuve-en-Pévèle et Louvil
Annie Home Services	Services à la personne	2, carrière St Joseph
Antidote	Bien-être, Remise en forme	59, rue du Riez
Arcadim	Agences Immobilières, Notaires	7, rue de Roubaix
Atelier Thomas Masson	Artistes : peinture, sculpture Création, Cadeaux, Décoration	26, rue de Roubaix
Au Balcon Fleuri	Fleurs	35, rue de Roubaix
Auto Ecole Laurent	Auto Ecoles	13, chemin de la Campagnette
Auto Ecole Schipman	Auto Ecoles	2, rue Grande Campagne
Avenir Rénovation en Pévèle Mélantois	Façades, Maçonnerie	11, rue des Quatre Cornets
Aves Sécurité	Alarmes, Sécurité	52, rue du Fayel
Avocat - Jean-François Boudoul	Avocats, Huissiers	28, rue Delmer
Boischemy	Ebénisterie	43, route de Wachemy
Boucherie Charcuterie Thibaut	Boucheries, Charcuteries, Traiteurs	74, rue de Roubaix
Boulangerie Moreaux-Menet - Au Pavé Templeuvois	Boulangeries, Pâtisseries	33, rue de Roubaix
Boulangerie Pâtisserie Desmarescaux-Verdavoir	Boulangeries, Pâtisseries	22, rue Demesmay
Brasserie Firmin, le Taste Vin	Boissons	69, rue de la Quièze
Cabinet Jean-Pierre Félix	Comptables	15, rue de Roubaix
Café Brasserie de la Gare	Cafés, Tabac, Loto	7, place de la Gare
Café le Maresquel	Cafés, Tabac, Loto	2, rue de Nomain
Caisse d'Epargne Nord France Europe	Banques	16, place du Général de Gaulle
Centre E.Leclerc	Epiceries, Superettes, Supermarchés	29, rue du Maresquel
Christiane Outran	Pressing, Couture, Mercerie	56, rue du Riez
Clinique Vétérinaire du Dr Jean-Luc Albert	Animaux (élevage, soins, vente)	11, rue Grande Campagne
Coiffure à domicile - Tatiana	Coiffure	20 bis, rue de la Fourmisière
Cordonnerie du Pévèle	Cordonnerie	CC Leclerc - 29, rue du Maresquel
Crédit Agricole	Banques	Rue Demesmay
Crédit du Nord	Banques	41, rue de Roubaix
Crédit Mutuel Nord Europe	Banques	1, rue de Roubaix

De ce pas	Chaussures	6, rue d'Orchies
Decoraline - Novartdis	Création, Cadeaux, Décoration	52, rue de Roubaix
Defenin	Plâtrerie, Isolation	27, rue Grande Campagne
Delecourt Eric	Façades, Maçonnerie	72, rue de l'Hardinière
DG Sanit	Plomberie, Chauffage	30, rue de Wachemy
Doutrelungne Gérard et Isabelle	Vente Directe	12, rue du Riez
Duquesne Carrelage	Sols : carrelage, parquet	42, rue de Nomain
Entreprise Jean-Michel Crombet	Artisans travaux divers	25, rue Delattre
Estaminet Fleur de Houblon	Estaminets	1, rue Neuve
EstheTic HOME - Valérie Malingriaux	Création, Cadeaux, Décoration	39, rue du Riez
Ets Desmarescaux	Electricité	23, rue de Roubaix
EURL Nicolas Damien	Plomberie, Chauffage	39 C, rue de Lille
Fauconnerie du Nord		41, rue de Wachemy
Fossé SA	Menuiserie	22, rue d'Ennevelin
Françoise Suin	Artistes : peinture, sculpture	46, rue de la Quièze
Garage Deman Rolland Automobile	Garages	29, rue de Lille
Garage Minet Citroën Templeuve-en-Pévèle	Garages	18, rue du Riez
Gérard Barthélémy	Architectes, Maitre d'Oeuvre	1, rue de la Quièze
Grainor	Jardin : graines et accessoires	2, rue d'Ennevelin
Hestia France SAS	Alarmes, Sécurité	2, rue du Zécart
Hugues-Henry Devernay	Assurances	15, rue Delattre
ID Travaux	Cuisines, Salles de bains Plâtrerie, Isolation Décoration d'intérieur	49, rue de Roubaix
Idéàcoudre	Pressing, Couture, Mercerie	96, rue de la Quièze
Idéal' Coiffure - à domicile	Coiffure	
Info'Tang	Dépannage informatique	
Jardins Passions	Entretien parcs et jardins	87, rue Neuve
JCH Agencement	Cuisines, Salles de bains	53, rue de la Quièze
JLM Multi-Traitements	Dératisation, Détaupinage, Désintectisation	51, rue de l'Hardinière
JPF Franquet	Plomberie, Chauffage	38, rue Lesrues
L'Art de pl'Hair	Coiffure	6, rue Demesmay
L'Atelier confiture	Cours de cuisine	9, rue de Roubaix
L'Baraque à frites et pizzas	Friteries, Snacks	Carrefour de la gare
L'Essentiel	Cafés, Tabac, Loto	5, rue Demesmay
L'île du Bien-Être	Instituts de beauté, Soins, Esthétique	14, place du Général de Gaulle
Laforêt Pévèle	Agences Immobilières, Notaires	5 bis, rue Demesmay
Le Jardin d'Hélène	Fleurs	57bis, rue du Riez
Le Pressing de Templeuve-en-Pévèle	Pressing, Couture, Mercerie	CC Leclerc - 29, rue du Maresquel
Les Décors Conseil	Peintures, Revêtements de murs	19 bis, rue Delmer
Les Jardins de Luthie	Entretien parcs et jardins	54 bis rue Lesrues
Lille ô Saveurs	Cours de cuisine	51, rue de Péronne
Lutèce	Prêt-à-porter, Lingerie	10, place du Général de Gaulle
M. Descamps Charles	Charpente, Couverture, Zinguerie.	93, rue de la Quièze
M. Fosse Michel	Façades, Maçonnerie	54, rue du Riez
Maison de la Presse	Presse	56, rue de Roubaix
Marché de l'APFP	Marchés	place de la gare
Marché de Templeuve-en-Pévèle	Marchés	place du Général de Gaulle
MMA (Mutuelles du Mans Assurances)	Assurances	1, place du Général de Gaulle
Nathalie - Coiffure à domicile	Coiffure	
Nord Couverture	Charpente, Couverture, Zinguerie.	137, rue de Péronne
Object'Tiffs	Coiffure	19, rue Grande Campagne
Pistache	Epiceries, Superettes, Supermarchés	11, rue Demesmay
Plaisir des sens	Instituts de beauté, Soins, Esthétique	7 bis, rue de Roubaix
Poissonnerie	Poissonneries	Devant l'église
Pompes Funèbres Marbrerie	Pompes funèbres	9, rue Grande Campagne

Dancoisne	Taxis, Transport de Voyageurs	
Pompes Funèbres Unger-Descatoire	Pompes funèbres	99, rue de Roubaix
Prise Direct	Electricité	17, rue de Wachemy
Ramonage Francis	Ramonage	87, rue du riez
Reflets de sable	Artistes : peinture, sculpture Création, Cadeaux, Décoration	37, rue du Riez
Relook'in	Coiffure	14, place du Gal de Gaulle
Rêve'Elle Lui	Prêt-à-porter, Lingerie	1 bis, rue Demesmay
Rose Caffé	Pizzerias	12, place du Général de Gaulle
SA Promat'Air	Climatisation	81, rue de Bonnance
SA Protexy	Sols : carrelage, parquet	81, rue de Bonnance
Salon de Coiffure Christelle	Coiffure	13, rue du Maresquel
Salon MB Coiffure	Coiffure	19, rue Neuve
SARL HB Menuiseries	Menuiserie	8, rue Haute
SARL Pascal Wiplié	Peintures, Revêtements de murs	38, rue de Lille
SCP Lesage et Potié, Notaires associés	Agences Immobilières, Notaires	28, rue Demesmay
Sellerie du Bois Le ville	Animaux (élevage, soins, vente)	51, rue de Wachemy - Bois le Ville
Shampoo	Coiffure	CC Leclerc - rue du Maresquel
SIMON Matériaux	Bois de chauffage, Charbon	83, rue de Roubaix
So Elles	Prêt-à-porter, Lingerie	29, rue de Roubaix
Station Service Leclerc	Stations Services	CC Leclerc - rue du Maresquel
Step'Auto	Garages	Grand place
Talme Rénovation	Artisans travaux divers Electricité Plâtrerie, Isolation	2A, rue d'Huquinville
Taxi de la Gare	Taxis, Transport de Voyageurs	99, rue de Roubaix
Templeuv'Optique Monique Stien	Opticiens	3, rue Demesmay
The British Tapin's Pub	Pubs, Discothèque	127, rue Neuve
Toilettage du Pévèle	Animaux (élevage, soins, vente)	7 ter, rue Grande Campagne
Voyages Leclerc	Agences de voyages	CC Leclerc - 29, rue du Maresquel
Soins Santé	Association	20 Rue de Roubaix, 59242 Templeuve

Templeuve-en-Pévèle accueille de nombreux professionnels de la santé, on compte notamment :

- ⟶ 3 chirurgiens-dentistes
- ⟶ 4 infirmiers
- ⟶ 7 masseurs Kinésithérapeutes dont 3 kiné osthéopathes
- ⟶ 7 médecins généralistes et 1 dermato vénérologue
- ⟶ 3 orthophonistes
- ⟶ 1 pédicure podologue
- ⟶ 4 psychologues
- ⟶ 1 diététicienne
- ⟶ 1 psychomotricien

A ces professionnels, il faut ajouter, 2 pharmacies et 1 maison de retraite

L'activité de restauration s'est fortement développée et vient dynamiser le centre-bourg.

On comptait en 2010, 104 établissements implantés sur Templeuve-en-Pévèle, pour 834 emplois selon les données de l'UNISAT répartis dans différents secteurs économiques :

	Etablissements	Hommes	Femmes	Total H/F
Total zone géographique	**104**			**834**

Résultats provisoires au 31.12. 2010

Code	Libellé activité économique NAF 732	Etablissements	Hommes	Femmes	Total H/F
6622Z	Act. des agents & courtiers d'assurances	1			3
8690E	Act. rééduc. appareillag. & pédic.-podo.	1			2
7490B	Act. spéc. scientif. & techniq. diverses	1			4
6810Z	Activité marchands de biens immobiliers	1			4
6920Z	Activités comptables	1			1
9312Z	Activités de clubs de sports	5			21
8010Z	Activités de sécurité privée	1			5
7311Z	Activités des agences de publicité	1			1
7911Z	Activités des agences de voyage	1			3
9491Z	Activités des organisations religieuses	1			1
6420Z	Activités des sociétés holding	1			15
6910Z	Activités juridiques	1			13
7500Z	Activités vétérinaires	1			4
5229B	Affrètement & organisation des transp.	1			1
6831Z	Agences immobilières	1			4
8810A	Aide à domicile	2			105
9001Z	Arts du spectacle vivant	2			3
9499Z	Aut. org. fonctionnant par adhé. volont.	1			4
8559B	Autres enseignements	1			17
6419Z	Autres intermédiations monétaires	4			17
9609Z	Autres services personnels n.c.a.	1			1
9601B	Blanchisserie-teinturerie de détail	1			2
1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	2			13
4753Z	Cd tapis moquette & revêt. mur sol (ms)	1			8
9602A	Coiffure	4			10
4621Z	Com gros céréal. tab. brt & alim. bétail	1			21
4776Z	Com. dét. fleur plante anim. cle + alim.	1			1
4771Z	Com. dét. habillement en mag. spécialisé	1			2
4722Z	Com. dét. viande & prdt avec viande (ms)	2			6
4511Z	Comm. de voiture & véhicule auto. léger	3			10
4773Z	Comm. dét. produits pharmaceutiques (ms)	2			11
4759B	Comm. détail autres équipements du foyer	1			1
4730Z	Comm. détail carburant en mag. spéciali.	1			6
4778B	Comm. détail de charbons & combustibles	1			5
4651Z	Comm. gros ordi. eqpt périph. & logiciel	1			3
4634Z	Commerce de gros de boissons	3			49
4669A	Commerce de gros de matériel électrique	1			4
4649Z	Commerce gros d'autres biens domestiques	1			8
7022Z	Conseil pr affaire & aut. cons. gestion	1			1
4120A	Construction de maisons individuelles	1			1
5630Z	Débits de boissons	1			2
8520Z	Enseignement primaire	1			9
2332Z	Fab. produit construct. en terre cuite	1			23
2611Z	Fabrication de composants électroniques	1			2
6630Z	Gestion de fonds	1			1
8710A	Hébergt médicalisé pour personnes âgées	1			59

4711F	Hypermarchés	1			193
7112B	Ingénierie, études techniques	1			3
4616Z	Int. comm. textile, habillt & assimil.	1			2
8690B	Laboratoires d'analyses médicales	1			6
8121Z	Nettoyage courant des bâtiments	1			1
8219Z	Photocopie & aut. act. spé. sout. bureau	2			6
8623Z	Pratique dentaire	3			3
5914Z	Projection de films cinématographiques	1			8
9521Z	Réparation prdts électroniq. grd public	1			3
5629A	Restauration collective sous contrat	1			4
5610A	Restauration traditionnelle	4			14
9603Z	Services funéraires	1			3
9602B	Soins de beauté	2			3
4711C	Supérettes	1			11
6619A	Support juridiq. gest. patrimoine mobil.	2			3
2561Z	Traitement et revêtement des métaux	1			15
1031Z	Transf. et conserv. de pommes de terre	1			9
4932Z	Transports de voyageurs par taxis	1			1
4941A	Transports routiers de fret interurbains	1			11
4399C	Trav. maçon. gle & gros oeuvre bâtiment	3			9
4391B	Travaux de couverture par éléments	2			11
4334Z	Travaux de peinture et vitrerie	1			4
4331Z	Travaux de plâtrerie	2			10
4312A	Travaux de terrassement courants	1			7
4322A	Travaux instal. eau & gaz en tous locaux	1			1
4321A	Travaux instal. électriq. ds tous locaux	2			6

La majeure partie des entreprises de Templeuve-en-Pévèle est insérée dans le tissu urbain mixte du bourg, voire dans les écarts. Il y a cependant deux exceptions.
La briqueterie qui est implantée à l'écart de l'urbanisation, sur son site originel d'exploitation, entre le Fayel et Canchomprez. D'autre part, les entreprises Promatair, Promaclim et Financair (même site d'activité) sont implantées dans la vallée de la Marque, à l'écart de toute urbanisation. Ces deux localisations spécifiques répondent à des logiques différentes : besoin de la proximité de matière première pour la briqueterie ; opportunité foncière pour les autres.
Il n'y a pas, à proprement parler, de zone d'activité organisée à Templeuve-en-Pévèle.

Dans le bourg, on trouve certains types de localisation préférentielle :

- → Services et commerces sont implantés préférentiellement au centre ville, (le long des rues de Roubaix et Demesmay, avec un secteur étonnamment creux autour de la place du Général De Gaulle), à proximité de la Gare.
- → Le supermarché Leclerc et sa galerie créent un nouveau pôle à proximité du centre ville.
- → Les abords de la gare accueillent un grand site d'activité avec l'entreprise Desprez (semencier). La pérennité de la vocation à usage d'activité de ce site est à questionner au regard des enjeux qu'il présente en terme de désenclavement de la gare, de mobilité et de densification de l'urbanisation.

Il existe en projet la création par la CCPP de la zone de la Croisette qui permettrait d'offrir une offre complémentaire à la zone d'activité de Capelle en Pévèle avec l'accueil d'activités sur une surface plus importante.

3.4.2. L'activité agricole

L'espace agricole de Templeuve-en-Pévèle couvre une partie importante du territoire, avec une superficie agricole utilisée de 476 hectares en 2010.
Jusqu'en 2000, les données du recensement agricole montre un net recul de ces activités, avec 47 exploitation en 1988 et seulement 22 en 2000. Entre 2000 et 2010, cette tendance s'inverse et le nombre d'exploitations agricoles remonte légèrement.

Source recensement agricole 2010	2010	2000
Nombre d'exploitations	25	22
Nombre de chefs d'exploitation et de coexploitants	27	
Nombre total d'actifs sur les exploitations (en UTA, équivalent temps plein)	45	32
Superficie agricole utilisée des exploitations (ha)	476	612
SAU moyenne des exploitations (ha)	19	
Part des terres labourables	83%	
Part des superficies toujours en herbe	16%	

Dans le cadre du diagnostic agricole, les exploitants de la commune et ceux ayant des terrains sur la commune ont été rencontrés. Il leur a été demandé de remplir un questionnaire afin d'obtenir des informations précises. Le questionnaire agricole portant sur :

→ - le type de culture ou d'élevage pratiqué,
→ - la localisation des terres exploitées notamment à proximité du village,
→ - la localisation du siège d'exploitation,
→ - les cheminements de siège à parcelle et de parcelle à parcelle,
→ - si l'exploitation est classée (et auquel cas, quel périmètre de protection),
→ - la structure juridique de l'exploitation et la répartition entre propriété et fermage,
→ - si l'exploitant a des projets d'extension identifiés, de création ou d'abandon de certaines activités,
→ - si des perspectives de transmission de l'exploitation sont envisagées.

Liste des exploitants sur le territoire communal en 2015 (source communale) :

1. **Pierre BARY**
   21, rue de Wachemy
2. **Felix Bertrant**
   65, rue de la Caillère
3. **Michel CONDETTE**
   5, rue Delmer
4. **Pierre CRINQUETTE**
   50, rue de la Caillère
5. **Jean-Yves DELAHAYE**
   4, rue de la Rive
6. **Mrs Victor et Michel DESPREZ**
   Ferme d'Huquinville
7. **Gérard DOUTRELUNGNE**
   12, rue du Riez
8. **GAEC DUBOIS Frères**
   Damien et Olivier DUBOIS
   38, rue de Bonnance
9. **Pierre DUBOIS**
   1, rue de la Fourmisière
10. **Henri HUBAUT**
    49, rue de Wachemy
11. **Jean-Philippe LEPOUTRE**
    13, rue de Wachemy
12. **Bertrand LESAFFRE**
    102, rue de la Quièze
13. **Francois DELANNOY**
    71 rue de la Laittière
14. **Camille MINET**
    13, rue de l'Hardinière
15. **Pierre MONNET**
    15, rue de Bonnance
16. **Michel MOREAU**
    27, Bois le Ville
17. **André ROSE**
    52, rue des Quatre Cornets
18. **Matthieu GYSELINKX**
    Rue de péronne

Dans le cadre du diagnostic agricole 11 exploitants ont été rencontrés

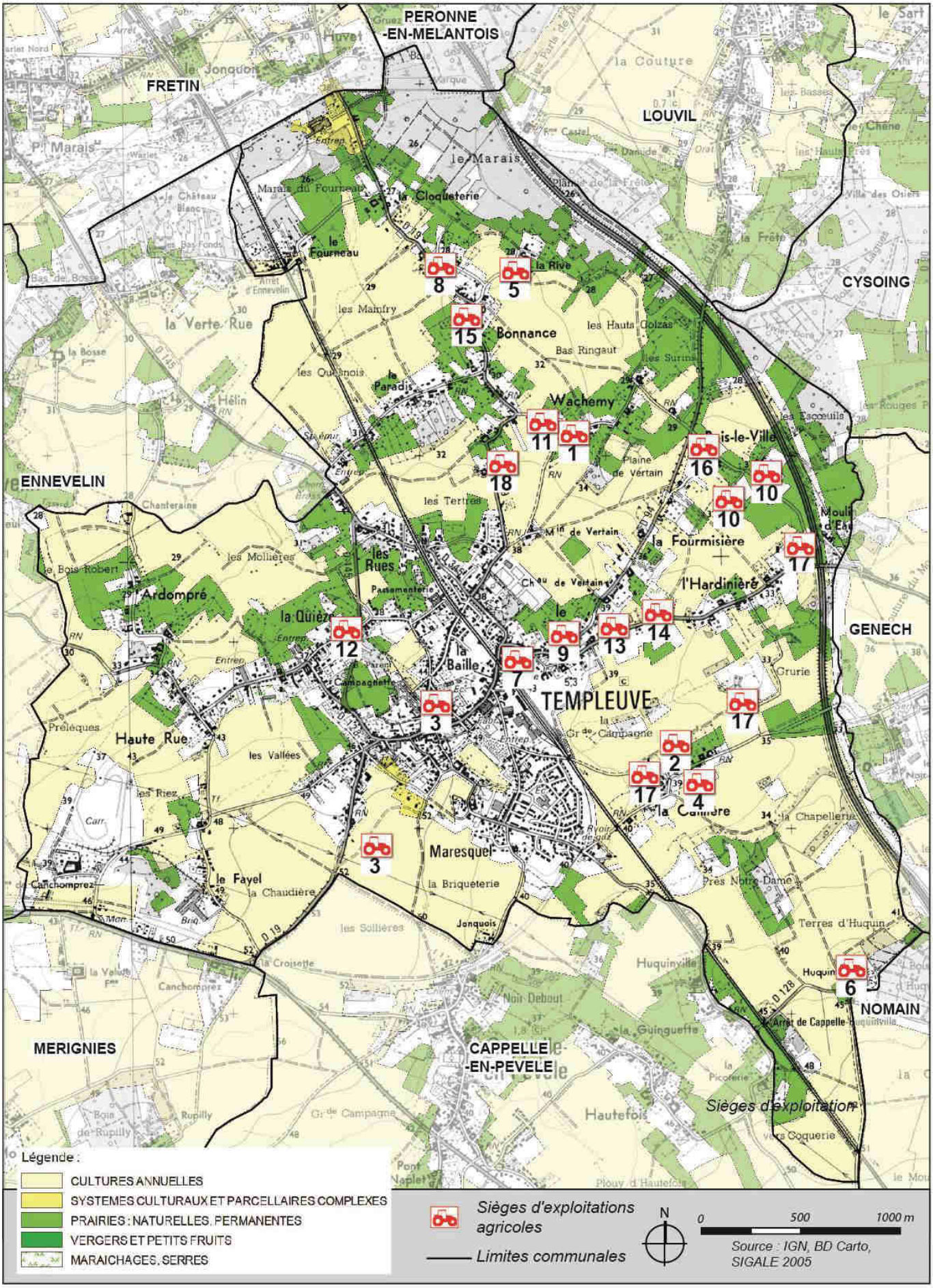
PERONNE
-EN-MELANTOIS
FRETIN
LOUVIL
CYSOING
ENNEVELIN
TEMPLEUVE
GENECH
NOMAIN
MERIGNIES
CAPPELLE
-EN-PEVELE
Maresquel
Wachemy
Bonnance
le Fourneau
la Cloqueterie
le Marais
la Verte Rue
les Rues
la Baille
la Fourmisière
l'Hardinière
l'Ardompré
la Quieze
Haute Rue
le Fayel
la Briqueterie
Hautefois
Huquinville
Terres d'Huquin
Près Notre Dame
la Guinguette
Sièges d'exploitation
Légende :
CULTURES ANNUELLES
SYSTEMES CULTURAUX ET PARCELLAIRES COMPLEXES
PRAIRIES : NATURELLES, PERMANENTES
VERGERS ET PETITS FRUITS
MARAICHAGES, SERRES
Sièges d'exploitations agricoles
Limites communales
N
0
500
1000 m
Source : IGN, BD Carto, SIGALE 2005

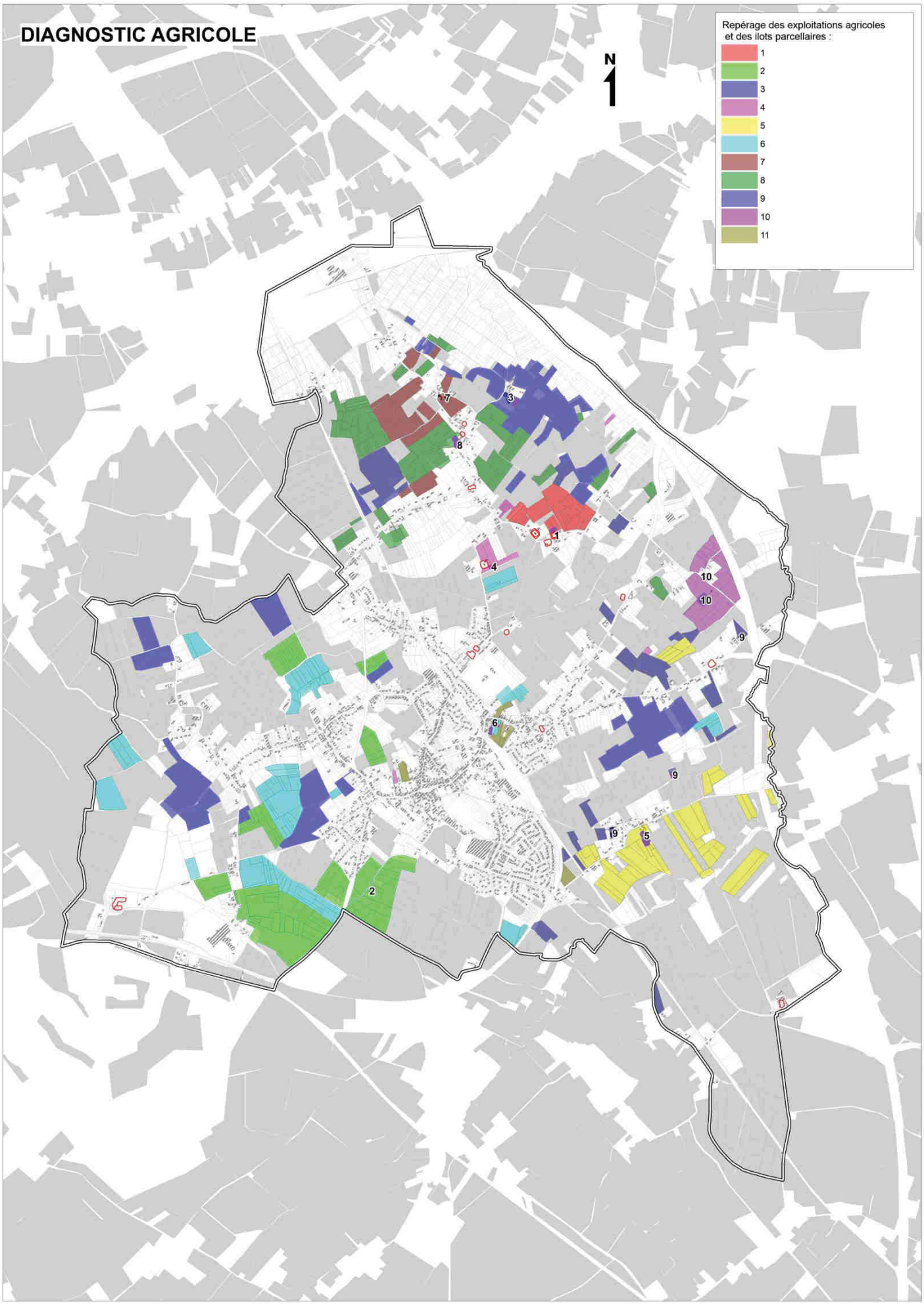
DIAGNOSTIC AGRICOLE
N
Repérage des exploitations agricoles
et des ilots parcellaires :
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11

3.5. LES CONTRAINTES ET PROTECTIONS PARTICULIERES LIEES A L'ACTIVITE ECONOMIQUE

3.5.1. Les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

On compte 4 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sur le territoire communal :

- BRIQUETERIES DU NORD
- BRIQUETERIES DU NORD SA
- CRINQUETTE PIERRE
- TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE DISTRIBUTION (Leclerc)

Parmi ces ICPE, on trouve une installation agricole classée, CRINQUETTE PIERRE, relative à l'élevage de porcs (621 porcs sur l'exploitation).

3.5.2. Les sites et sols pollués

D'après la base de données BASOL du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable seul un site pollué est inventorié.

La société MAERTEN a exploité un dépôt de liquides inflammables sur le site situé 39 rue de Lille à Templeuve-en-Pévèle.

Le site a fait l'objet d'une autorisation d'exploiter en date du 16 janvier 1974 pour un dépôt de liquides inflammables de 2ème catégorie comprenant :

- une cuve enterrée de 40 m3 de fuel domestique
- une cuve aérienne de 35 m3 de fuel domestique
- une cuve enterrée de 5,5 m3 de fuel domestique
- une cuve enterrée de 100 m3 de fuel domestique

Les archives administratives nous informent que les cuves enterrées de 40 et 5,5 m³ et la cuve aérienne de 35 m³ ont bien été mises en fonctionnement, mais nous ne possédons aucune information concernant l'éventuelle mise en service de la cuve enterrée de 100 m³.

3.5.3. Transport de matières dangereuses

Templeuve-en-Pévèle est concernée par le transport de matières dangereuses lié à l'autoroute A23 et aux voies ferrées.

Une matière dangereuse est une substance qui – par ses propriétés physiques ou chimiques ou par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre – peut présenter un danger grave pour l'homme – les biens ou l'environnement.
Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. Le transport de matières dangereuses concerne principalement les voies routières (2/3 du trafic en tonnes kilomètre) et ferroviaires (environ 1/3 du trafic); la voie d'eau et la voie aérienne participent à moins de 5% du trafic.
Afin d'éviter la survenue d'accidents lors du transport de marchandises dangereuses, plusieurs législations ont été mises en place :

Les transports intérieurs français sont règlementés par l'arrêté interministériel du 1er juin 2001 modifié dit arrêté A.R.D. pour le TMD par route, l'arrêté du 5 juin 2001 modifié dit R.I.D. pour le TMD par voie ferrée et l'arrêté du 5 décembre 2002 modifié dit arrêté A.D.N.R. pour le TMD par voie fluviale.

Les transports par canalisations sont réglementés par groupes de produits transportés :

- ✓ Pour les gaz combustibles par le décret n°85-1108 du 15 octobre 1985 relatif au régime de transport et les arrêtés des 11 mai 1970 et 4 août 2006 portant règlement de la sécurité.

- ✓ Pour les hydrocarbures liquide ou liquéfiés par le décret n°59-998 du 14 août 1959 et l'arrêté du 21 avril 1989 fixant règlement de sécurité pour les pipelines.
- ✓ Pour les produits chimiques par le décret n°65-881 du 18 octobre 1965 et l'arrêté du 6 décembre 1982 portant règlement de sécurité.

4. LES EQUIPEMENTS

4.1. LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE

4.1.1. L'enseignement

La commune de Templeuve-en-Pévèle comporte des établissements scolaires (publics et privé) de niveaux maternelle et primaire.

Evolution des classes d'âge scolaire
Entre 1975 et 2009, on constate une nette diminution du nombre d'enfants de 0 à 9 ans, nouvelle démonstration du vieillissement de la population

Les mêmes observations sont valables pour les enfants de 0 à 14 ans.

	1975	1982	1990	1999	2009
0-9 ans	**932**	**774**	**677**	**686**	**587**
(%)	(18,3%)	(14,6%)	(12,6%)	(11,8%)	(10,2%)
0-14 ans	**1336**	**1333**	**1092**	**1096**	**898**
(%)	(26,2%)	(25,2%)	(20,3%)	(18,9%)	(15,6%)
Population	**5085**	**5289**	**5371**	**5778**	**5767**

Source : INSEE

Evolution des naissances
- → Une augmentation du nombre de naissances à Templeuve-en-Pévèle depuis 1975 : c'est parce que le nombre de ménages augmente durant cette période que le nombre de naissances reste stable.
- → un taux de natalité en diminution depuis 1975 (vieillissement de la population)

	1962-1968	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009
Naissances	379	507	524	529	550	559
Taux de natalité (‰)	15,90	16,10	14,40	12,40	11,00	10,50
Taux de natalité Nord	20,50	19,40	17,20	16,70	14,40	14,30

Source : INSEE

Scolarisation des jeunes
- → Une très forte scolarisation des enfants avant le primaire. Le taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans est supérieur à la moyenne départementale (82,9% des enfants de 2 à 5 ans du Nord sont scolarisés, contre 84,7% à Templeuve-en-Pévèle)
- → 77.5 % des Templeuvois de 3 à 11 ans sont scolarisés à Templeuve-en-Pévèle

âge atteint en 1999	ensemble	Non scolarisés		Scolarisés dans la même commune		Scolarisés hors de la commune	
3ans	53	28	**52.8 %**	21	39.6 %	4	**7.5 %**
4 ans	64	5	7.8 %	56	87.5 %	3	**4.7 %**
5ans	56	2	3.6 %	44	68.7 %	10	**1.5 %**
6 ans	63	1	1.6 %	51	80.9 %	11	**17.5 %**
7 à 11 ans	352	5	1.4 %	284	80.6 %	63	**17.9 %**
12 à 15 ans	311	1	0.3 %	25	8.0 %	285	91.6 %
16 a 18 ans	235	8	3.5 %	12	5.1 %	215	91.4 %
19 à 24 ans	552	220	39.8 %	6	1.0 %	326	59.0 %
25 ans ou plus	3976	3950	99.3 %	1	0.02 %	25	0.6 %

Source INSEE